

PROJET

Synthèse et organisation des contributions des Assises Nationales du sport et du développement durable

*Une stratégie partagée vers
un développement durable du sport*

Document de travail du 8 mars 2011



DÉFI 1	Consommation et production durables	7
DÉFI 2	Éducation, formation et recherche	11
DÉFI 3	Gouvernance	15
DÉFI 4	Changement climatique et énergies	19
DÉFI 5	Transport et mobilité durable	23
DÉFI 6	Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	27
DÉFI 7	Santé et développement durable	31
DÉFI 8	La responsabilité sociale du sport	35
DÉFI 9	Défis internationaux en matière de développement durable	40
	Note méthodologique sur l'élaboration de la Stratégie	44
	Annexes	47

Alors qu'augmentait le niveau des connaissances et des préoccupations liées à l'avenir de l'humanité, le monde du sport prenait lui aussi conscience de sa responsabilité face aux nouveaux enjeux écologiques, sociaux et économiques.

En quelques années, différents acteurs se sont attelés à la question. Leurs efforts ont ainsi donné naissance en 2003 à l'Agenda 21 du sport français, et en 2008, à la charte du sport pour un développement durable.

Le 27 juillet 2010 était adoptée la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD). Le ministère des Sports ayant souhaité s'impliquer et proposer une déclinaison de cette stratégie pour le sport, son implication s'est portée sur l'organisation d'une consultation couvrant l'ensemble des acteurs du sport et du territoire national. En effet, des initiatives exemplaires ayant déjà été mises en œuvre par différentes fédérations, collectivités et entreprises du secteur sur le terrain, il était important pour la cohérence et la crédibilité de la future stratégie que cette dernière prît en compte les actions existantes.

Au cours des mois d'octobre et novembre 2010, se sont tenues dix Assises interrégionales du sport et du développement durable, en métropole et en outre-mer. Les réflexions du terrain sont naturellement venues enrichir les travaux menés par le ministère avec ses partenaires naturels, tels que le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et d'autres acteurs porteurs d'une expertise précieuse pour le monde sportif. La qualité et l'ampleur des échanges ont témoigné de l'intérêt d'une telle convergence.

Parce qu'il porte des valeurs exemplaires, parce qu'il a le pouvoir de fédérer et de mobiliser, parce que depuis toujours, il est dans sa nature d'aller plus loin, le sport peut, et doit jouer un rôle très important dans l'effort national vers l'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale. Par ailleurs, l'image des sportifs est un vecteur puissant d'adhésion et leur implication dans les projets de sport et de développement durable est donc essentielle.

Une telle stratégie pour un sport durable se veut une réponse aussi concrète que possible aux grands enjeux planétaires globaux. Elle veut, et doit permettre à tous les acteurs du sport, à ceux qui sont associés aux projets sportifs, de relever les défis qui s'ouvrent à eux.

Cette stratégie nationale partagée insiste notamment sur la nécessité pour les acteurs du sport d'adopter une démarche de développement durable, c'est-à-dire d'engager une réflexion qui place l'humain au cœur des objectifs et des actions :

- à travers la prise en compte permanente des attentes et des contraintes de l'ensemble des parties prenantes ;
- à travers un choix d'objectifs nombreux, qu'il conviendra de questionner et d'adapter au fur et à mesure des avancées ;
- à travers une démarche qui concilie progrès social, respect de l'environnement et développement économique ;

- à travers la mise en œuvre de leviers d'actions qui permettront, pour chaque projet, d'apporter une réponse locale et adaptée;
- à travers le maintien permanent d'une vision à long terme et de l'anticipation sur les besoins futurs.

La question primordiale réside dans les modes de pratiques adaptés à un épanouissement personnel, à tous les âges de la vie, dans le cadre d'une qualité de vie collective.

Chaque activité, chaque mode de pratique (loisir, organisé, auto-organisé, compétition, scolaire...), chaque niveau, chaque site, chaque territoire, chaque intervenant dans la réalisation et la gestion des lieux de pratique et chaque fabricant de matériel sportif est concerné, et porte la responsabilité et le pouvoir de faire mieux, et de contribuer ainsi à l'effort collectif. La présente stratégie prend en compte l'ensemble de ces différentes dimensions du sport.

Ce document a pour mission d'être un déclencheur et une source d'inspiration : pour que chacune et chacun, au cœur des projets menés, puisse s'en emparer, le faire vivre, mais aussi l'enrichir au fil des actions, grâce à la très prochaine mise en œuvre d'espaces collaboratifs et de mutualisation de bonnes pratiques qui constitueront un centre de ressources précieux.

CONTEXTE ET ENJEUX

Notre société se caractérise par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes, ce qui accroît nos consommations de biens communs et de ressources naturelles, ainsi que nos productions de déchets et de nuisances ; la surconsommation creuse également les écarts Nord/Sud. Le sport n'échappe pas à la tendance au suréquipement ; chaque année, en France, les ménages y consacrent près de 16,4 milliards d'euros (Source Insee – Ministère des Sports).

Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter nos modes de production et nos choix de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre qualité de vie, les conditions sociales de production ainsi que notre compétitivité. Consommer et produire durablement en réponse aux justes besoins en matière de biens et services sportifs, c'est participer à l'économie de manière équitable et écologiquement soutenable ; contrairement à certaines idées reçues, c'est également une opportunité pour une meilleure qualité de pratique et une plus grande satisfaction.

L'ambition est aussi de mettre l'ensemble du secteur du sport en pointe vis-à-vis des conclusions du conseil de l'environnement de l'Union Européenne et des dispositions résultant du Grenelle de l'environnement qui préconisent différents instruments : éco-conception, ecolabel et étiquette énergie, « verdissement » des marchés publics, promotion du management environnemental des entreprises, etc.

Il convient pour relever ce défi de mobiliser tous les acteurs de la chaîne du sport autour d'objectifs et d'outils communs : pratiquants occasionnels ou sportifs professionnels, dirigeants de clubs, collectivités locales, gestionnaires d'équipements, fabricants de matériel, distributeurs, organisateurs d'évènements, collectivités, instances dirigeantes...

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Agir sur l'offre et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits et des services sportifs

L'objectif est de développer dans le secteur du sport les méthodes et les outils d'éco-conception, et de privilégier l'analyse du cycle de vie de chaque produit ou service, en appréhendant de manière globale les multiples impacts et les ressources nécessaires à la production d'un bien et de son conditionnement ou d'une offre de service.

Agir sur la demande en communiquant pour mieux orienter / arbitrer l'acte d'achat et les autres choix, et fournir des outils adaptés

En rendant l'offre écoresponsable plus lisible, plus facilement compréhensible, attractive, il est possible de transformer le prescripteur et le consommateur de matériel et de services sportifs, personne physique ou morale (gestionnaire d'équipements sportifs, acteur associatif sportif...), en « consom'acteur » et d'encourager les achats responsables pour les collectivités.

Définir (ou redéfinir) et évaluer (ou réévaluer) les besoins liés à la pratique du sport, et y répondre de manière adaptée en réduisant la consommation de produits ou de services, en faisant durer les équipements et services, et en recyclant les produits

L'objectif est de changer les comportements de consommation en sensibilisant les différents acteurs aux limites de la surconsommation et aux bénéfices d'une consommation plus sobre et plus responsable pour la société dans son ensemble et pour l'individu (qualité des produits, fiabilité, etc.).

Il s'agit également de freiner les effets de mode et la frénésie consumériste au profit d'une utilisation plus raisonnée des biens et services. Il faut encourager le bon entretien et maintenance du matériel sportif, les démarches d'échanges et de trocs particulièrement pertinents dans le sport, et éliminer autant que possible de la culture sport la notion de « jetable ».

Enfin, la pratique du sport et les manifestations sportives génèrent une quantité importante de déchets. La réduction des emballages, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits sont donc des enjeux clés qu'il convient d'intégrer dès la conception des produits et des services.

Développer les démarches de recherche pour mieux concevoir et mieux produire

Il faut favoriser la recherche et le développement en matière d'éco-conception des produits du secteur du sport, étudier les impacts et l'utilisation des ressources engendrés par les différents produits et services, favoriser les études d'impact comparatives. L'objectif est de collaborer avec les industriels pour les encourager à concevoir et proposer des produits offrant une meilleure durabilité. Par exemple, dans le domaine du textile sportif, comparer les impacts respectifs d'une fibre naturelle (coton biologique) à une fibre synthétique recyclée, en fonction de sa durée de vie.

Bien manger pour mieux bouger

La question de l'alimentation occupe une place prépondérante dans la pratique sportive et dans une hygiène de vie durable. En privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique, les productions locales et les circuits courts par rapport aux produits agroalimentaires transformés, non seulement on réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les emballages, mais on opère également une action bénéfique sur sa santé en réduisant certaines consommations (sels, glucides simples ajoutés, acides gras trans) et son exposition aux substances nocives (pesticides, perturbateurs endocriniens...). Les manifestations, comme les associations sportives, peuvent être utilisées pour sensibiliser et former efficacement sur les bienfaits d'une alimentation locale et saine (repas, ravitaillements).

NOS LEVIERS D'ACTION

Formation, communication et sensibilisation

- 1.1.** Développement de formations aux achats durables ;
- 1.2.** Formation des personnels encadrants sportifs à la question de l'entretien des matériels ;

- 1.3. Conception de campagnes de sensibilisation destinées aux acteurs sportifs et au grand public sur l'éco-consommation, notamment à travers des campagnes médias sur les thématiques de production responsable aux moments de renouvellements prévisibles (matériel télévision à l'occasion de grandes manifestations sportives, démarrage de la saison de sports d'hiver, rentrée scolaire, achats de véhicules selon des critères sportifs ou de loisirs...);
- 1.4. Valorisation dans le sport des sites internet d'éco-comparateurs destinés au grand public et soutien à des initiatives spécifiquement dédiées aux achats sportifs;
- 1.5. Valorisation et diffusion auprès des acteurs du sport d'informations sur les aides disponibles, les outils et les bonnes pratiques (via le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports notamment);
- 1.6. Implication des sportifs et des sportifs de haut niveau dans l'exemplarité et la promotion des meilleures pratiques : incitation des sportifs à eux-mêmes mieux consommer en travaillant notamment avec les fabricants de matériels puis à communiquer vers le grand public pour le sensibiliser à une consommation plus durable des biens sportifs;
- 1.7. Engagement de l'État à rendre exemplaires en matière de développement durable son administration et les politiques publiques.

Prise en compte et gestion raisonnée de la fin de vie des produits et services

- 1.8. Réflexion autour de l'utilisation et de la réutilisation, « on ne change pas un équipement qui gagne », décourager le suréquipement et le renouvellement systématique d'un matériel;
- 1.9. Développement des services de location et de partage du matériel sportif; valorisation et généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition;
- 1.10. Organisation de dons, trocs et échanges de matériel sportif (systèmes de bourses) aux niveaux des clubs, des fédérations;
- 1.11. Développement de l'organisation des filières de tri et de collecte du matériel sportif et incitation au recyclage;
- 1.12. Développement du tri sélectif des déchets à l'occasion des manifestations sportives (déchets du grand public comme de l'organisation) en veillant à l'adéquation de la démarche avec la politique de tri mise en œuvre par les collectivités du lieu de la manifestation;
- 1.13. Pour les consommables, privilégier le non jetable; notamment pour la distribution de l'eau qui est une problématique particulière lors des événements de course à pied : préférer le matériel réutilisable/rechargeable utilisant de l'eau du robinet ou des bonbonnes grande capacité et les gourdes plutôt que les bouteilles individuelles en plastique; développer l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations sportives.

Soutien aux efforts de recherche et développement (R&D), et à l'éco-conception

- 1.14. Organisation des échanges entre pratiquants, fabricants et acheteurs, et capitalisation des bonnes pratiques; notamment par la mise en œuvre des conventions signées sur ces thèmes entre le ministère des Sports et les fédérations de fabricants : Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS), Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS);

- 1.15.** Encouragement à la mutualisation des usages (matières / R&D) et diffusion de guides sectoriels;
- 1.16.** Généralisation de l'intégration du cycle de vie et soutien à l'approche de coût global (du berceau à la tombe) ; poursuite notamment de la démarche menée par l'ADEME de réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) des matériels, équipements et terrains sportifs;
- 1.17.** Intégration de la notion de coûts environnementaux;
- 1.18.** Réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation de produits locaux, notamment dans le cadre des produits achetés pour l'organisation des manifestations sportives;
- 1.19.** Amélioration du caractère recyclable du matériel sportif et du potentiel de valorisation du matériel, des équipements et des terrains de sports;
- 1.20.** Généralisation de mutualisation des bonnes pratiques et retours d'expérience, via notamment le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports.

Incitation à acheter et consommer durable

- 1.21.** Développement de l'affichage environnemental et social des produits et services sportifs sur les lieux de vente; impliquer notamment les distributeurs spécialisés dans le sport;
- 1.22.** Rédaction et diffusion d'outils/guides d'aide à la décision, référentiels, cahier des charges, questionnaires;
- 1.23.** Incitation à l'utilisation des critères de responsabilité sociétale (concept de la RSE), environnementaux et sociaux, dans les arbitrages, notamment pour les achats publics, les achats des fédérations et ceux des organisateurs d'événements, et encouragement à l'achat de produits éco-labellisés (en incluant notamment les prestations de restauration pour les événements sportifs) ;
- 1.24.** Organisation d'achats centralisés, groupés, et recensement d'outils existants partagés;
- 1.25.** Promotion de championnats sportifs (au niveau national et international) qui imposent un matériel « monotype » conçu pour une durée de vie optimale, afin d'éviter le suréquipement et de favoriser l'égalité des chances;
- 1.26.** Développement des actions de dématérialisation, notamment pour les licences sportives ou les procédures des administrations publiques.

CONTEXTE ET ENJEU

Le sport est un moyen d'éducation et de formation.

Chaque club, chaque sport, chaque établissement scolaire est organisé autour d'un projet éducatif qui place en son centre la transmission de savoirs et de techniques, le partage de valeurs, l'acquisition de comportements.

Cependant le sport n'est pas éducatif en soi. Il ne réalise ses promesses que si ce processus d'éducation est organisé autour de finalités reconnues et acceptées par la société et par des cadres formés. La question du développement durable fait partie de ce programme :

- pour garantir une pratique durable du sport lui-même ;
- pour que le sport contribue au développement durable de la société.

À travers la pratique et le spectacle sportif, c'est une grande partie de la société qui peut être touchée. Les enjeux en matière de sensibilisation et d'éducation qui en découlent confèrent à l'ensemble des acteurs du sport une responsabilité particulière. Chaque action menée en matière de développement durable prend ainsi une dimension d'exemplarité.

Le sport exerce déjà cette responsabilité notamment en matière de sensibilisation des sportifs. Il convient de dépasser ce stade pour donner à chacun la possibilité, à travers un véritable processus d'éducation et de formation, de disposer des outils et du savoir-faire qui permettront de faire évoluer en profondeur les comportements.

La recherche dans le domaine du sport a jusqu'ici essentiellement porté sur les questions de performance, de sécurité et de confort des pratiquants. Le champ du développement durable ouvre de nouvelles perspectives et de nouveaux besoins pour la recherche appliquée au sport.

Aménagement du territoire, urbanisme, transports, lieux de pratiques sportives, matériels, santé, dimension sociale des activités et des organisations sont autant de champs d'investigation pour les chercheurs et les universitaires.

Le sport peut par ailleurs jouer un rôle important de banc d'essai et de test pour nombre d'innovations : mobilités douces, véhicules électriques de compétition, piles à hydrogène pour la propulsion des bateaux de sécurité, utilisation de l'eau dans certains équipements de plein air, matériels et prothèses pour personnes en situation de handicap, etc.

Les différents défis de la présente stratégie rappellent les efforts particuliers à réaliser en termes de recherche.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Systematiser la formation de tous ceux qui sont en position de contribuer à l'éducation au développement durable et à la conduite du changement au sein des organisations

Sont concernés en priorité les cadres professionnels et bénévoles, les athlètes de haut niveau, les organisateurs de manifestations, les professeurs d'EPS et les éducateurs. Sont également concernés tous les acteurs de la chaîne du sport : collectivités territoriales, gestionnaires et constructeurs d'équipements, secteur marchand des biens et des services, monde de l'éducation, acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable...

Il convient enfin que tous les pratiquants sportifs (au sens de tous ceux qui déclarent pratiquer du sport) réguliers ou occasionnels, participent au développement durable de la société et du sport.

Sensibiliser et former les acteurs des politiques territoriales au potentiel des activités sportives dans le domaine du développement durable

L'objectif est de permettre à ses acteurs d'appréhender le rôle que le sport peut jouer dans le cadre des politiques qu'ils développent. Un effort particulier pour décloisonner les approches de ces questions et développer des politiques intégrées et transversales doit être conduit (voir défi 3 Gouvernance).

Conduire l'éducation sportive au développement durable de manière à garantir la cohérence du message à travers tous les temps de la vie du sportif

Il s'agit d'assurer une cohérence des messages éducatifs entre pratiques organisées au sein des structures associatives, en temps scolaire, auto-organisée des temps de loisirs, de tourisme sportif des temps de vacances. Pour ce faire, l'objectif serait de mobiliser toutes les parties prenantes des pratiques sportives au service de cette éducation commune.

Développer la recherche en matière de sport et développement durable et conduire des expérimentations

De nombreuses préconisations sur des recherches à conduire sont citées dans les différents défis. Il s'agit notamment de développer des synergies entre les intervenants dans la réalisation des lieux de pratiques sportives, les fabricants des matériels sportifs, le milieu universitaire, les acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP et les collectivités territoriales de différents niveaux) et les laboratoires privés pour soutenir l'innovation technologique et la recherche à tous les niveaux, sur la base du modèle existant des pôles de compétitivité. On pourrait notamment mieux utiliser et exploiter la richesse du milieu universitaire et des écoles dans leur diversité : orientation des thèmes de recherche, de thèses, de mémoires, création d'une base de données capitalisant leurs productions, mise en réseau... Enfin, il s'agit de confier au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports le soin de repérer, évaluer et mutualiser des études et des recherches existantes au niveau national et international.

NOS LEVIERS D'ACTION

Rénovation des cursus de certification de l'ensemble des intervenants du sport

- 2.1. Rénovation de l'ensemble des cursus de certification de l'État en faisant du développement durable le garant d'ensemble de leur cohérence : BPJEPS, DE, DES, filière STAPS. La place du développement durable devra aussi être envisagée avec les branches professionnelles pour intégrer notamment les certificats de qualification professionnelle;
- 2.2. Insertion dans les formations au développement durable généralistes (non sportives) d'un module concernant activités physiques et sportives;
- 2.3. Proposition d'insertion dans les programmes d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et dans les lycées (enseignement d'exploration en Seconde et enseignement de complément en Terminale) d'un module sur le développement durable du sport. Ces activités peuvent s'inscrire dans le cadre des démarches de développement durable des établissements scolaires (Agendas 21...) et plus particulièrement dans les établissements en démarche globale de développement durable (E3D) ;
- 2.4. Introduction d'un volet développement durable dans les formations des dirigeants bénévoles (Certification de formation à la gestion de la vie associative) et faciliter leur accès à des formations qualifiantes (création de certifications nouvelles).

Création d'un espace national de concertation ouvert à tous ceux qui, dans le cadre du sport, ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formations initiales ou continues

- 2.5. Animation de cet espace par des observatoires déjà existants.

Incitation des fédérations sportives à former (dans la durée) au développement durable leurs cadres bénévoles et professionnels, leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs pratiquants

- 2.6. Intégration dans le Code du sport d'une disposition demandant aux fédérations d'élaborer un règlement fédéral en matière de formation au développement durable ; le texte devra s'appuyer sur les documents que ces fédérations ont déjà élaborés (Chartes, Agendas 21, brevets techniques...) ou adoptés : charte du sport pour le développement durable, Agenda 21 du sport.

Formation et sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable

- 2.7. Formation et reconnaissance au moyen de certifications appropriées de « référents développement durable » au sein des organisations sportives et des organisateurs de manifestations sportives ; un certain nombre d'entre eux pourraient se spécialiser sur les fonctions de veille, d'observation, de gestion des dispositifs ;
- 2.8. Incitation, par des programmes de formation adaptés, des athlètes de haut-niveau à utiliser leur notoriété au service de causes ou d'actions relevant du développement durable ; introduction de dispositions relatives à ces questions dans la charte d'engagement signée par les sportifs de haut-niveau ;

- 2.9.** Information des différentes parties prenantes « internes » (pratiquants, dirigeants, bénévoles, salariés...) et « externes » (spectateurs, fournisseurs, médias, partenaires...), notamment à travers différentes actions de communication, sur les changements climatiques et l'évolution de comportements à mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, pour réduire ses émissions de GES, ainsi que sur les gains associés (environnementaux et économiques).

Développement d'actions d'éducation/formation/sensibilisation au développement durable pour et par les parties prenantes de l'économie du sport

- 2.10.** Inclusion d'un volet éducation/sensibilisation dans les conventions ou accords passés par le ministère des Sports en matière de développement durable avec les fabricants et vendeurs d'articles de sports comme la Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) ou la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS), la Fédération des Industries Nautiques (FIN), les professionnels des activités (syndicats professionnels), les constructeurs d'équipements (comme Qualisport), les médias, les agences conseil;
- 2.11.** Développement et mise en place de dispositifs de sensibilisation au développement durable à travers les activités sportives (en favorisant le lien avec des associations de protection et d'éducation à l'environnement ou des associations de solidarité), notamment lors des événements sportifs en direction des spectateurs;
- 2.12.** Sensibilisation et formation des organisations professionnelles, des syndicats et des prestataires de services sportifs aux enjeux du développement durable du sport.

Renforcement du partage et de la mutualisation des bonnes pratiques et des connaissances à travers des plateformes et des réseaux d'acteurs (sur un plan local, national et international)

- 2.13.** Ouverture de ces réseaux aux autres acteurs de la formation au développement durable; création des ressources et des outils communs et partagés (bases de données, guides, expositions, affiches, flyers, campagnes de communication et d'information...); un des premiers leviers identifiés concerne l'organisation de manifestations;
- 2.14.** Utilisation dans le sport des outils développés et utilisés dans d'autres secteurs de l'éducation et la formation au développement durable;
- 2.15.** Mutualisation des outils et des formations pour en diminuer les coûts;
- 2.16.** Organisation d'une veille sur les initiatives intéressantes notamment à l'international; sur un plan national, cette tâche pourrait être confiée au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports;
- 2.17.** Création d'un Pôle de compétitivité autour du Sport et du développement durable, fonctionnant en réseau à partir de plusieurs centres universitaires, acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP) et sites industriels autour d'une communauté de projets;
- 2.18.** Développement de relations de coopérations avec les principaux pays contributeurs, notamment de l'Union européenne, pour valoriser les travaux français en s'appuyant notamment sur le rôle pionnier joué par le mouvement sportif français en adoptant un Agenda 21 du sport.

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, une bonne gouvernance - condition nécessaire pour un développement durable - doit respecter les cinq principes suivants :

- La participation des acteurs à toutes les étapes et le plus en amont possible ;
- Un pilotage organisant l'expression des différents intérêts et les modalités de choix ;
- La transversalité de l'approche conciliant développement économique, amélioration du bien-être, cohésion sociale, protection des ressources environnementales et du climat ;
- L'évaluation partagée permettant de vérifier l'efficacité, l'adéquation et la pertinence des politiques au regard des enjeux globaux et locaux, des principes du développement durable, des attentes des populations ;
- La mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature. Il faut donc veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ces différentes échelles. Cela est particulièrement déterminant pour l'écosystème « Sport », tant ses ramifications sont nombreuses et diffuses. Le sport est en effet caractérisé par :

- une multiplicité des acteurs et parties prenantes : État, collectivités de différents niveaux et leurs différents services internes concernés (sport, social, santé, urbanisme, etc.), intervenants de la réalisation et de la gestion des lieux de pratique, mouvement sportif associatif (CNOSE, CPSF, CDOS, CROS, Fédérations, comités, clubs), organisateurs privés, annonceurs, agences de conseil, pratiquants organisés et auto-organisés, non pratiquants, etc. ;
- une multiplicité des échelles territoriales : de l'international au local ;
- une multiplicité des pratiques (les différents sports) ;
- une multiplicité des modes de pratique : scolaires, sportives fédérales, sport de haut niveau, sport professionnel, loisir.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Le sport doit être intégré aux stratégies de développement durable des territoires, du niveau (inter)national jusqu'au niveau local

Les activités sportives concourent à la vie des territoires, au développement local et national ; une bonne gouvernance dans le sport est donc essentielle.

Pour une réussite la plus globale possible, la voie la plus efficace n'est pas uniquement de concevoir des projets de développement durable pour le sport, mais des projets de développement durable pour des territoires dans lesquels les activités physiques et sportives sont intégrées et les citoyens parties prenantes. Les impacts sont alors démultipliés et favorisent les synergies au profit des pratiquants et des non-pratiquants.

Favoriser la mise en œuvre de stratégies de développement durable par les parties prenantes du sport grâce à la mise en place de gouvernances adaptées

La stratégie nationale partagée pour un développement durable du sport a pour ambition de fixer un cadre et un langage communs et des objectifs collectifs à l'ensemble des parties prenantes. Il leur appartient dès lors à chaque niveau territorial – du national au local – de mettre en place leur propre gouvernance et leur propre stratégie, cohérentes avec les objectifs partagés.

Favoriser les démarches participatives et de concertation

Une action menée dans une démarche de développement durable est un projet collectif. Sa réussite suppose que l'ensemble des parties prenantes soient associées à son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi. Elles doivent, en particulier, disposer de toutes les informations nécessaires, disponibles ou à recueillir, qu'il s'agisse de données propres à l'action ou d'expériences et de bonnes pratiques transposables.

Favoriser les pratiques de bonne gouvernance au sein de l'économie du sport

Très médiatisés, le sport professionnel et le spectacle sportif sont souvent montrés du doigt pour les dérives qu'ils peuvent engendrer (dérives financières, dopage, violences, etc.). Les changements de comportements et l'intégration de règles éthiques exemplaires constituent une attente forte du grand public à prendre en compte par les acteurs de l'économie du sport.

NOS LEVIERS D'ACTION

Sensibilisation des acteurs sportifs et non sportifs aux bonnes pratiques de gouvernance

- 3.1.** Information des responsables des territoires sur les potentialités des activités physiques et sportives en matière de développement durable, et donc sur l'intérêt d'associer les acteurs du sport à leurs démarches ;
- 3.2.** Sensibilisation des acteurs du sport à l'intérêt de s'impliquer dans tous les projets territoriaux et dans les réflexions et démarches participatives et collectives menées à ces occasions. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent être des structures adaptées pour développer des prestations de services sportifs en mobilisant collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, pratiquants sportifs ou usagers.

Organisation des conditions de la participation des acteurs des activités sportives

- 3.3.** Mutualisation ou création à différentes échelles territoriales d'observatoires pour disposer de l'information nécessaire ; au plan national, confier ce rôle au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports, avec des outils de consultation et de diffusion adaptés ;
- 3.4.** Incitation des acteurs du sport organisés à intégrer les organismes de concertations pluriels tels que les CESER (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux), les conseils de développement des pays et agglomérations, ou mis en place dans le cadre des agendas 21 locaux. Incitation des acteurs du sport à participer aux procédures de concertation des PADD (Projets d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) des PLU (Plans locaux d'urbanisme), de la politique de la ville et de l'établissement des différents schémas et plans (tels que les Plans Climat Énergie Territoriaux) ;

- 3.5. Encouragement à la désignation de représentants, par exemple à un niveau interfédéral, pour participer à ces organismes de concertation extra-sportifs ;
- 3.6. Encouragement à la participation aux lieux de concertation dédiés au sport, tels que les Conférences régionales du sport et les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) ;
- 3.7. Ouverture aux acteurs non sportifs avec voix délibérative – notamment les collectivités – des lieux de concertation sportifs : Comité Régionaux et Départements Olympiques et Sportifs (CDOS et CROS), Conseils régionaux, départementaux et intercommunaux des Offices Municipaux des Sports (OMS), commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), etc.
- 3.8. Promotion des partenariats d'expertise avec des ONG spécialisées dans le développement durable et l'environnement (protection et éducation), ainsi qu'avec les services développement durable des entreprises partenaires du sport.

Promotion de la Stratégie auprès de tous les acteurs du sport : incitation des organisations sportives à engager des démarches structurées de développement durable

- 3.9. État des lieux de l'offre sportive (densité territoriale de clubs sportifs, ratio nombre adhérents/clubs, concurrence territoriale de l'offre...);
- 3.10. Intégration des enjeux de développement durable de manière réglementaire : dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, dans les contrats de partenariat marketing, etc. ;
- 3.11. Éco-conditionnalité des aides apportées par l'État (conventions d'objectif, CNDS, etc.) tant pour le fonctionnement des organisations, que la réalisation des lieux de pratiques ou l'organisation d'événements ;
- 3.12. Reconnaissance et développement d'écolabels, de certifications et de qualifications dans le domaine du sport (équipements, matériels, intervenants, fonctionnement fédéral et associatif...), tout en évitant leur multiplicité ;
- 3.13. Promotion auprès du réseau associatif sportif et des acteurs économiques du sport des principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), notamment au travers des normes ISO_26000 (évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable dans une organisation) et ISO_20121 (organisation d'événements et développement durable) ; et donc, poursuite des travaux d'élaboration de référentiels d'application au sport des normes pertinentes ;
- 3.14. Développement d'expérimentations territoriales, notamment grâce à la création d'un fonds expérimental du CNDS lié au développement durable ;
- 3.15. Favoriser la mutualisation des structures, des équipements sportifs, des bénévoles et des éducateurs : échelle territoriale élargie, espace de concertation multisports...

Mise en place de politiques temporelles

3.16. À partir de concertations et de diagnostics locaux, poursuite de la mise en cohérence des rythmes de vie, de l'offre de services et de l'organisation des équipements de proximité, par rapport aux besoins et aux contraintes des usagers. Cette politique doit favoriser l'accessibilité aux lieux de pratiques (transports, plannings...), leur plein emploi, les rencontres et l'utilisation des installations sportives des collèges et lycées durant les périodes de week-end et de congés.

Promotion d'une approche responsable du marketing sportif et de la communication par le sport

3.17. Par la signature de conventions, encouragement des financements pérennes et des partenariats à long terme pour accompagner le développement des événements et des pratiques dans la durée;

3.18. Amélioration de la lisibilité des objectifs et des modalités d'application des partenariats;

3.19. Intégration du développement durable dans les critères de financements des événements sportifs et de choix des partenaires;

3.20. Utilisation de collaborations avec le secteur privé comme levier supplémentaire de sensibilisation au développement durable et de mise en œuvre de démarches (utiliser les compétences des entreprises partenaires en matière de développement durable);

3.21. Développement d'une communication responsable autour des politiques de développement durable et évitant les effets d'annonce sans véritable action (*éco-blanchiment/ greenwashing*).

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans l'effort international de lutte contre le changement climatique, la France s'est engagée à contribuer à l'objectif des 3×20 fixé par l'Union Européenne à l'horizon 2020 dans le cadre du paquet énergie-climat : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, accroître de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne (la France s'est engagée à atteindre 23 %¹).

Le secteur sportif dans son ensemble – pratique du sport et spectacle sportif – participera à cet effort collectif. Les activités sportives sont naturellement sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ; les principaux postes émetteurs sont le transport (cf. Défi 5 : transport et mobilité durable), les installations sportives (intérieures ou extérieures), les matériels sportifs (fabrication et utilisation), etc .

La réduction des émissions dépend notamment des politiques menées par différentes parties prenantes, sportives et extérieures au monde sportif (État, collectivités, entreprises...) et du comportement des usagers. Il s'agit donc de favoriser une implication forte des représentants du monde sportif dans les cercles de prises de décisions incluant ses partenaires.

La France compte plus de 260 000 équipements sportifs dont la moitié a déjà plus de 24 ans². La question de leur rénovation, leur modernisation et leur mise en accessibilité devient un enjeu majeur d'une politique de développement durable dans le sport, tant du point de vue environnemental que des bénéfices sociaux et économiques à en attendre.

À noter que la problématique « effet de serre » est fortement corrélée à une consommation et une dépendance excessives aux énergies, notamment fossiles. L'augmentation du prix de ces dernières risque donc d'entraîner une fragilisation, d'une part, des activités sportives (et poser la question de leur pérennisation) et, d'autre part, de l'accès à la pratique sportive pour les populations à faibles moyens. Il faut d'ailleurs souligner que pour des raisons d'abord économiques, le mouvement sportif s'est engagé depuis longtemps dans une démarche de réduction des distances parcourues par les pratiquants, notamment dans le cadre des compétitions sportives.

Enfin, la réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES doit aller de pair avec la nécessaire étude des impacts potentiels du changement climatique sur les pratiques sportives et l'adaptation des équipements et des pratiques qui en découle. L'enjeu pourrait être important par exemple pour les sports de neige ou les installations sportives particulièrement consommatrices en eau.

1. Source : Loi du Grenelle 1 n°2009-967N du 03/08/09, article 9.

2. Source : Recensement national des équipements sportifs, 2010, ministère des Sports

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Développer des démarches de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie et s'intégrer aux programmes de réduction existants sur les territoires

Les acteurs du sport (mouvement sportif, fabricants de matériels, distributeurs, constructeurs et gestionnaires de lieux de pratique, pratiquants...) doivent être incités à engager une démarche de réduction continue de leurs consommations d'énergie et des émissions de GES. Leurs actions doivent être partagées avec les acteurs du territoire et s'intégrer dans des stratégies plus globales, notamment en limitant la surenchère normative.

Adapter l'offre des installations sportives et des lieux de pratiques au juste besoin et améliorer leur efficacité énergétique

Les infrastructures dédiées aux usages sportifs sont fortement consommatrices d'énergie (chauffage, climatisation, éclairage...). L'accent doit être mis sur une meilleure répartition territoriale des installations tout en favorisant leur proximité avec les lieux de vie et leur accessibilité en transport en commun ou en transport doux, ainsi que sur des programmes de construction et de rénovation et de modernisation qui répondent à des exigences très fortes en matière de maîtrise des consommations d'énergie.

Sensibiliser les publics et promouvoir l'exemplarité

Les engagements et politiques de réduction des émissions de GES doivent impliquer l'ensemble des acteurs du monde sportif, mais également les nombreuses parties prenantes concernées. L'évolution des comportements doit s'appuyer sur une information claire et pragmatique de leur incidence, basée notamment sur la valorisation des actions exemplaires.

Développer des solutions techniques ou organisationnelles alternatives pour réduire les consommations d'énergie

De nombreuses activités sportives nécessitent l'utilisation d'équipements fixes ou mobiles consommateurs d'énergie. Une réflexion globale menée en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'environnement, doit permettre de repenser les modes de fonctionnement vers une plus grande optimisation énergétique des pratiques sportives, tant sur le volet technique qu'organisationnel.

Impact des changements climatiques sur les activités sportives et adaptation

Les changements climatiques devraient conduire, à moyen et long terme, à des modifications des environnements et des lieux de pratiques sportives. En lien avec les partenaires compétents sur ces questions (ADEME, Agences régionales de l'environnement, ONG, associations, etc.), il convient d'anticiper ces changements et de préparer les adaptations qui seront à mettre en œuvre tant en termes d'aménagement que d'évolution des pratiques.

NOS LEVIERS D'ACTION

Promotion de la qualité des infrastructures en termes d'efficacité, de coût énergétique et de mobilité durable

- 4.1. Soutien à la création, en concertation avec les collectivités, de schémas directeurs territoriaux des lieux de pratique pertinents au regard des cultures, des pratiques et des politiques sportives en lien fort avec les parties prenantes, notamment les acteurs sportifs ;
- 4.2. Réflexions sur l'analyse des besoins en espaces de pratique des APS et sur la mutualisation des réponses aux différents besoins sportifs, culturels ou autres, et encouragement à la multifonctionnalité et à l'évolutivité des installations ;
- 4.3. Dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ouverts à la concertation, multiplication des démarches environnementales transverses (ex : Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU développée par l'ADEME) pour la création des installations sportives ;
- 4.4. Transposition aux différents types d'installations sportives et promotion des démarches et des labels relatifs à la qualité environnementale, ex : Haute qualité environnementale (HQE), Haute performance énergétique (HPE), Très haute performance énergétique (THPE), Haute performance énergétique énergies renouvelables (HPE EnR), Bâtiment basse consommation énergétique (BBC)... ;
- 4.5. Incitation, notamment par des aides financières, à la réhabilitation et à la modernisation « durable » des installations sportives, à la conduite de projets de réhabilitation et de transformation de friches industrielles et de bâtiments existants ;
- 4.6. Soutien à l'expérimentation de bâtiments sportifs à énergie positive ;
- 4.7. Développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et locales (chaufferie bois, géothermie, solaire, éolien...);
- 4.8. Mesure précise des consommations d'énergie des équipements, par poste et par élément constitutif (par exemple : par des bilans environnementaux et sanitaires performants pour les piscines), et connaissance des modes de fonctionnement et des fréquentations, pour définir un mode de gestion éco-responsable ;
- 4.9. Renforcement de l'information des publics sur les performances énergétiques des bâtiments ;
- 4.10. Éco-conditionnalisation des aides à la construction des équipements, en particulier par un bon ajustement des programmes aux besoins réels, ainsi que par une optimisation de l'efficacité énergétique. Ce dernier point concerne notamment les aides du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Soutien aux stratégies individuelles et collectives de réduction des émissions de GES

- 4.11. Réalisation de diagnostics par les acteurs du sport : évaluations des émissions de GES, diagnostics de performances énergétiques des installations sportives, etc. ; encouragement au suivi des évolutions via des mises à jour régulières de ces diagnostics ; poursuite notamment du programme d'incitation à la réalisation de Bilan Carbone® par les fédérations sportives et mise en œuvre de plans de réduction ;

- 4.12.** Intégration de ces démarches dans des programmes plus larges développés sur le territoire par des collectivités locales : Plans Climat Énergie Territoriaux, Contrats d'Objectifs Territoriaux... ;
- 4.13.** Partage des « bonnes pratiques » entre les acteurs et valorisation des opérations innovantes et exemplaires, notamment celles menées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif (installations et sites sportifs, transport et mobilité, applications informatiques d'optimisation et de gestion...). Sur un plan national, lancement d'un « club carbone » réunissant les fédérations, les organisateurs d'évènements sportifs, les sponsors et les clubs permettant notamment la modélisation des plans d'action de réduction des émissions de GES en fonction des structures sportives.

Évolution des pratiques et des matériels sportifs

- 4.14.** Réduction des consommations d'énergie liées à la fabrication et à l'utilisation des matériels sportifs ; encouragement à l'adoption de solutions techniques innovantes pour les sports mécaniques et ceux nécessitant l'usage d'engins motorisés pour l'entretien des infrastructures, l'enseignement ou la sécurité ;
- 4.15.** Intégration des fabricants et des distributeurs des matériels sportifs dans la démarche de réduction des émissions de GES liées à la fabrication et l'utilisation de ces équipements ;
- 4.16.** Aménagement des calendriers et horaires des rencontres sportives pour limiter les consommations énergétiques (éclairage, chauffage...).

Prise en compte des perspectives d'évolution du climat dans une stratégie d'adaptation

- 4.17.** Anticipation adaptée aux territoires pour les installations sportives, des probables variations climatiques à travers des réflexions portant sur l'intégration dans l'environnement (approche bioclimatique, besoins en climatisation) ;
- 4.18.** Mise en œuvre d'une veille relative aux impacts probables des changements climatiques sur les activités sportives et réalisation d'études par typologie d'activité sportive, pondération géographique... ;
- 4.19.** Information des pratiquants sur ces évolutions et sur les impacts probables sur la pratique sportive.

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, les transports sont à l'origine de 26 % des émissions des gaz à effet de serre (GES)³ ; le transport aérien et le transport routier sont ceux qui génèrent le plus d'émission par kilomètre parcouru. Les enjeux des transports sur le réchauffement climatique sont donc déterminants.

Il n'existe pas de sport sans déplacement. La pratique comme les spectacles sportifs impliquent toujours un transport des pratiquants, de l'encadrement, des spectateurs... Les distances sont parfois longues et certaines pratiques imposent le transport de matériel. Chaque année, 2,5 millions d'événements sportifs sont organisés en France⁴, occasionnant également de nombreux stages préparatoires. Toutes les études d'évaluation carbone ont montré que le transport était de loin le poste le plus impactant.

Comme toute activité humaine, en zones rurale et urbaine, le sport doit repenser son mode de déplacement qui repose majoritairement sur le transport routier. Il doit revoir son organisation territoriale et s'insérer dans les stratégies nationales de mobilité durable.

Les attentes vis-à-vis d'un transport rapide et peu onéreux devront bientôt s'adapter à un cadre plus contraint, conditionné par l'augmentation du prix de l'énergie et la prise en compte progressive des effets externes sur l'environnement. Il s'agit d'anticiper ces changements qui influenceront inéluctablement à terme les pratiques elles-mêmes, ainsi que le mode et la fréquence des déplacements des pratiquants et des spectateurs, accentuant encore les inégalités face à la pratique du sport.

La diminution des déplacements et l'utilisation de modes de transport doux est un enjeu de santé et de qualité de vie. Réduire ses trajets a un impact significatif sur le coût financier de la pratique et sur la fatigue et donc sur la santé. Cette adaptation du sport contribuera en outre au désengorgement des villes.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Réduire la demande en transport en modifiant l'organisation de la pratique sportive

La diminution de la demande en transport liée à la pratique du sport et au spectacle sportif constitue la première priorité. Le cadre réglementaire sportif, les critères de décision (dans le choix des lieux de compétition par exemple), les choix d'implantation des sites de pratique (voir ci-dessous) et les habitudes doivent évoluer pour intégrer pleinement cet enjeu.

3. Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

4. Source : Comité National Olympique et Sportif Français

Privilégier, dans les zones urbaines, l'implantation de sites de pratique à proximité des lieux de vie et facilement accessibles

L'objectif est d'intégrer dans les projets d'urbanisme des critères de proximité des sites sportifs (lieux de pratique ou de spectacle sportif) avec les lieux de vie de la cité (établissements d'enseignement, habitat, commerces, locaux de travail et de loisirs...) et de favoriser l'accessibilité en transport en commun et en mode de transport doux (vélo, roller, marche à pied).

Sensibiliser les pratiquants et les spectateurs aux enjeux de la mobilité durable

La stratégie en matière de sport et de mobilité durable doit comporter une sensibilisation et une formation des différents publics pour initier un réel changement de comportement, condition de résultats significatifs. Parmi ces actions seront priorisés l'utilisation des transports collectifs, le recours au covoiturage et les modes de déplacement doux.

Optimiser les transports routiers et favoriser les solutions alternatives moins polluantes

Les transports routiers restent largement utilisés pour la pratique du sport. Le développement du covoiturage et de l'utilisation des modes de transport doux et de transport en commun constitue donc une priorité : mesures incitatives, meilleur accès à l'information sur les lieux de pratique accessibles en transport en commun, mesures réglementaires, etc.

Faciliter l'utilisation de véhicules faiblement polluants dans les flottes captives

Le sport peut être une vitrine pour promouvoir les nouvelles technologies en matière de mobilité. En particulier, les « flottes captives », c'est-à-dire les véhicules achetés ou loués en nombre par des organisations sportives ou des organisateurs d'événements, doivent être dotées de véhicules faiblement polluants.

Favoriser une bonne accessibilité aux sites de pratique et de spectacle sportif pour tous les publics

Outre l'accessibilité des sites en eux-mêmes, les moyens de transport qui permettent de s'y rendre doivent être adaptés, en concertation étroite avec les publics. L'accessibilité concerne également les publics défavorisés sur un plan économique à travers la mise en place de politiques tarifaires adaptées.

NOS LEVIERS D'ACTION

Modification de l'organisation des pratiques sportives pour réduire les émissions de GES dues au transport

- 5.1.** Réorganisation des compétitions des fédérations sportives pour réduire les transports : modification du format des championnats, optimisation de la formation des poules, choix des sites des manifestations exceptionnelles, réflexion sur l'évolution des limites administratives, regroupement des manifestations ; par exemple mutualiser les services et la logistique de deux organisations différentes ou réunir deux compétitions en une, durant un week-end sur un même site, ou deux sites voisins... ;

- 5.2.** Gestion prévisionnelle du nombre de spectateurs et de leurs modes de transports, en particulier lors des événements d'envergure ;
- 5.3.** Développement de partenariats entre le mouvement sportif, les organisateurs d'événements, les collectivités locales responsables de la définition des services de transports locaux, et les sociétés nationales de transport, afin de proposer des alternatives au transport routier ;
- 5.4.** Limitation – en encourageant une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des organisations sportives – des déplacements liés à l'organisation des réunions, des formations, etc. ;
- 5.5.** Développement d'événements fournissant sur place les équipements de compétition quand ils sont volumineux (bateaux, véhicules, etc.) pour éviter leurs transports individuels par les concurrents ;
- 5.6.** Dans les plateformes de concertation sur le sport et le développement durable qui seront mises en place (cf. Défi 3 : Gouvernance), création de forums spécifiques sur les transports pour mutualiser et diffuser les meilleures pratiques.

Intégration des critères de mobilité durable dans les choix d'implantation des équipements sportifs

- 5.7.** Organisation de la desserte par les transports en commun des sites de pratique et implantation des nouvelles installations sportives au cœur des lieux de vie ;
- 5.8.** Intégration de critères d'accessibilité dans les choix des sites ;
- 5.9.** Inscription des projets d'infrastructures sportives dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les Plans climat énergie territoriaux, etc. ;
- 5.10.** Concertation, lors des choix d'implantation des équipements sportifs, entre les pouvoirs publics et les utilisateurs, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux.

Développement de l'utilisation des transports en commun et des modes de transports doux

- 5.11.** Développement et diffusion d'informations (notamment via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) sur les moyens de rejoindre les sites de pratiques en transport en commun, transport doux et covoiturage en lien avec les collectivités locales ;
- 5.12.** Développement de l'attractivité des transports en communs par des offres combinées reposant sur des partenariats adaptés et des aides financières ;
- 5.13.** Développement et entretien des voies d'accès sécurisées pour les modes de transports doux autour des sites de pratique ;
- 5.14.** Modulation des remboursements des frais de déplacement en fonction du mode de transport utilisé ;
- 5.15.** Installation de parkings à vélo sécurisés proches des équipements sportifs ;
- 5.16.** Développement de l'inter-modalité par l'amélioration des connexions entre modes de transport tout au long de la chaîne des transports, notamment sur les derniers kilomètres ; l'utilisation des transports ferroviaires devant être privilégiée, il faut assurer la prise en charge des transports depuis les gares jusqu'aux lieux de pratique ou de compétitions, pour les sportifs comme pour les spectateurs.

Sensibilisation aux changements de comportement

- 5.17.** Mise en place de formations à l'éco-conduite et à la sécurité routière pour les conducteurs des organisations sportives, notamment pour les événements sportifs;
- 5.18.** Lancement de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des modes de transport doux, des transports en commun et du covoiturage.

Utilisation de véhicules à faible émission pour les flottes captives

- 5.19.** Sensibilisation aux alternatives de déplacements faiblement polluants, notamment pour les associations sportives en complément d'une offre publique de mobilité;
- 5.20.** Développement de partenariats (notamment autour des événements sportifs) avec les constructeurs automobiles pour faire du sport une vitrine sur l'utilisation des véhicules à la pointe sur les enjeux environnementaux.

Mise en accessibilité tout public des transports pour se rendre sur les sites de pratique et des événements

- 5.21.** Application des critères d'accessibilité prévus par la loi dans la construction ou la rénovation des réseaux de transport, en concertation avec les publics concernés pour bien définir les besoins territoriaux spécifiques;
- 5.22.** Mise en place d'une tarification, en fonction des priorités locales, permettant de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre.

Intégration des enjeux en matière de transport dans l'organisation des événements sportifs

- 5.23.** Sensibilisation des organisateurs à l'importance des transports lors de manifestations sportives;
- 5.24.** Intégration de la question des transports dans les cahiers des charges des grandes manifestations;
- 5.25.** Développement des « fan zones » pour les grands événements. Ces lieux d'animation dans lequel il est possible de vivre l'événement à distance (dans son pays) pourront réduire les émissions de GES liés aux déplacements des spectateurs sur les sites de compétition.

CONTEXTE ET ENJEUX

2010, Année internationale de la Biodiversité, a culminé avec le sommet International de Nagoya. Un plan stratégique à l'horizon 2020 a été adopté. Il fixe comme l'un des objectifs majeurs une augmentation sensible des aires protégées de la planète. La France s'inscrit dans ce mouvement général pour réaffirmer ses convictions et développer un plan d'action stratégique dans le cadre de la SNDD.

Comme toute activité humaine, en zones urbaines et rurales, les pratiques sportives peuvent avoir une incidence sur l'érosion de la biodiversité, sur l'utilisation des ressources naturelles et sur les sols. Cet impact dépend de plusieurs facteurs : type d'activités, fréquence et densité de la pratique, dimensions des lieux de pratique, activité en milieu naturel ou artificiel... Il est donc nécessaire de mieux connaître cette incidence afin d'en limiter l'importance. Pour y parvenir, les sportifs de toutes les disciplines, doivent se sentir directement concernés. L'utilisation de la ressource en eau doit faire l'objet d'une attention particulière en raison des quantités utilisées par la pratique sportive, et pour ce qu'elle représente (source de vie, élément indispensable aux écosystèmes naturels et à la santé de l'homme).

Le sport, qui est pratiqué en milieu naturel terrestre, aquatique ou aérien, en zones rurales et urbaines, peut être un contributeur efficace au maintien de la biodiversité. Les clubs sportifs et les prestataires d'activités sportives sont en capacité de sensibiliser les pratiquants à la protection des milieux naturels. Souvent, ils observent, entretiennent et sauvegardent des sites de pratiques, parfois écosystèmes riches et fragiles. On peut citer à titre d'exemple, l'action historique de la Fédération Française de Randonnée qui a été précurseur d'une politique de biodiversité dès les années 70, en œuvrant au maintien de nombreux chemins ruraux et en faisant reconnaître la qualité patrimoniale et paysagère des itinéraires proposés.

Les clubs sportifs et les prestataires d'activités sportives participent également à la gestion des espaces naturels, dans le cadre de dispositifs innovants comme les commissions et les plans départementaux d'espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (dispositif CDESI/PDESI). Il est important de faire pleinement reconnaître cette contribution auprès des pouvoirs publics et de la renforcer dans toutes ses dimensions. Les sports et loisirs pratiqués en milieu naturel constituent ainsi une des dernières possibilités données aux pouvoirs publics de disposer d'observateurs réguliers des espaces, présents sur tout le territoire à travers un maillage très dense, et très attachés à la qualité du milieu naturel qu'ils fréquentent.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Développer la connaissance des pratiquants et intensifier la sensibilisation en matière de biodiversité : mieux connaître pour mieux préserver

Il s'agit de mieux comprendre le lien entre la biodiversité et les pratiques sportives afin d'aider le sportif à mieux intégrer l'environnement dans le cadre de ses pratiques. Des études et des travaux scientifiques doivent être entrepris en ce sens. Un effort de pédagogie important permettra à tous les sportifs de se sentir concernés.

Faire que les organisateurs des pratiques sportives de nature deviennent des acteurs reconnus pour contribuer à la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Le club sportif, le prestataire d'activités physiques et sportives et l'enseignant scolaire doivent être mobilisés par les acteurs publics pour conduire des actions régulières de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité et d'entretien et de réparation des milieux naturels. Ils sont à même de contribuer aux politiques intégrées d'aménagement du territoire, en particulier celles des trames vertes et bleues et des inventaires communaux, grâce à leur connaissance singulière des milieux fréquentés et leur désir de garantir leur bon état écologique.

Promouvoir et développer des pratiques sportives exemplaires

L'objectif est de faire connaître auprès de toutes les disciplines sportives de nature des exemples aboutis d'actions d'entretien, d'alerte, de formation et de réduction de la consommation des ressources naturelles, et de viser leur généralisation.

Les réseaux d'alerte initiés par quelques fédérations devront être mis en synergie et adaptés à des échelles territoriales pertinentes afin de bénéficier à la totalité des sports qui se pratiquent en milieu naturel ouvert. Les associations sportives seront incitées par leurs fédérations à dialoguer chaque année avec les acteurs environnementaux (associations de protection ou d'éducation à l'environnement). Des coopérations seront recherchées à travers ces échanges.

Intégrer le sport dans les réflexions autour de la « Ville durable »

L'un des grands enjeux des années à venir est celui de la ville durable, moderne, plus humaine et habitable, moins polluante et prédatrice d'espace. Les activités physiques et sportives, qu'elles se déroulent en milieu artificiel, dans des espaces publics ouverts ou en milieu naturel en périphérie immédiate, prendront toute leur place dans cette réflexion, tant le retour de la nature en ville, le réinvestissement des espaces publics, des berges de rivières, les voies vertes et bleues...sont des opportunités pour une pratique sportive pour tous, locale et de saison.

NOS LEVIERS D'ACTION

Amélioration de la connaissance

- 6.1.** Meilleur partage des connaissances, mises en œuvre d'expérimentations, lancement de projets de recherche et de développement et mobilisation de sportifs sur des projets de science participative ou d'écovolontariat ;
- 6.2.** Innovation autour de solutions alternatives aux gestions traditionnelles (ex : sols en herbe vs terrains en gazon synthétique, des études semblant montrer des avantages écologiques en faveur de cette dernière option aux niveaux des émissions de GES et de la consommation en eau) ;
- 6.3.** Valorisation de l'innovation et de l'expérimentation ;
- 6.4.** Au-delà des contraintes réglementaires, valorisation de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive et de la construction d'un équipement ;

- 6.5. Évaluation de la consommation d'eau, de la superficie des sols entretenus et des paysages modifiés, des nuisances sonores générées, du fait des activités sportives;
- 6.6. Évaluation monétaire de la contribution du sport à la préservation de la biodiversité;
- 6.7. Incitation de l'ensemble des acteurs intervenant dans la filière du sport (offices de tourisme, loueurs et vendeurs de matériel, éditeurs, etc.) à informer aux enjeux de la biodiversité les pratiquants auto-organisés des sports en milieux naturels ;
- 6.8. Mise en œuvre de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive, d'aménagements et de la construction d'un équipement (ex. : indice d'abondance des oiseaux communs).

Contribution des usages sportifs à la préservation du milieu vivant

- 6.9. Accompagnement des acteurs du sport dans l'application des directives NATURA 2000 dans le cadre, notamment, de l'organisation des manifestations sportives ; finalisation par les ministères concernés d'un guide d'application à leur destination ;
- 6.10. Renforcement de missions d'observation et de recensement d'espèces confiées aux acteurs du sport en lien avec les professionnels ou associations environnementales compétents ;
- 6.11. Superposition des cartes de pratique des sports en milieux ouverts avec celles des sites à protéger (inventaires communaux, trames vertes et bleues...) pour identifier leur degré de coïncidence et inciter à des actions concertées entre les responsables de la biodiversité et ceux du sport ;
- 6.12. Généralisation des réseaux d'alertes initiés par des fédérations et des actions de réhabilitation des sites menées conjointement par les responsables territoriaux et les acteurs du sport ;
- 6.13. Valorisation de la contribution des pratiquants des sports et des loisirs de nature à la gestion des espaces naturels (fiscalité, contribution volontaire...) ;
- 6.14. Missions d'ambassadeurs de la gestion durable de la biodiversité confiée aux sportifs de haut niveau, après formation.

Gestion durable des équipements sportifs

- 6.15. Implantation, programmation, conception, rénovation, modernisation et gestion durable des installations sportives en prenant systématiquement en compte les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité ;
- 6.16. Augmentation de la capacité des équipements sportifs à héberger de la biodiversité ;
- 6.17. Diminution des prélèvements des ressources naturelles, en premier lieu de l'eau ;
- 6.18. Utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage et le nettoyage et de produits éco labellisés pour l'entretien et l'hygiène des terrains naturels de sport ;
- 6.19. Conception d'outils spécifiques à la gestion durable des sites de pratique et des équipements sportifs (sur l'exemple du Recensement des Équipements Sportifs et des Observatoires des lieux sportifs de nature) ;
- 6.20. Lutte contre l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels par une localisation judicieuse des lieux de pratiques sportives ;
- 6.21. Intégration harmonieuse des équipements sportifs dans leur environnement visuel et paysager ;

- 6.22. Concertation des acteurs du sport aux actions visant à rendre les villes plus durables, en particulier la démarche EcoCité, intégrant notamment les sites de pratiques sportives au cœur des lieux de vie.

Responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité

- 6.23. Élaboration de règlements fédéraux sur l'environnement et le développement durable donnant, notamment, des consignes opérationnelles aux clubs et comités sportifs sur la préservation de la biodiversité ;
- 6.24. Élaboration d'un cahier des charges environnemental relatif à la conception et à l'organisation des événements sportifs ;
- 6.25. Communication directe auprès des licenciés pour les informer de leur responsabilité individuelle et des gestes recommandés par leurs fédérations (celles dont les pratiques se déroulent en milieu naturel ouvert touchent au moins 6 millions de personnes) ;
- 6.26. Sensibilisation et formation des cadres et des dirigeants ;
- 6.27. Diffusion des bonnes pratiques avec caution scientifique ;
- 6.28. Incitation des pratiquants fédérés à connaître et respecter la biodiversité des territoires découverts en application des principes du tourisme durable ;
- 6.29. Incitation de l'ensemble du mouvement sportif à établir le contact avec ses homologues environnementaux et gestionnaires d'espaces naturels, au plan local et à l'échelle de territoires pertinents (massifs, bassins, parcs, etc.) ;
- 6.30. Systématisation des coopérations interfédérales par la désignation de référents mandatés selon les thématiques et par l'élaboration de plans d'actions communs.

Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité 2010-2020

- 6.31. Élaboration d'un plan d'action sur le sport sous l'impulsion du ministère des Sports ;
- 6.32. Implication systématique du mouvement sportif dès le lancement des démarches de classement de nouveaux espaces naturels protégés (la SNDD prévoit d'en doubler la surface d'ici à 2020 en passant de 1 à 2 % du territoire) ;
- 6.33. Désignation par chaque gestionnaire d'espaces naturels d'un référent sur les activités sportives chargé d'élaborer un programme de travail en concertation avec les acteurs du sport et de l'environnement ;
- 6.34. Création d'ici à 2013 d'un réseau d'espaces naturels et sportifs garantissant la pratique d'activités sportives éco-citoyennes et la protection d'espèces sensibles ; conception d'un label spécifique de réserves « Nature et Sport » cogérées par les acteurs de l'environnement et du sport.

CONTEXTE ET ENJEUX

L'activité sportive non intensive et bien pratiquée favorise un bon état de santé physique et psychique. Le sport et la santé sont intimement liés. Il convient de protéger la santé des pratiquants en prévenant les accidents liés à la pratique et les dérives, comme le dopage ou la violence, quel que soit le niveau de pratique. Parallèlement, la promotion et le développement des activités physiques et sportives sont des facteurs de bonne santé et de bien-être.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (transports, alimentation et consommation d'énergie) peut indirectement entraîner une amélioration de la santé à l'échelle globale. La contribution du monde du sport à cet objectif étant détaillée dans les défis 4, 5, et 6, nous nous attachons prioritairement ici au potentiel d'amélioration de la santé en France apporté par la pratique sportive.

Exemples de problèmes majeurs de santé sur lequel le sport peut agir :

- l'obésité a atteint les proportions d'une épidémie mondiale : 2,6 millions de personnes au moins décèdent chaque année dans le monde du fait de leur surpoids ou de l'obésité⁵ ;
- le fléau du dopage doit rester une absolue priorité dans les politiques sportives menées par les autorités et doit être au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs du sport.

Plusieurs axes d'actions s'imposent en matière de santé et de sport :

- penser et promouvoir la pratique sportive comme facteur de santé individuelle et collective contribuant à l'amélioration de la qualité de vie. Le sport, envisagé sous cet angle, correspond à la recherche du bien-être et de l'équilibre personnelle ;
- envisager la pratique sportive comme un élément thérapeutique (facteur de guérison et d'autonomie en particulier pour les personnes atteintes de handicap, action de prévention indiquée destinée à un groupe d'individu ayant des signes de pathologies) et de manière plus générale comme une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie ;
- protéger les pratiquants sportifs et les spectateurs des manifestations en prévenant les risques liés à certaines dérives (pratiques excessives, dopage, violences, surconsommation d'alcool, nuisances sonores et visuelles...) ;
- veiller à la qualité de l'environnement lié aux pratiques sportives (qualité de l'air, de l'eau, des sols, prévention des nuisances sonores, etc.) ;
- optimiser les bénéfices sur la santé de la pratique en contribuant à l'étude et à la définition d'une « zone verte » dans le sport. Il s'agit d'identifier les facteurs de risques liés à une inactivité (sédentarité), une activité intensive ou inadaptée (pratique occasionnant des dommages pour la santé).

5. Source : Organisation Mondiale de la Santé, 2005

L'idée d'une pratique sportive régulière, adaptée, axée sur l'amélioration de la qualité de vie, s'inscrit naturellement dans une stratégie de développement durable en ce qu'elle encourage la cohésion sociale, le respect du vivant, et vise à mieux connaître et mieux protéger ses ressources : celles de la nature, et celles du capital santé de chacun.

Parallèlement aux pratiques tout au long de la vie, le sport de compétition est soumis à un devoir d'exemplarité des comportements, en raison de sa visibilité et des responsabilités qui en découlent vis-à-vis de l'ensemble de la société.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Identifier et mettre en cohérence les actions existantes, améliorer la connaissance de la relation entre sport et santé, et encourager les bonnes pratiques

Le partage et la mise en réseau des connaissances sur les comportements à adopter et la relation entre le sport et la santé doivent être au cœur de la stratégie. Il faut communiquer largement sur les actions positives existantes. La communication doit valoriser les bienfaits de l'équilibre global : activité sportive régulière, absence de drogues et de tabac, alimentation saine, importance du sommeil et de la récupération. Il conviendrait ainsi que chacun ait accès à des services de suivi, d'évaluation, de conseil et d'accompagnement, pour une pratique adaptée à ses goûts et possibilités.

Plus elle démarre tôt, plus l'éducation à la santé est efficace. Il en va de même pour les activités sportives : il convient d'apporter une attention particulière à la pratique des enfants, en réservant un temps suffisant aux activités physiques et sportives dans les temps scolaires et extrascolaires.

En parallèle, le sport peut apporter une contribution active aux campagnes de sécurité publique (par exemple la prévention des accidents en montagne hiver/été) et de santé publique (par exemple la lutte contre l'obésité et la sédentarité, la prévention des maladies cardio-vasculaires), en démontrant l'intérêt de la pratique régulière du sport et des déplacements doux à base d'activités physiques et sportives, comme la marche et le vélo.

L'importance du sport dans un dispositif de prévention, notamment pour les seniors, doit être fortement encouragée.

Prévenir les risques (sociaux et sociétaux, naturels et technologiques), préserver la qualité des milieux (eau, air) et des équipements (bâtiments, sols)

L'activité sportive pratiquée de façon inadaptée ou intensive pouvant entraîner des risques pour la santé, on s'attachera à prévenir ces risques en favorisant les pratiques saines (privilégier la modération et la pratique informée pour éviter les accidents) et en éduquant à la qualité des environnements (qualité de l'air, eau). Certaines pratiques seront déconseillées voire réglementées, dans des conditions particulières ou d'épisodes de pollution (pics d'ozone...).

Les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour prévenir les risques liés à la gestion du public lors des manifestations sportives (violences, accidents dus à la présence de la foule, etc.). Les risques liés à la construction et au fonctionnement des équipements sportifs sont à envisager de façon générale (amiante, radon, plomb, légionellose, émanations nocives de substances chimiques utilisées dans la construction, les matériels, les produits d'entretien...), mais aussi de façon spécifique à certains équipements (sous-produits de traitement de l'eau en piscines, mycoses et verrues

plantaires, niveaux sonores élevés, sols sportifs traumatisants, risques de chutes et de chocs...). Il convient en outre que les règles qui encadrent la conception et le fonctionnement des établissements recevant du public (ERP) soient scrupuleusement respectées.

Les sportifs peuvent dans certains cas jouer un rôle dans la sécurisation de certaines activités : il faut valoriser leur contribution dans les dispositifs de secours et de prévention (spéléologie, alpinisme...) et renforcer leur formation à la gestion du risque.

Le monde du sport de haut niveau est potentiellement générateur de dérives mettant en danger la santé physique et psychologique des athlètes (dopage) et de leur public (addiction aux jeux, paris truqués, surconsommation d'alcool) ; il convient de poursuivre et renforcer la mise en œuvre des moyens de lutte contre ces pratiques à risques.

Intégrer, dans toutes les formations sportives, la thématique santé et la notion de Capital Santé

Il est important d'inculquer dès que possible la notion de Capital Santé en l'intégrant à l'organisation de la pratique sportive. Il faut inciter à la vigilance sur les questions d'alimentation, de sommeil, et de pratiques adaptées à l'âge et à la fragilité de chacun, ainsi qu'à la nécessité de disposer de matériel et d'équipements adaptés (chaussures, revêtements de sol, protections, etc.), afin notamment de préserver la capacité et l'envie de chacun de pratiquer une activité sportive tout au long de sa vie. Dans un cadre plus général de santé publique, les activités sportives, selon des protocoles définis par les professionnels de la santé, peuvent contribuer à un processus de guérison.

NOS LEVIERS D'ACTION

Communication pour convaincre et créer des outils nécessaires à l'accompagnement du changement

- 7.1.** Réalisation d'études, cartographies, enquêtes épidémiologiques sur le lien coûts/bénéfices liés aux pratiques sportives à tous les âges, et réalisation du suivi des sportifs tout au long de leur carrière ;
- 7.2.** Développement de lien avec les Agences Régionales de Santé et les DRJSCS pour décliner les recommandations en matière d'éducation et de promotion de la santé, par la pratique sportive, en relation avec les plans et programmes nationaux (Plan National Nutrition Santé, Bien vieillir, Plan maladies chroniques...);
- 7.3.** Diffusion des recommandations du rapport préparatoire au « Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive » 2008, au PNNS dans un volet sport ;
- 7.4.** Pérennisation du rendez-vous annuel Sport Santé et Bien-Être organisé par le CNOSF et l'État.

Prévention des risques (sociaux et sociétaux, naturels et technologiques), et préservation de la qualité des milieux (eau, air) et des équipements (bâtiments, sols)

- 7.5.** Mise en place d'analyses épidémiologiques sur les risques d'accidents inhérents à la pratique sportive de loisir et de compétition, développement de référentiels permettant de les prévenir et identification des programmes de prévention qui ont déjà fait leur preuve sur des populations et des sports ciblés, afin de les élargir à d'autres populations et d'autres pratiques ou d'en développer de nouveaux. Constitution de fiches de données de sécurité sur ces risques ;

- 7.6. Adaptation des pratiques sportives, notamment liées à l'organisation de manifestations, lors d'épisodes de pollution, en concertation avec les administrations concernées;
- 7.7. Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels sportifs et création d'outils de gestion uniques spécifiques à chaque discipline ou activité.

Intégration, dans toutes les formations sportives, de la thématique santé et de la notion de Capital Santé

- 7.8. Analyse de la prise en compte de la santé et de la prévention dans la formation des éducateurs sportifs.;
- 7.9. Intégration de la notion sport santé dans le passage des différents grades (flocon, galop...);
- 7.10. Intégration du secourisme et des gestes qui sauvent dans les formations sportives fédérales;
- 7.11. Prise en compte des notions de sport santé dans les programmes d'EPS, notamment au travers du plan santé à l'école, qui intègre les recommandations des plans de santé publique.

Développement de la relation Sport/Santé, notamment aux niveaux institutionnel, humain et financier

- 7.12. Transformation des commissions médicales des fédérations sportives en commissions Sport Santé et Bien-Être;
- 7.13. Développement de la connaissance de l'impact du sport scolaire sur la santé et le bien-être;
- 7.14. Renforcement des coopérations entre la direction des Sports (ministère des Sports) et la direction générale de la Santé (ministère de la Santé);
- 7.15. Intégration du taux de pratique sportive des populations comme un indicateur de la qualité de vie.

Encouragement à l'exemplarité des acteurs du sport, sportifs de haut niveau et dirigeants

- 7.16. Renforcement des collaborations entre les agences régionales de santé, les DRJSCS, les établissements publics, l'INSEP, le Pôle Ressources National Sport Santé, etc. ;
- 7.17. Institution d'un référent Sport Santé en lien avec le médecin conseil dans les centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) et les écoles nationales;
- 7.18. Formation et mobilisation des sportifs de haut niveau à la communication sur les enjeux et les thématiques sport-santé;
- 7.19. En parallèle, réalisation de campagnes de communication institutionnelle.

Intensification de l'engagement contre toute forme de dopage

- 7.20. Application et actualisation des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage ;
- 7.21. Multiplication des campagnes d'information et de prévention contre le dopage en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau, les jeunes, les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédicales.

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, 7,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil national de pauvreté⁶. Les jeunes, les personnes âgées isolées, les mères seules et leurs enfants, les chômeurs en fin de droit sont particulièrement exposés. La pauvreté se concentre en milieu urbain, touchant près du tiers des habitants des zones urbaines sensibles (ZUS).

Le sport est un fait social majeur :

- Avec près de 34 millions de pratiquants en France, c'est 71 % de la population⁷ qui exerce au moins une activité physique ou sportive chaque année;
- Le mouvement sportif délivre chaque année plus de 15 millions de licences⁸, ce qui en fait le premier mouvement associatif de France;
- Le sport professionnel et les grandes compétitions intéressent une large portion de la population et occupent une partie importante de l'actualité transmise par les médias.

À travers les valeurs qu'il véhicule, son mode d'organisation particulier autour du modèle associatif et les vertus d'une activité physique régulière, le sport est reconnu comme ayant un fort potentiel pour contribuer à créer des liens sociaux, à éduquer la jeunesse et à insérer les populations en difficulté, en milieu rural et urbain. Les acteurs sportifs et non sportifs s'accordent aujourd'hui pour réclamer une meilleure utilisation de ces opportunités en faveur de la cohésion sociale.

Néanmoins, le sport est confronté à ses limites et fait souvent l'objet de débats passionnés qui le dépassent. Miroir de la société, il est le fait de violences, de discriminations ainsi que de dérives liées aux masses financières en jeu qui choquent un nombre croissant de citoyens dans un contexte de crise économique et sociale d'envergure. Le sport doit aujourd'hui conduire des changements pour intégrer ces nouvelles préoccupations.

Enfin, le secteur du sport emploie dans des métiers variés plus de 110 000 personnes au titre d'activité principale⁹, et presque le double au titre des emplois saisonniers ou accessoires.

De plus, le mouvement associatif sportif ne pourrait subsister sans ses 3,5 millions de bénévoles. La place faite à l'humain dans l'organisation du sport est donc un enjeu déterminant pour en assurer un développement durable.

6. Source : *Niveau de vie en 2006*, INSEE 2008

7. Source : *La participation culturelle et sportive*, INSEE 2003

8. Source : *Les licences et les clubs agréés en 2007*, ministère des Sports

9. Source : *Le poids économique du sport en 2007*, ministère des Sports

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Promouvoir le sport pour le plus grand nombre

En adaptant les offres sportives, le contenu des formations des métiers du sport, les structures d'accueil et les lieux de pratique, une priorité doit être donnée à l'accroissement de la pratique d'activités physiques et sportives des publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés : les populations socialement défavorisées, les femmes ainsi que les personnes en situation de handicap. C'est une condition nécessaire pour que le sport puisse jouer son rôle de moteur social et d'éducation, en favorisant notamment la mixité sociale et intergénérationnelle. Au-delà de la pratique sportive, l'égalité des chances et la promotion de la diversité doivent transparaître au sein des organisations du sport, en favorisant l'égal accès à l'emploi, au bénévolat ainsi qu'aux postes à responsabilité.

Promouvoir et renforcer l'impact du sport sur l'éducation et la cohésion sociale

On reconnaît généralement que le sport, notamment pratiqué dans des structures associatives (clubs), représente un levier puissant d'insertion sociale et d'éducation. En parallèle, de nombreux projets à finalité sociale utilisent le sport comme outil pédagogique et d'animation. Le principal enjeu aujourd'hui est de mieux comprendre les mécanismes en action derrière les bonnes pratiques identifiées, pour optimiser l'impact social positif qu'elles génèrent.

Viser l'exemplarité sociale dans le sport et la promotion de la citoyenneté

Le bon fonctionnement du sport s'appuie sur l'engagement de milliers d'hommes et de femmes qui agissent ou vivent à travers lui : sportifs de haut niveau, salariés, bénévoles... Le sport doit mieux attirer, intégrer et accompagner ces ressources humaines tout au long de leur vie, et s'adapter aux évolutions de notre société.

Favoriser la coordination des acteurs publics et privés engagés au service de la responsabilité sociale du sport

Un nombre important d'acteurs sont mobilisés au sein de dispositifs nationaux et locaux et considèrent le sport comme un outil puissant de cohésion sociale. Citons, entre autres, les pôles ressources nationaux du ministère des Sports, sur les thématiques du handicap et de l'insertion par le sport, l'Agence pour l'éducation par le sport, la dynamique Espoir Banlieues, les programmes d'accueil collectifs de mineurs, ainsi que de nombreuses associations, fondations et ONG fortement investies dans ce champ. L'efficacité oblige désormais à une meilleure coordination et complémentarité entre les actions et programmes de recherche, grâce à une démarche systématique de concertation et de coordination.

Agir contre les dérives économiques du sport

Dans un contexte de crise économique majeure, le sport doit se montrer exemplaire dans ses pratiques économiques, notamment dans le sport professionnel. Cet enjeu préoccupe un nombre croissant d'acteurs (pratiquants licenciés, supporters, représentants associatifs, entreprises partenaires et acteurs économiques du sport) qui voient dans certaines pratiques une remise en cause des valeurs fondamentales du sport.

NOS LEVIERS D'ACTION

Promotion de l'égalité homme / femme dans le sport

- 8.1. Poursuite des actions menées en matière de « Féminisation du sport » pour favoriser l'accès à la pratique des femmes à travers une offre sportive ;
- 8.2. Augmentation du nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité bénévoles et salariés en poursuivant notamment les politiques d'incitation réglementaire (quotas) ;
- 8.3. Développement de mesures favorisant l'égalité devant la rémunération entre les hommes et les femmes dans les emplois sportifs.

Promotion de la pratique sportive des jeunes et de leur implication dans les instances dirigeantes du sport

- 8.4. Mise en place d'actions de découverte du sport et d'initiation sportive en lien avec les programmes scolaires et les dispositifs périscolaires ;
- 8.5. Association des jeunes aux instances dirigeantes.

Intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap

- 8.6. Développement de l'accès aux personnes en situation de handicap à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité et la mixité sociale des publics : formations des éducateurs, aides techniques et financières, mise en avant des initiatives locales remarquables et sensibilisation du public ;
- 8.7. Conformément à la loi handicap de 2005, mise en accessibilité des lieux de pratiques et des événements sportifs pour tous ;
- 8.8. Soutien aux activités handisport et sport adapté ;
- 8.9. Soutien à l'accès à l'emploi et au bénévolat dans le sport (notamment par l'application de la législation) ;
- 8.10. Développement d'événements sportifs mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap ;
- 8.11. Lancement de programmes de recherche et développement sur le matériel sportif et les équipements adaptés.

Accès au sport pour les publics en situation d'exclusion socioéconomique et géographique

- 8.12. Encouragement de l'accès à la pratique pour les publics en difficulté d'insertion socioéconomique, issus notamment des zones urbaines sensibles inscrites dans le cadre des politiques de la ville, et les chômeurs par le renforcement des aides et le développement d'opérations de promotion auprès de ces publics ;
- 8.13. Développement de l'offre de pratique dans les milieux ruraux ;
- 8.14. Promotion des dispositifs favorisant l'information et l'accompagnement à l'emploi dans le sport et au bénévolat pour les publics en situation d'exclusion ; utilisation des emplois événementiels comme tremplin pour l'insertion ;
- 8.15. Repérage, soutien et diffusion des actions exemplaires de développement de la pratique auprès de publics spécifiques en exclusion sportive comme le sport en prison.

Meilleure utilisation de la pratique sportive comme outil d'insertion sociale

- 8.16.** Établissement d'un état des lieux sur l'implantation des clubs dans les zones prioritaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) notamment;
- 8.17.** Renforcement des politiques de soutien au développement et à la création de clubs dans les zones prioritaires; les doter d'outils, de moyens et de formations spécifiques pour leur permettre de favoriser l'inclusion sociale;
- 8.18.** Contribution à la lutte pour le désenclavement des quartiers en favorisant la mixité sociale dans les clubs, les échanges interclubs et lors des compétitions sportives;
- 8.19.** Lancement de projets de recherche-action et d'expérimentation sur l'insertion sociale par le sport pour promouvoir les meilleures pratiques et mettre en place des politiques territoriales partagées utilisant le sport;
- 8.20.** Intégration de représentants des acteurs du sport dans les forums locaux de concertation sur les politiques d'insertion qui réunissent les parties prenantes (type contrat urbain de cohésion sociale) : collectivités, éducation nationale, associations, familles, etc. ; le sport doit être considéré comme un véritable levier d'insertion, non comme une simple source d'occupation de jeunes désœuvrés;
- 8.21.** Implantation d'équipements multifonctionnels ouverts au cœur des quartiers sensibles en les accompagnant d'une politique d'animation adaptée pour favoriser les pratiques auto-organisées, les échanges multiculturels et les relations avec les habitants;
- 8.22.** Conception de stades ouverts sur la ville, les quartiers et l'environnement et qui favorisent l'insertion sociale par leur identité culturelle, les emplois créés, l'accueil des associations locales, le développement de partenariats sur la billetterie, etc.

Promotion des actions de solidarité dans le sport

- 8.23.** Développement des partenariats entre les acteurs du sport et les associations de solidarité (soutien financier, organisation de collectes de fonds, relais de campagnes de sensibilisation, etc.) ;
- 8.24.** Promotion, soutien et développement des actions de solidarité utilisant le sport support;
- 8.25.** Accompagnement et incitation des sportifs de haut niveau à mettre leur notoriété au service d'actions de solidarité.

Renforcement de la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport

- 8.26.** Lutte contre le hooliganisme et promotion de relations régulées et apaisées entre les instances du football, les clubs et les supporters; application notamment des préconisations du « livre vert du supportérisme » (ex. : élaboration d'une charte nationale des associations de supporters et de conventions locales) et promotion de la charte contre l'homophobie;
- 8.27.** Repérage, renforcement et généralisation des initiatives de lutte contre les actes de violence et de discrimination;
- 8.28.** Renforcement des partenariats et opérations menées avec les acteurs associatifs sur ces questions, notamment la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports.

La gestion de l'humain dans le sport : accompagnement de la carrière des sportifs de haut niveau et des ressources humaines dans le sport

- 8.29. Poursuite des actions en faveur de la définition du double projet et de la reconversion des sportifs de haut niveau;
- 8.30. Mise en place de politiques de lutte contre les abus d'autorité dans le sport;
- 8.31. Mise en œuvre par tous les acteurs du sport, employeurs, de politiques de juste rémunération des compétences;
- 8.32. Lancement de travaux de réflexion sur la qualité de l'emploi dans le sport, notamment autour de la notion de pérennité des emplois, en lien avec l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS) ;
- 8.33. Formation continue des ressources humaines du sport tout au long de leur carrière.

Promotion du bénévolat

- 8.34. Promotion du bénévolat comme source d'épanouissement et de développement personnel notamment par le biais du service civil;
- 8.35. Développement de partenariats avec les structures de recherche et de promotion du bénévolat (comme France Bénévolat) qui aujourd'hui traitent peu du sport;
- 8.36. Reconnaissance du rôle des bénévoles et aide à leur investissement en diminuant les coûts supportés (défiscalisation des frais) et en développant les formations;
- 8.37. Lancement de travaux de recherche sur l'évolution des formes de bénévolat en lien avec les évolutions de la société (notamment autour de la problématique de la disponibilité) pour repenser la place du bénévole dans les structures associatives;
- 8.38. Préparation et accompagnement du mouvement sportif sur l'évolution des méthodes de recrutement, d'accueil, d'encadrement et de valorisation des bénévoles.

Concertation et coordination des acteurs engagés au service de la responsabilité sociale du sport

- 8.39. Animation d'un réseau des acteurs notamment du mouvement sportif et des collectivités territoriales;
- 8.40. Constitution d'une instance nationale de concertation;
- 8.41. Incitation de coopérations bi ou pluri partites visant à améliorer l'efficacité globale des actions et faciliter leur complémentarité.

Lutte contre les dérives économiques liées au sport

- 8.42. Promotion de l'équité sportive en luttant contre la trop grande concentration des moyens financiers : développer la solidarité financière entre le monde professionnel et le monde amateur, ouverture d'un débat au niveau européen sur les moyens de contrôler les dérives financières du sport professionnel (favoriser le fair-play financier, régulation de la masse salariale dans les clubs professionnels...);
- 8.43. Lutte contre les dérives liées à l'organisation des jeux en ligne en favorisant notamment le respect de la réglementation;
- 8.44. Lutte contre la corruption dans le sport : attribution des marchés, candidatures aux grands événements, etc.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les défis d'un développement durable dépassent nos frontières. En 2000, lors de la 55^e session de l'assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale s'est engagée à atteindre en 2015 les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : ceux-ci visent à lutter contre l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des femmes, combattre le VIH du sida, le paludisme et les autres maladies, réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Pratiqué partout dans le monde, porteur de valeurs universelles, vecteur de liens entre les peuples, le sport a son rôle à jouer dans l'accomplissement de ces objectifs ambitieux. Les initiatives de solidarité internationale et de promotion de la paix à travers le sport sont nombreuses et les instances internationales de gouvernance du sport développent des programmes d'aide en direction des pays en voie de développement, en premier lieu pour permettre au plus grand nombre de pratiquer le sport. Le 26 octobre 2010, en adoptant une résolution reconnaissant la puissance du sport pour atteindre les objectifs du millénaire et encourager la tolérance, les Nations Unies ont ainsi réaffirmé son rôle comme vecteur d'éducation, de santé, de développement et de paix.

À travers son histoire, les performances de ses athlètes qui s'illustrent régulièrement sur la scène mondiale, les grands événements qu'elle accueille avec succès et ses représentants au sein des instances internationales, la France occupe une place particulière dans la gouvernance mondiale du sport. Cela lui confère une responsabilité dans l'avènement d'un sport facteur de développement durable au niveau mondial et dans la promotion de son utilisation comme levier pour atteindre les objectifs du millénaire.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Promouvoir au niveau mondial un développement durable dans et à travers le sport

Le sport doit être davantage mobilisé pour contribuer aux progrès dans les domaines du développement humain, de l'éducation de la jeunesse, de l'égalité des chances, de la santé, de la paix... Il s'agit de promouvoir les initiatives utilisant le sport comme levier de développement, de promouvoir des partenariats entre le sport et les programmes de développement – notamment avec les ONG de solidarité internationale – et de favoriser une implication des instances sportives internationales dans les stratégies mondiales de développement, notamment à travers l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au niveau français, les acteurs doivent promouvoir ces objectifs par tous les moyens, notamment le soutien aux projets d'initiative française et en profitant de leur présence dans ces instances. Le réseau diplomatique français et les organismes coordonnant l'aide au développement, notamment les collectivités territoriales qui réalisent des actions de coopération décentralisée doivent également intégrer le sport comme moyen d'action. Il s'agit enfin de promouvoir le respect des droits de

l'homme et de l'enfant dans les relations sportives internationales à travers notamment les achats équitables, la promotion du respect du droit du travail dans les échanges économiques, la protection des ressources naturelles, etc.

Faire évoluer la gouvernance internationale en matière de sport de façon à favoriser la mise en œuvre de démarches de développement durable par les instances en charge du sport

La mondialisation des échanges appelle un renforcement de la gouvernance internationale, condition nécessaire pour un développement durable. Les instances sportives internationales (Comités Internationale Olympique et Paralympique (CIO et IPC), fédérations sportives, Agence mondiale antidopage) et les entreprises privées de dimension internationale (grands équipementiers, agences marketing, médias, grands groupes sponsors du sport...) sont au cœur de ces évolutions ; elles doivent intégrer les enjeux du développement durable au cœur de leur stratégie et développer des démarches structurées. Leur responsabilité est grande par exemple en matière de réglementation du sport : de leurs choix découlent l'ensemble des principes qui régissent la construction, la rénovation, la modernisation et la gestion des équipements ou le dimensionnement des événements. Ces règlements doivent aujourd'hui s'adapter pour intégrer les objectifs de développement durable.

Promouvoir des événements sportifs internationaux responsables

Les relations internationales en matière de sport s'articulent en grande partie autour des événements sportifs internationaux (Jeux Olympiques et Paralympiques, Coupes du Monde, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Meetings internationaux, etc.) et du respect des règles (agence mondiale antidopage, TAS...). Le développement et la promotion d'événements sportifs responsables et équitables est donc un vecteur de diffusion des principes du développement durable tant dans les organisations (comités d'organisation, délégations sportives, instances nationales et internationales concernées) qu'auprès des publics (spectateurs et téléspectateurs).

NOS LEVIERS D'ACTION

Participation à la dynamique internationale en matière de sport et développement durable, et soutien à la mise en œuvre de démarches au sein du mouvement sportif mondial

- 9.1.** Incitation des représentants et sportifs de haut niveau Français pour qu'ils soient les relais des principes de développement durable promus par la France : création de commissions dans les instances nationales et internationales, désignation d'élus en charge de la thématique, allocation de moyens humains et financiers, etc. ;
- 9.2.** Soutien aux accords et plateformes internationaux ;
- 9.3.** Soutien à l'évolution des cahiers des charges des manifestations sportives et des règlements fédéraux internationaux pour l'intégration des principes du développement durable ;
- 9.4.** Participation aux travaux de normalisation internationale et à leurs déclinaisons en France, notamment la norme 20 121 sur les événements ;
- 9.5.** Instauration d'une veille des bonnes pratiques étrangères, notamment à travers le Centre de ressources et d'expertise sport et développement durable du ministère des Sports ;

- 9.6. Organisation du partage et de la diffusion de l'information au sein des organisations et entre elles ;
- 9.7. Intégration des enjeux du sport dans les programmes internationaux de développement durable.

Respect du droit international du travail dans la production du matériel sportif

- 9.8. Engagement dans des démarches de labellisation et de normalisation des processus d'achat à l'international (évaluation des fournisseurs étrangers, accompagnement du changement d'outils et de méthode de production chez les fournisseurs des pays en développement...) ;
- 9.9. Orientation des appels d'offres internationaux par des critères plus exigeants en termes d'impact sur l'environnement et de conditions sociales de production ;
- 9.10. Valorisation de prestataires faisant la démonstration de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- 9.11. Promotion du commerce équitable dans les achats des acteurs du sport, notamment pour le textile en collaborant avec des ONG qui œuvrent en faveur de ces enjeux (ex. : Artisans du Monde, Collectif éthique sur l'étiquette, RITIMO, etc.).

Définition d'un cadre pour assurer les droits des sportifs étrangers évoluant en France

- 9.12. Lutte contre l'exploitation des mineurs dans le sport professionnel et contre le phénomène des mineurs étrangers isolés, à travers la mise en place d'un dispositif partagé impliquant tous les acteurs concernés : instances internationales (évolution des règlements), clubs (prévention, veille, qualité de l'accueil), autorités (réglementation, coordination des politiques...), etc.
- 9.13. Promotion du respect des droits de l'homme dans la filière du sport professionnel (lutte contre les effets indirects liés au recrutement dans les pays en voie de développement, accompagnement des carrières, reconversion) et mise en place d'accompagnements spécifiques destinés à une bonne insertion dans la société française.

Multiplication des actions d'échange et de coopération internationale afin de développer la solidarité internationale dans le sport

- 9.14. Promotion des actions de coopération comme levier de rapprochement entre les peuples : favoriser le jumelage sportif, utiliser le sport comme levier d'activation des actions de coopérations décentralisées des territoires, etc.
- 9.15. Soutien / Valorisation / Participation aux actions de solidarité internationale des ONG (comme Sport sans frontières) ;
- 9.16. Promotion des actions de coopération internationale nord-sud : accompagnement des sportifs de haut niveau, échanges entre cadres techniques, actions de développement locales comme celles initiées par le programme de solidarité olympique ;
- 9.17. Soutien à l'organisation des grands événements sportifs dans les pays émergents, en fournissant notamment, à leur demande, un appui lors des candidatures et un soutien technique dans les organisations ;

- 9.18. Développement des actions de coopération entre les acteurs français et leurs homologues dans les pays émergents : fourniture de matériels (en veillant à la qualité des équipements donnés), formations, échanges de bonnes pratiques, aides aux entraînements des équipes étrangères, mutualisation des pratiques et techniques pour préserver l'environnement, etc. ;
- 9.19. Facilitation de la traduction des documents produits, au moins en anglais et en français, pour accélérer les capacités d'appropriation de chaque acteur ;
- 9.20. Soutien à l'organisation de programmes, de rencontres à l'échelle européenne et internationale, à l'instar des premières rencontres européennes « Nature & Sports, Euro'Meet » coordonnées par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN).

Promotion des comportements responsables de la communauté sportive française à l'étranger

- 9.21. Promotion du respect des cultures, des langues, des règlements locaux et de l'environnement naturel des lieux de pratique à l'étranger ;
- 9.22. Encouragement à la maîtrise des langues étrangères au sein du mouvement sportif français pour faciliter les échanges avec le mouvement sportif mondial ;
- 9.23. Promotion du respect des cultures et règlements locaux dans l'organisation d'événements sportifs français à l'étranger.

Utilisation des événements sportifs internationaux organisés en France comme vitrine exemplaire des initiatives remarquables

- 9.24. Mise en place de démarches ambitieuses, des meilleures pratiques et des innovations dans les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France ; en faire notamment une condition du soutien de l'État ;
- 9.25. Accueil des délégations étrangères et des spectateurs dans une dynamique d'échanges interculturels et de démarche responsable ;
- 9.26. Valorisation des démarches de développement durable auprès des visiteurs étrangers à travers des dispositifs de communication appropriés.

Note méthodologique sur l'élaboration de la Stratégie

L'objectif initial était de décliner pour le sport la Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 (SNDD), en associant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes à son élaboration – État, collectivités, associations sportives, acteurs économiques, acteurs environnementaux, partenaires sociaux –, à l'instar de la gouvernance instaurée lors du Grenelle de l'environnement.

Durant 6 mois, ont ainsi pu être recueillies près de 2500 contributions issues de la très grande diversité des acteurs. Les modalités pour contribuer ont été nombreuses :

- des réflexions et des échanges engagés lors de la journée de lancement des Assises nationales du sport et du développement durable le 20 mai dernier, qui ont permis au Comité national olympique et sportif Français, à des présidents de fédérations, des élus de collectivités, des services de l'État, des chefs d'entreprises, des ONG, d'exprimer leurs attentes et de formuler des propositions;
- la participation aux dix Assises territoriales du sport et du développement durable qui ont rassemblé 1500 acteurs locaux du sport et parties prenantes intéressées. Les Actes de ces Assises sont en cours d'édition mais les préconisations d'actions ont déjà pu être intégrées dans cette stratégie et des synthèses partielles ont déjà été réalisées au niveau national;
- la contribution d'experts, en réponse à une enquête en ligne lancée par les services du ministère des Sports ou par la production de notes spécifiques;
- le recueil de l'avis de sportifs de haut niveau, à l'initiative de Tony Estanguet, Ambassadeur du ministère des Sports sur le développement durable;
- une enquête qualitative sur les besoins, les freins et les motivations des acteurs du sport pour intégrer le développement durable;
- la communication vers le centre de ressources et d'expertise sur le sport et le développement durable, via des enquêtes en ligne, de près de 750 outils ou actions réalisés dans ce champ.

Toutes les modalités de ces remontées ont été conçues afin de limiter les impacts, en organisant les temps de regroupement de manière responsable et en dématérialisant au maximum les échanges.

La richesse des contributions garantissait d'appréhender et de décliner pour le sport la SNDD dans sa diversité mais aussi de manière très concrète. Encore fallait-il organiser la synthèse des contributions recueillies et rédiger, à partir de cela, par défi de la SNDD, un projet de stratégie partagée pour un développement durable du sport recensant l'ensemble des contributions formulées. La direction des sports a réalisé ce travail avec l'assistance d'un cabinet conseil et l'appui de plusieurs experts ayant participé aux Assises territoriales.

Ce document est à l'état de document de travail. Il est toutefois rédigé de façon aboutie et parfaitement mis en page afin de faciliter sa compréhension et d'améliorer son confort de lecture. Il est à présent soumis à une large consultation auprès de l'ensemble des acteurs ayant participé à son élaboration ainsi qu'à la consultation du public. Le comité stratégique du sport et du développement durable sera ainsi réuni par les services du ministère durant les prochaines semaines afin de rendre un avis sur la démarche conduite et la stratégie proposée.

Ce document a également une visée informative. Il comprend, à ce titre, plusieurs Annexes synthétisant les contributions recueillies, précisant leurs sources et leurs destinataires. Des exemples et des actions de références illustrent, selon chaque défi, ce qu'il est possible de faire ou ce qui est en cours de réalisation.

Le lecteur doit entendre par écoconception, écoresponsabilité, écoconditionalité, des techniques ou des comportements respectueux d'une démarche de développement durable.

Il convient de rappeler également que la numérotation des défis de 1 à 9, correspond à la numérotation des défis de la SNDD 2010-2013 pris comme modèle. Elle ne signifie nullement une hiérarchisation des défis. De la même façon, les choix stratégiques et les leviers d'actions ne font l'objet d'aucune hiérarchisation. La consultation qui s'engage désormais va permettre de fixer les priorités parmi toutes les actions possibles recensées.

Le centre de ressources et d'expertise et le bureau de la communication du ministère des Sports tiennent à jour toutes les informations disponibles sur les sites Internet (www.sports.gouv.fr) et Intranet et se tiennent à la disposition de chaque acteur, pour toute demande.

ANNEXE 1	Synthèse des assises territoriales	48
ANNEXE 2	Synthèse de la consultation des sportifs de haut niveau	52
ANNEXE 3	Tableau précisant la source de chaque préconisation	55
ANNEXE 4	Tableau proposant les acteurs principalement concernés par préconisation	72
ANNEXE 5	Exemples de bonnes pratiques	99

À la suite de la journée nationale des Assises du sport et du développement durable organisée le 20 mai 2010 à Paris, dix assises interrégionales ont été organisées entre les mois de juin et de novembre 2010. Ces assises ont été coorganisées dans une démarche partenariale entre les services de l'État, du Comité National Olympique et Sportif (CNOSF), le soutien du Centre National du Développement du Sport et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Elles répondaient à plusieurs objectifs :

- Maintenir la dynamique de dialogue grâce à de nouveaux cadres de concertations entre les acteurs du sports, ceux du développement durable, les collectivités, et les acteurs privés;
- Identifier les actions déjà mises en œuvre sur chaque territoire, les freins, les motivations et les facteurs de réussites;
- Partager et mutualiser les expériences;
- Contribuer à la rédaction de la stratégie nationale pour un développement durable du sport en élaborant des préconisations de leviers d'actions.

1. BILAN DE LA PARTICIPATION

Les onze événements ont regroupé, au total, près de 1 500 participants. Près de 50 % d'entre eux sont issus du monde sportif (CNOSF, fédérations, ligues ou clubs). Cette forte participation atteste d'un réel intérêt pour rendre compatible la pratique du sport et les enjeux de développement durable.

Les collectivités territoriales se sont aussi fortement impliquées dans ce processus de concertation. Cette implication est sans doute à l'image du rôle central des collectivités dans la mise en œuvre des politiques sportives (construction et rénovation des équipements et infrastructures, aides aux associations sportives). Il traduit également une volonté de préserver les richesses de leurs territoires pour les générations futures.

Par ailleurs, près de 20 % des acteurs sont issus des services déconcentrés dépendant du ministère des Sports. Cela illustre la volonté de l'État à accompagner l'ensemble des acteurs vers une pratique durable du sport.

Enfin, la diversité des participants est très importante car les assises ont rassemblé d'autres services de l'État (écologie, éducation et enseignement supérieur, santé), des acteurs environnementaux (associations, entreprises agissant pour le développement durable), des entreprises intervenant dans le domaine du sport ou encore d'autres associations agissant pour la cohésion sociale, la lutte contre les discriminations. Cette diversité a permis d'enrichir les débats, d'aborder de nombreux thèmes du développement durable (économique, social et environnemental) et de faire émerger des préconisations d'actions.

Participation aux Assises territoriales

Acteurs	Participants	Pourcentage
Ministère des Sports	197	20,6 %
Ministère de l'Écologie	25	2,6 %
Ministère de l'Éducation nationale	37	3,9 %
Établissements publics du sport	21	2,2 %
Parlementaires	2	0,2 %
Collectivités territoriales	116	12,2 %
Acteurs environnementaux / ONG	42	4,4 %
CNOSF / CROS / CDOS	144	15,1 %
Fédérations / Ligues	267	28,0 %
Clubs	48	5,0 %
Sportifs de haut niveau	1	0,1 %
Entreprises (fabricants et distributeurs)	12	1,3 %
Prestataires de services sportifs	19	2,0 %
Médias	2	0,2 %
Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	18	1,9 %
TOTAL *	851	100 %

* Nombre de participants aux assises territoriales du sport et du développement durable.
N'est pas inclus la participation à la journée d'ouverture et les consultations des sportifs de haut niveau.

2. SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

Le choix des sujets abordés lors des assises devait respecter le cadre édicté dans le cahier des charges rédigé par le ministère des Sports et le CNOSF. En effet, des thèmes apparaissaient comme incontournables et c'est pourquoi trois sujets de tables rondes étaient imposés :

- compétitions et évènements sportifs
- organisation de la pratique
- sensibilisation, éducation, formation

Par ailleurs, d'autres thèmes ont pu être abordés, à l'initiative des organisateurs :

- Infrastructures et équipements sportifs
- Gouvernance et responsabilité sociale

Compétitions et évènements sportifs

Les évènements sportifs et les compétitions, par leur fréquence et leur nombre de participants (sportifs, organisateurs et spectateurs), peuvent avoir un coût ou environnemental très lourd et des incidences économiques et sociales. Mettre en place des actions de développement durable lors de ces moments est un enjeu déterminant pour préserver les richesses d'un territoire.

Par ailleurs, la portée éducative de ces évènements est considérable au vue du nombre de participants. Chaque action mise en œuvre permet de sensibiliser à grande échelle aux enjeux du développement durable.

Les propositions formulées lors des ateliers sur ce thème s'articulent autour des axes suivants :

- Évaluer le coût environnemental d'un événement ;
- Former les organisateurs d'évènements (mise en place de guides, favoriser la mutualisation des bonnes pratiques, formations des éducateurs...) ;
- Limiter la production de déchets et favoriser le recyclage ;
- Sensibiliser les participants en valorisant les actions par des campagnes de communication ;
- Valoriser les actions de développement durable (éco conditionnalité des subventions, mise à disposition de matériels...).

Organisation de la pratique

La pratique sportive est avant tout réfléchi et mise en œuvre dans une perspective d'améliorer la performance des pratiquants. Modifier les conditions d'entraînement, concevoir des équipements sportifs écoresponsables sont des premières étapes pour concilier le sport et le développement durable.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Évaluer le coût environnemental et social d'une pratique afin de prioriser les actions à mettre en œuvre ;
- Limiter les déplacements des compétitions en redéfinissant par exemple les limites géographiques ;
- Constituer et renforcer un réseau pour faciliter l'échange d'informations et la mutualisation d'expériences ;
- Développer tous types d'actions quelque soit leur ampleur, le développement durable repose aussi sur des petits gestes ou actions du quotidien ;
- Développer la notion de « seconde vie » des matériels qui ne répondent plus aux normes fédérales en développant des opérations d'échanges, de recyclages, etc. ;
- Dématérialiser les procédures administratives.

Sensibilisation, éducation, formation

La nécessité de construire une société basée sur les valeurs du développement durable est de plus en plus partagée au vu des conséquences des différentes crises (climatique, environnementale, financière...). Néanmoins, cette prise de conscience collective n'a pas encore abouti à une modification profonde des comportements individuels et collectifs. La sensibilisation et l'éducation au développement durable jouent un rôle central pour transformer cette prise de conscience collective en changement de comportements. Le sport, par sa dimension éducative et par son nombre de pratiquants, doit prendre toute sa place dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Développer dans les formations des éducateurs sportifs des modules relatifs au développement durable ;
- Développer la formation des bénévoles ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs environnementaux pour mutualiser les connaissances et les formations ;
- Organiser des évènements sportifs pour sensibiliser le grand public au développement durable.

Infrastructures et équipements sportifs

Les choix faits en matière de création et d'entretien d'infrastructures ont une incidence durable sur son environnement qu'il soit visuel, écologique, économique ou social. Ces conséquences doivent davantage être intégrées lors de la conception d'une infrastructure ou d'un équipement sportif.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Placer les infrastructures au cœur des lieux de vie ;
- Développer le soutien de l'ADEME lors de la conception d'infrastructures ;
- Développer les systèmes de récupération d'eau de pluie ;
- Équiper les infrastructures de moyens d'économie d'énergie.

Gouvernance et responsabilité sociale

La gouvernance du sport doit être redéfinie afin que les politiques sportives mises en œuvre tiennent compte des enjeux de développement durable. Par ailleurs, afin d'intégrer la dimension sportive dans les politiques d'aménagement du territoire et de préservation des espaces naturels, les acteurs du sports doivent être associés à leur élaboration.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Développer les structures réunissant l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et entreprises intervenant dans le domaine du sport ;
- Mettre en place des conventions d'objectifs pluriannuelles entre l'État, les collectivités et le mouvement sportif ;
- Associer le mouvement à toutes les structures décisionnelles liées au tourisme et aux sports de nature ;
- Adapter les structures de gouvernance aux besoins des territoires qui peuvent être différents des limites administratives.

SYNTHÈSE ÉLABORÉE PAR TONY ESTANGUET À PARTIR DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – OCTOBRE 2010

Durant un mois, 45 sportifs, membres de la commission des athlètes de haut niveau et sportifs ont été consultés à l'initiative de Tony Estanguet, ambassadeur du développement durable pour le ministère des Sports.

La première donnée majeure, au-delà du pourcentage important de réponses (30 %) qui démontre un intérêt des personnes interrogées, est que 70 % des sportifs de haut niveau déclarent avoir été sensibilisés au développement durable. Au fil des réponses données, des préoccupations intéressantes à partager apparaissent.

Un premier constat des sportifs réside dans la contradiction entre les logiques à court terme (carrières, résultats) et consumériste du sport de haut niveau et le concept même de développement durable. En effet, pouvoir faire la différence face à une concurrence internationale nécessite d'investir des moyens de plus en plus importants, pouvant ainsi éloigner le sportif et son entourage de logiques de long terme et de sobriété. Ainsi, les sportifs témoignent de ce décalage entre leurs activités, leurs conséquences et l'attente d'exemplarité qui leur est demandée notamment par le biais des médias. Malgré ce constat, l'unanimité des sportifs interrogés souhaite jouer un rôle pour contribuer à un sport durable, ceci étant conditionné à une meilleure information, sensibilisation voire formation sur les enjeux, comportements et solutions à mettre en œuvre. Au fil des réponses, on peut noter l'existence d'une vraie expertise française du sport de haut niveau, qui doit être pérennisée notamment par une meilleure reconnaissance du rôle des athlètes et entraîneurs dans la production de cette expertise. Cette expertise doit ainsi être étendue au champ du développement durable. Il faut donc associer et impliquer ces acteurs du haut niveau dans les mécanismes de rayonnement et de transmission.

D'après la majorité des retours, le pilier environnemental du développement durable reste prédominant. Des propositions émergent à travers les réponses comme la création d'un pacte ou d'une charte de bonne conduite, une journée d'action pour réduire les impacts sur l'environnement, au plan local, comme par exemple des ramassages de déchets. Il est aussi proposé de généraliser la dématérialisation de la licence sportive mais aussi la sensibilisation des licenciés, en remettant lors de l'adhésion un listing des actions responsables à mener dans sa pratique. S'il existe une volonté de protéger la biodiversité qui entoure les sportifs et d'évaluer les éventuels impacts de la pratique sportive de compétition, il semble également prioritaire de protéger la diversité sportive. Il y a un risque d'appauvrissement de l'exception sportive française, si certains sports continuent de focaliser l'ensemble de la médiatisation et des partenaires privés. Conscient que le matériel utilisé à la pointe de la technologie prend peu en compte les enjeux liés au développement durable, les sportifs proposent de réglementer son utilisation par les règlements sportifs pour garantir une certaine équité.

Le défi des transports est le plus gros challenge, et la première difficulté au regard des enjeux d'émissions de gaz à effet de serre. Les compétitions et stages d'entraînements à travers le monde sont incontournables. Les sportifs subissent les calendriers. Il s'agit, sur ce sujet comme sur d'autres,

de relever la nécessité de repenser la gouvernance du sport. De même, la question des équipements, des sites doivent être traités à travers les défis environnementaux et cela à travers les politiques fédérales nationales et internationales. Cette gouvernance et cette prise de conscience doivent aussi faire évoluer les règlements sportifs pour les rendre plus responsables. L'idée, une fois ces changements aboutis, serait d'examiner une compensation carbone du sport de haut niveau, même si de nombreuses fédérations n'auront probablement pas les moyens financiers pour y faire face. Il est peut être envisageable d'impliquer les partenaires privés au financement de ces mesures, ce qui leur conférerait une image positive. Le sport de haut niveau est un levier médiatique pour sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques. Sur ce chapitre, les sportifs souhaitent être informés, voire formés, pour être plus efficaces dans leurs prises de position et les messages qu'ils portent. Enfin, les événements sportifs doivent eux aussi être exemplaires dans leur organisation qui doit devenir plus responsable (bilan carbone, déchets, etc.)

Pour la dimension sociale, le sport de compétition a une utilité sociale à travers les valeurs qu'il incarne. Il est un levier populaire pour favoriser la mixité sociale des différents publics (spectateurs, compétiteurs) et transmettre des messages éco-citoyens. Le sport de compétition nécessite une bonne prise en charge médicale pour prévenir les blessures et lutter contre toutes les formes de dopage, obstacle à un sport durable. Il semble ici souhaitable de poursuivre la sensibilisation des jeunes compétiteurs pour les préserver du dopage mais aussi réduire le nombre de blessures.

Enfin, dans le champs économique, le sport de haut niveau reste un levier puissant pour certains sports pour mettre par exemple en avant des techniques de construction ou de rénovation moderne des installations, répondant aux normes environnementales, en s'appuyant par exemple sur les énergies renouvelables. Les sportifs interrogés proposent donc que les installations sportives de demain intègrent dès la conception de nouveaux modes de gestion pour rentabiliser les investissements.

Pour conclure, les sportifs interrogés se sentent concernés par les enjeux du développement durable liés à leurs activités. Si la compétition de haut niveau est loin d'être irréprochable, les sportifs sont conscients de certaines faiblesses, comme pour les transports et les équipements sportifs. Ils sont prêts à s'engager pour une évolution durable du sport de haut niveau en relayant un message positif. Les sportifs interrogés expriment un besoin d'accompagnement pour maîtriser davantage les concepts et pouvoir sensibiliser et influencer les comportements des jeunes générations à travers leur exposition médiatique. Enfin, les sportifs de haut niveau souhaitent participer à la réflexion des évolutions de règlements sportifs. Le sport de haut niveau ne deviendra durable qu'à condition que la règle du jeu soit responsable et équitable.

Tony ESTANGUET

Ambassadeur du sport et du développement durable pour le ministère des Sports

Rappel des questions :

- Avez-vous déjà été sensibilisé(e) au concept de Développement Durable dans le sport ?
- Si oui, par quel(s) moyen(s) ? (Plusieurs réponses possibles)
- Selon vous, comment prendre en compte le concept de Développement Durable dans le sport de haut niveau ?
- Avez-vous des exemples déjà réalisés ou suggestions concernant votre pratique sportive ?
- Selon vous, quelle est la dimension du Développement Durable sur laquelle les efforts doivent être portés dans le cadre de votre discipline sportive ?
- Quel rôle le Sport de Haut Niveau peut-il jouer dans les défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable ? Rappel des 9 défis
- En tant que sportif de haut niveau, quel rôle pensez-vous jouer auprès du grand public, en particulier des jeunes, pour promouvoir le développement durable dans le sport ?

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 1 : Consommation et production durables					
Formation, communication et sensibilisation	1.1	Développement de formations aux achats durables	1		
	1.2	Formation des personnels encadrant sportifs à la question de l'entretien des matériels	1		
	1.3	Conception de campagnes de sensibilisation destinées aux acteurs sportifs et au grand public sur l'éco-consommation, notamment à travers des campagnes médias sur les thématiques de production responsable aux moments de renouvellements prévisibles (matériel télévision à l'occasion de grandes manifestations sportives, démarrage de la saison de sports d'hiver, rentrée scolaire, achats de véhicules selon des critères sportifs ou de loisirs...)	1		1
	1.4	Valorisation dans le sport des sites internet d'éco-comparateurs destinés au grand public et soutien à des initiatives spécifiquement dédiées aux achats sportifs	1		1
	1.5	Valorisation et diffusion auprès des acteurs du sport d'informations sur les aides disponibles, les outils et les bonnes pratiques via le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports notamment	1		1
	1.6	Implication des sportifs et des sportifs de haut niveau dans l'exemplarité et la promotion des meilleures pratiques : incitation des sportifs à eux-mêmes mieux consommer en travaillant notamment avec les fabricants de matériels puis à communiquer vers le grand public pour le sensibiliser à une consommation plus durable des biens sportifs		1	
	1.7	Engagement de l'État à rendre exemplaires en matière de développement durable son administration et les politiques publiques	1		1
Prise en compte et gestion raisonnée de la fin de vie des produits et services	1.8	Réflexion autour de l'utilisation et de la réutilisation, « on ne change pas un équipement qui gagne », décourager le suréquipement et le renouvellement systématique d'un matériel	1		1
	1.9	Développement des services de location et de partage du matériel sportif; valorisation et généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition			1
	1.10	Organisation de dons, trocs et échanges de matériel sportif (systèmes de bourses) aux niveaux des clubs, des fédérations		1	1
	1.11	Développement de l'organisation des filières de tri et de collecte du matériel sportif et incitation au recyclage	1	1	1
	1.12	Développement du tri sélectif des déchets à l'occasion des manifestations sportives (déchets du grand public comme de l'organisation) en veillant à l'adéquation de la démarche avec la politique de tri mise en œuvre par les collectivités du lieu de la manifestation	1	1	1
	1.13	Pour les consommables, privilégier le non jetable; notamment pour la distribution de l'eau qui est une problématique particulière lors des événements de course à pied : préférer le matériel réutilisable/rechargeable utilisant de l'eau du robinet ou des bonbonnes grande capacité et les gourdes plutôt que les bouteilles individuelles en plastique; développer l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations sportives	1	1	1

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Soutien aux efforts de recherche et développement (R&D), et à l'éco-conception	1.14	Organisation des échanges entre pratiquants, fabricants et acheteurs, et capitalisation des bonnes pratiques; notamment par la mise en œuvre des conventions signées sur ces thèmes entre le ministère des Sports et les fédérations de fabricants : Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS), Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS)	1		1
	1.15	Encouragement à la mutualisation des usages (matières, R/D) et diffusion des guides sectoriels	1		1
	1.16	Généralisation de l'intégration du cycle de vie et soutien à l'approche de coût global (du berceau à la tombe) ; poursuite de la démarche menée par l'ADEME de réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) des matériels, équipements et terrains sportifs	1		1
	1.17	Intégration de la notion de coûts environnementaux	1	1	
	1.18	Réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation des produits locaux, notamment dans le cadre des produits achetés pour l'organisation de manif sportives	1	1	1
	1.19	Amélioration du caractère recyclable du matériel sportif et du potentiel de valorisation du matériel, des équipements et des terrains de sports	1	1	1
	1.20	Généralisation de mutualisation des bonnes pratiques et retours d'expérience, via notamment le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports			1
Incitation à acheter et consommer durable	1.21	Développement de l'affichage environnemental et social des produits et services sportifs sur les lieux de vente; impliquer notamment les distributeurs spécialisés dans le sport	1		1
	1.22	Rédaction et diffusion d'outils/ guides d'aide à la décision, référentiels, cahiers des charges, questionnaires	1		
	1.23	Incitation à l'utilisation des critères de responsabilité sociétale (concept de la RSE), environnementaux et sociaux, dans les arbitrages, notamment pour les achats publics, les achats des fédérations et ceux des organisateurs d'événements, et encouragement à l'achat de produits éco-labelisés (en incluant notamment les prestations de restauration pour les événements sportifs)	1		1
	1.24	Organisation d'achats centralisés, groupés, et recensement d'outils existants partagés	1		1
	1.25	Promotion de championnats sportifs (au niveau national et international) qui imposent un matériel « monotype » conçu pour une durée de vie optimale, afin d'éviter le suréquipement et de favoriser l'égalité des chances	1		1
	1.26	Développement des actions de dématérialisation, notamment pour les licences sportives ou les procédures des administrations publiques	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 2 : Éducation, formation et recherche					
Rénovation des cursus de certification de l'ensemble des intervenants du sport	2.1	Rénovation de l'ensemble des cursus de certification de l'État en faisant du développement durable le garant d'ensemble de leur cohérence : BPJEPS, DE, DES, filière STAPS. La place du développement durable devra aussi être envisagée avec les branches professionnelles pour intégrer notamment les certificats de qualification professionnelle	1	1	1
	2.2	Insertion dans les formations au développement durable généralistes (non sportives) d'un module concernant activités physiques et sportives	1		
	2.3	Proposition d'insertion dans les programmes d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et dans les lycées (enseignement d'exploration en Seconde et enseignement de complément en Terminale) d'un module sur le développement durable du sport. Ces activités peuvent s'inscrire dans le cadre des démarches de développement durable des établissements scolaires (Agendas 21...) et plus particulièrement dans les établissements en démarche global de développement durable (E3D)			1
	2.4	Introduction d'un volet développement durable dans les formations des dirigeants bénévoles (Certification de formation à la gestion de la vie associative) et faciliter leur accès à des formations qualifiantes (création de certifications nouvelles)	1		1
Création d'un espace national de concertation ouvert à tous ceux qui, dans le cadre du sport, ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formations initiales ou continues	2.5	Animation de cet espace par des observatoires déjà existants	1		
Incitation des fédérations sportives à former (dans la durée) au développement durable leurs cadres bénévoles et professionnels, leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs pratiquants	2.6	Intégration dans le code du sport d'une disposition demandant aux fédérations d'élaborer un règlement fédéral en matière de formation au développement durable; le texte devra s'appuyer sur les documents que ces fédérations ont déjà élaborés (Chartes, Agendas 21, brevets techniques...) ou adoptés : charte du sport pour le développement durable, Agenda 21 du sport	1		1
Formation et sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable	2.7	Formation et reconnaissance au moyen de certifications appropriées de « référents développement durable » au sein des organisations sportives et des organisateurs de manifestations sportives : un certain nombre d'entre eux pourraient se spécialiser sur les fonctions de veille, d'observation, de gestion des dispositifs	1		
	2.8	Incitation, par des programmes de formation adaptés, des athlètes de haut-niveau à utiliser leur notoriété au service de causes ou d'actions relevant du développement durable; introduction des dispositions relatives à ces questions dans la charte d'engagement signée par les sportifs de haut-niveau	1	1	
	2.9	Information des différentes parties prenantes « internes » (pratiquants, dirigeants, bénévoles, salariés...) et « externes » (spectateurs, fournisseurs, médias, partenaires...), notamment à travers différentes actions de communication, sur les changements climatiques et l'évolution de comportements à mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, pour réduire ses émissions de GES, ainsi que sur les gains associés (environnementaux et économiques)	1	1	

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Développement d'actions d'éducation/formation/sensibilisation au développement durable pour et par les parties prenantes de l'économie du sport	2.10	Inclusion d'un volet éducation/sensibilisation dans les conventions ou accords passés par le ministère des Sports en matière de développement durable avec les fabricants et vendeurs d'articles de sports comme la Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) ou la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS), la Fédération des Industries Nautiques (FIN), les professionnels des activités (syndicats professionnels), les constructeurs d'équipements (comme Qualisport), les médias, les agences conseil	1		
	2.11	Développement et mise en place de dispositifs de sensibilisation au développement durable à travers les activités sportives (en favorisant le lien avec des associations de protection et d'éducation à l'environnement ou des associations de solidarité), notamment lors des événements sportifs en direction des spectateurs	1	1	1
	2.12	Sensibilisation et formation des organisations professionnelles, des syndicats et des prestataires de services sportifs aux enjeux du développement durable du sport	1		1
Renforcement du partage et de la mutualisation des bonnes pratiques et des connaissances à travers des plateformes et des réseaux d'acteurs (sur un plan local, national et international)	2.13	Ouverture de ces réseaux aux autres acteurs de la formation au développement durable; création des ressources et des outils communs et partagés (bases de données, guides, expositions, affiches, flyers, campagnes de communication et d'information...); un des premiers leviers identifié concerne l'organisation de manifestations	1		1
	2.14	Utilisation dans le sport des outils développés et utilisés dans d'autres secteurs de l'éducation et la formation au développement durable	1		1
	2.15	Mutualisation des outils et des formations pour en diminuer les coûts			1
	2.16	Organisation d'une veille sur les initiatives intéressantes notamment à l'international; sur un plan national, cette tâche pourrait être confiée au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports			1
	2.17	Création d'un Pôle de compétitivité autour du Sport et du développement durable, fonctionnant en réseau à partir de plusieurs centres universitaires, acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP) et sites industriels autour d'une communauté de projets	1		
	2.18	Développement de relations de coopérations avec les principaux pays contributeurs, notamment de l'Union européenne, pour valoriser les travaux français en s'appuyant notamment sur le rôle pionnier joué par le mouvement sportif français en adoptant un Agenda 21 du sport	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 3 : Gouvernance					
Sensibilisation des acteurs sportifs et non sportifs aux bonnes pratiques de gouvernance	3.1	Information des responsables des territoires sur les potentialités des activités physiques et sportives en matière de développement durable, et donc sur l'intérêt d'associer les acteurs du sport à leurs démarches	1		1
	3.2	Sensibilisation des acteurs du sport à l'intérêt de s'impliquer dans tous les projets territoriaux et dans les réflexions et démarches participatives et collectives menées à ces occasions. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent être des structures adaptées pour développer des prestations de services sportifs en mobilisant collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, pratiquants sportifs ou usagers	1		1
Organisation des conditions de la participation des acteurs des activités sportives	3.3	Mutualisation ou création à différentes échelles territoriales d'observatoires pour disposer de l'information nécessaire; au plan national, confier ce rôle au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports, avec des outils de consultation et de diffusion adaptés			1
	3.4	Incitation des acteurs du sport organisés à intégrer les organismes de concertations pluriels tels que les CESER (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux), les conseils de développement des pays et agglomérations, ou mis en place dans le cadre des agendas 21 locaux. Incitation des acteurs du sport à participer aux procédures de concertation des PADD (Projets d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) des PLU (Plans locaux d'urbanisme), de la politique de la ville et de l'établissement des différents schémas et plans (tels que les Plans Climat Énergie Territoriaux)	1		1
	3.5	Encouragement à la désignation de représentants, par exemple à un niveau interfédéral, pour participer à ces organismes de concertation extra-sportifs	1		
	3.6	Encouragement à la participation aux lieux de concertation dédiés au sport, tels que les Conférences régionales du sport et les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)	1		1
	3.7	Ouverture aux acteurs non sportifs avec voix délibérative – notamment les collectivités – des lieux de concertation sportifs : Comité Régionaux et Départements Olympiques et Sportifs (CDOS et CROS), Conseils régionaux, départementaux et intercommunaux des Offices Municipaux des Sports (OMS), commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), etc.	1		1
	3.8	Promotion des partenariats d'expertise avec des ONG spécialisées dans le développement durable et l'environnement (protection et éducation), ainsi qu'avec les services développement durable des entreprises partenaires du sport	1		1

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Promotion de la Stratégie auprès de tous les acteurs du sport : incitation des organisations sportives à engager des démarches structurées de développement durable	3.9	État des lieux de l'offre sportive (densité territoriale de clubs sportifs, ratio nombre adhérents/clubs, concurrence territoriale de l'offre...)	1		
	3.10	Intégration des enjeux de développement durable de manière réglementaire : dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, dans les contrats de partenariat marketing, etc.	1	1	
	3.11	Éco-conditionnalité des aides apportées par l'État (conventions d'objectif, CNDS, etc.) tant pour le fonctionnement des organisations, que la réalisation des lieux de pratiques ou l'organisation d'événements	1	1	1
	3.12	Reconnaissance et développement d'écolabels, de certifications et de qualifications dans le domaine du sport (équipements, matériels, intervenants, fonctionnement fédéral et associatif...), tout en évitant leur multiplicité	1		1
	3.13	Promotion auprès du réseau associatif sportif et des acteurs économiques du sport des principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), notamment au travers des normes ISO_26000 (évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable dans une organisation) et ISO_20121 (organisation d'événements et développement durable) ; et donc, poursuite des travaux d'élaboration de référentiels d'application au sport des normes pertinentes	1		
	3.14	Développement d'expérimentations territoriales, notamment grâce à la création d'un fonds expérimental du CNDS lié au développement durable	1		1
	3.15	Favoriser la mutualisation des structures, des équipements sportifs, des bénévoles et des éducateurs : échelle territoriale élargie, espace de concertation multisports...	1		
Mise en place de politiques temporelles	3.16	À partir de concertations et de diagnostics locaux, poursuite de la mise en cohérence des rythmes de vie, de l'offre de services et de l'organisation des équipements de proximité, par rapport aux besoins et aux contraintes des usagers. Cette politique doit favoriser l'accessibilité aux lieux de pratiques (transports, plannings...), leur plein emploi, les rencontres et l'utilisation des installations sportives des collèges et lycées durant les périodes de week-end et de congés	1		1
Promotion d'une approche responsable du marketing sportif et de la communication par le sport	3.17	Par la signature de conventions, encouragement des financements pérennes et des partenariats à long terme pour accompagner le développement des événements et des pratiques dans la durée	1		
	3.18	Amélioration de la lisibilité des objectifs et des modalités d'application des partenariats			1
	3.19	Intégration du développement durable dans les critères de financements des événements sportifs et de choix des partenaires	1	1	1
	3.20	Utilisation de collaborations avec le secteur privé comme levier supplémentaire de sensibilisation au développement durable et de mise en œuvre de démarches (utiliser les compétences des entreprises partenaires en matière de développement durable)			1
	3.21	Développement d'une communication responsable autour des politiques de développement durable et évitant les effets d'annonce sans véritable action (éco-blanchiment/ <i>greenwashing</i>)	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 4 : Changement climatique et énergies					
Promotion de la qualité des infrastructures en termes d'efficacité énergétique et mobilité durable	4.1	Soutien à la création, en concertation avec les collectivités, de schémas directeurs territoriaux des lieux de pratique pertinents au regard des cultures, des pratiques et des politiques sportives en lien fort avec les parties prenantes, notamment les acteurs sportifs			1
	4.2	Réflexions sur l'analyse des besoins en espaces de pratique des APS et sur la mutualisation des réponses aux différents besoins sportifs, culturels ou autres, et encouragement à la multifonctionnalité et à l'évolutivité des installations		1	
	4.3	Dans le cadre des Schémas de Cohérence Territorial (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ouverts à la concertation, multiplication des démarches environnementales transverses (ex : Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU développée par l'ADEME) pour la création des installations sportives	1		1
	4.4	Transposition aux différents types d'installations sportives et promotion des démarches et des labels relatifs à la qualité environnementale, ex : Haute qualité environnementale (HQE), Haute performance énergétique (HPE), Très haute performance énergétique (THPE), Haute performance énergétique énergies renouvelables (HPE EnR), Bâtiment basse consommation énergétique (BBC)...	1		1
	4.5	Incitation, notamment par des aides financières, à la réhabilitation et à la modernisation « durable » des installations sportives, à la conduite de projets de réhabilitation et de transformation de friches industrielles et de bâtiments existants	1		1
	4.6	Soutien à l'expérimentation de bâtiments sportifs à énergie positive	1		1
	4.7	Développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et locales (chaufferie bois, géothermie, solaire, éolien...)		1	1
	4.8	Mesure précise des consommations d'énergie des équipements, par poste et par élément constitutif (par exemple : par des bilans environnementaux et sanitaires performants pour les piscines), et connaissance des modes de fonctionnement et des fréquentations, pour définir un mode de gestion éco-responsable	1		
	4.9	Renforcement de l'information des publics sur les performances énergétiques des bâtiments			1
	4.10	Éco-conditionnalisation des aides à la construction des équipements, en particulier par un bon ajustement des programmes aux besoins réels, ainsi que par une optimisation de l'efficacité énergétique. Ce dernier point concerne notamment les aides du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)	1	1	1
Soutien aux stratégies individuelles et collectives de réduction des émissions de GES	4.11	Réalisation de diagnostics par les acteurs du sport : évaluations des émissions de GES, diagnostics de performances énergétiques des installations sportives, etc. ; encouragement au suivi des évolutions via des mises à jour régulières de ces diagnostics ; poursuite notamment du programme d'incitation à la réalisation de Bilan Carbone® par les fédérations sportives et mise en œuvre de plans de réduction	1	1	1
	4.12	Intégration de ces démarches dans des programmes plus larges développés sur le territoire par des collectivités locales : Plan Climat Énergie Territoriaux, Contrat d'Objectif Territoriaux...			1
	4.13	Partage des « bonnes pratiques » entre les acteurs et valorisation des opérations innovantes et exemplaires, notamment celles menées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif (installations et sites sportifs, transport et mobilité, applications informatiques d'optimisation et de gestion...). Sur un plan national, lancement d'un « club carbone » réunissant les fédérations, les organisateurs d'évènements sportifs, les sponsors et les clubs permettant notamment la modélisation des plans d'action de réduction des émissions de GES en fonction des structures sportives	1		1

Annexe 3 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

62

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Évolution des pratiques et des matériels sportifs	4.14	Réduction des consommations d'énergie liées à la fabrication et à l'utilisation des matériels sportifs; encouragement à l'adoption de solutions techniques innovantes pour les sports mécaniques et ceux nécessitant l'usage d'engins motorisés pour l'entretien des infrastructures, l'enseignement ou la sécurité			1
	4.15	Intégration des fabricants et des distributeurs des matériels sportifs dans la démarche de réduction des émissions de GES liées à la fabrication et l'utilisation de ces équipements	1		
	4.16	Aménagement des calendriers et horaires des rencontres sportives pour limiter les consommations énergétiques (éclairage, chauffage...)		1	1
Prise en compte des perspectives d'évolution du climat dans une stratégie d'adaptation	4.17	Anticipation adaptée aux territoires pour les installations sportives, des probables variations climatiques à travers des réflexions portant sur l'intégration dans l'environnement (approche bioclimatique, besoins en climatisation)			1
	4.18	Mise en œuvre d'une veille relative aux impacts probables des changements climatiques sur les activités sportives et réalisation d'études par typologie d'activité sportive, pondération géographique...	1		
	4.19	Information des pratiquants sur ces évolutions et sur les impacts probables sur la pratique sportive	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 5 : Transport et mobilité durable					
Modification de l'organisation des pratiques sportives pour réduire les émissions de GES dues au transport	5.1	Réorganisation des compétitions des fédérations sportives pour réduire les transports : modification du format des championnats, optimisation de la formation des poules, choix des sites des manifestations exceptionnelles, réflexion sur l'évolution des limites administratives, regroupement des manifestations ; par exemple mutualiser les services et la logistique de deux organisations différentes ou réunir deux compétitions en une, durant un week-end sur un même site, ou deux sites voisins...	1		1
	5.2	Gestion prévisionnelle du nombre de spectateurs et de leurs modes de transports, en particulier lors des événements d'envergure	1		
	5.3	Développement de partenariats entre le mouvement sportif, les organisateurs d'événements, les collectivités locales responsables de la définition des services de transports locaux, et les sociétés nationales de transport, afin de proposer des alternatives au transport routier			1
	5.4	Limitation – en encourageant une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des organisations sportives – des déplacements liés à l'organisation des réunions, des formations, etc.		1	
	5.5	Développement d'événements fournissant sur place les équipements de compétition quand ils sont volumineux (bateaux, véhicules, etc.) pour éviter leurs transports individuels par les concurrents	1		
	5.6	Dans les plateformes de concertation sur le sport et le développement durable qui seront mises en place (cf. Défi 3 : Gouvernance), création de forums spécifiques sur les transports pour mutualiser et diffuser les meilleures pratiques			1
Intégration des critères de mobilité durable dans les choix d'implantation des équipements sportifs	5.7	Organisation de la desserte par les transports en commun des sites de pratique et implantation des nouvelles installations sportives au cœur des lieux de vie	1	1	1
	5.8	Intégration de critères d'accessibilité dans les choix des sites	1		1
	5.9	Inscription des projets d'infrastructures sportives dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les Plans climat énergie territoriaux, etc.	1		1
	5.10	Concertation, lors des choix d'implantation des équipements sportifs, entre les pouvoirs publics et les utilisateurs, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux	1		1
Développement de l'utilisation des transports en commun et des modes de transports doux	5.11	Développement et diffusion d'informations (notamment via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) sur les moyens de rejoindre les sites de pratiques en transport en commun, transport doux et covoiturage en lien avec les collectivités locales	1		1
	5.12	Développement de l'attractivité des transports en communs par des offres combinées reposant sur des partenariats adaptés et des aides financières	1		1
	5.13	Développement et entretien des voies d'accès sécurisées pour les modes de transports doux autour des sites de pratique	1		
	5.14	Modulation des remboursements des frais de déplacement en fonction du mode de transport utilisé	1		1
	5.15	Installation de parkings à vélo sécurisés proche des équipements sportifs	1		
	5.16	Développement de l'inter-modalité par l'amélioration des connexions entre modes de transport tout au long de la chaîne des transports, notamment sur les derniers kilomètres ; l'utilisation des transports ferroviaires devant être privilégiée, il faut assurer la prise en charge des transports depuis les gares jusqu'aux lieux de pratique ou de compétitions, pour les sportifs comme pour les spectateurs	1		1
Sensibilisation aux changements de comportement	5.17	Mise en place de formations à l'éco-conduite pour les conducteurs des organisations sportives, notamment pour les événements sportifs	1		
	5.18	Lancement de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des modes de transport doux, des transports en commun et du covoiturage		1	1

Annexe 3 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

64

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Utilisation de véhicules à faible émission pour les flottes captives	5.19	Sensibilisation aux alternatives de déplacements faiblement polluants, notamment pour les associations sportives en complément d'une offre publique de mobilité		1	1
	5.20	Développement de partenariats (notamment autour des événements sportifs) avec les constructeurs automobiles pour faire du sport une vitrine sur l'utilisation des véhicules à la pointe sur les enjeux environnementaux	1		
Mise en accessibilité tout public des transports pour se rendre sur les sites de pratique et des événements	5.21	Application des critères d'accessibilité prévus par la loi dans la construction ou la rénovation des réseaux de transport, en concertation avec les publics concernés pour bien définir les besoins territoriaux spécifiques	1		1
	5.22	Mise en place d'une tarification, en fonction des priorités locales, permettant de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre	1		
Intégration des enjeux en matière de transport dans l'organisation des grands événements sportifs	5.23	Sensibilisation des organisateurs à l'importance des transports lors de manifestations sportives	1		
	5.24	Intégration de la question des transports dans les cahiers des charges des grandes manifestations	1		
	5.25	Développement des « fan zones » pour les grands événements. Ces lieux d'animation dans lequel il est possible de vivre l'événement à distance (dans son pays) pourront réduire les émissions de GES liés aux déplacements des spectateurs sur les sites de compétition	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles					
Amélioration de la connaissance	6.1	Meilleur partage des connaissances, mises en œuvre d'expérimentations, lancement de projets de recherche et de développement et mobilisation de sportifs sur des projets de science participative ou d'écovolontariat	1		1
	6.2	Innovation autour de solutions alternatives aux gestions traditionnelles (ex : sols en herbe vs terrains en gazon synthétique, des études semblant montrer des avantages écologiques en faveur de cette dernière option aux niveaux des émissions de GES et de la consommation en eau)		1	
	6.3	Valorisation de l'innovation et de l'expérimentation			1
	6.4	Au-delà des contraintes réglementaires, valorisation de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive et de la construction d'un équipement	1	1	1
	6.5	Évaluation de la consommation d'eau, de la superficie des sols entretenus et des paysages modifiés, des nuisances sonores générées, du fait des activités sportives	1		
	6.6	Évaluation monétaire de la contribution du sport à la préservation de la biodiversité	1		
	6.7	Incitation de l'ensemble des acteurs intervenant dans la filière du sport (offices de tourisme, loueurs et vendeurs de matériel, éditeurs, etc.) à informer aux enjeux de la biodiversité les pratiquants auto-organisés des sports en milieux naturels	1		
	6.8	Mise en œuvre de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive, d'aménagements et de la construction d'un équipement (ex. : indice d'abondance des oiseaux communs)	1		
Contribution des usages sportifs à la préservation du milieu vivant	6.9	Accompagnement des acteurs du sport dans l'application des directives NATURA 2000 dans le cadre, notamment, de l'organisation des manifestations sportives; finalisation par les ministères concernés d'un guide d'application à leur destination	1		
	6.10	Renforcement de missions d'observation et de recensement d'espèces confiées aux acteurs du sport en lien avec les professionnels ou associations environnementales compétents	1		
	6.11	Superposition des cartes de pratique des sports en milieux ouverts avec celles des sites à protéger (inventaires communaux, trames vertes et bleues...) pour identifier leur degré de coïncidence et inciter à des actions concertées entre les responsables de la biodiversité et ceux du sport	1		
	6.12	Généralisation des réseaux d'alertes initiés par des fédérations et des actions de réhabilitation des sites menées conjointement par les responsables territoriaux et les acteurs du sport	1		
	6.13	Valorisation de la contribution des pratiquants des sports et des loisirs de nature à la gestion des espaces naturels (fiscalité, contribution volontaire...)	1		
	6.14	Missions d'ambassadeurs de la gestion durable de la biodiversité confiée aux sportifs de haut niveau, après formation	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Gestion durable des équipements sportifs	6.15	Implantation, programmation, conception, rénovation, modernisation et gestion durable des installations sportives en prenant systématiquement en compte les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité	1		
	6.16	Augmentation de la capacité des équipements sportifs à héberger de la biodiversité	1		
	6.17	Diminution des prélèvements des ressources naturelles, en premier lieu de l'eau		1	
	6.18	Utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage et le nettoyage et de produits éco labellisés pour l'entretien et l'hygiène des terrains naturels de sport	1		
	6.19	Conception d'outils spécifiques à la gestion durable des sites de pratique et des équipements sportifs (sur l'exemple du Recensement des Équipements Sportifs et des Observatoires des lieux sportifs de nature)	1		
	6.20	Lutte contre l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels par une localisation judicieuse des lieux de pratiques sportives	1		
	6.21	Intégration harmonieuse des équipements sportifs dans leur environnement visuel et paysager	1		
	6.22	Concertation des acteurs du sport aux actions visant à rendre les villes plus durables, en particulier la démarche EcoCité, intégrant notamment les sites de pratiques sportives au cœur des lieux de vie			1
Responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité	6.23	Élaboration de règlements fédéraux sur l'environnement et le développement durable donnant, notamment, des consignes opérationnelles aux clubs et comités sportifs sur la préservation de la biodiversité	1	1	
	6.24	Élaboration d'un cahier des charges environnemental relatif à la conception et à l'organisation des événements sportifs	1		1
	6.25	Communication directe auprès des licenciés pour les informer de leur responsabilité individuelle et des gestes recommandés par leurs fédérations (celles dont les pratiques se déroulent en milieu naturel ouvert touchent au moins 6 millions de personnes)			1
	6.26	Sensibilisation et formation des cadres et des dirigeants			1
	6.27	Diffusion des bonnes pratiques avec caution scientifique	1		
	6.28	Incitation des pratiquants fédérés à connaître et respecter la biodiversité des territoires découverts, en particulier à l'étranger, en application des principes du tourisme durable	1		
	6.29	Incitation de l'ensemble du mouvement sportif à établir le contact avec ses homologues environnementaux et gestionnaires d'espaces naturels, au plan local et à l'échelle de territoires pertinents (massifs, bassins, parcs, etc.)	1		
	6.30	Systématisation des coopérations interfédérales par la désignation de référents mandatés selon les thématiques et par l'élaboration de plans d'actions communs	1		
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité 2010-2020	6.31	Élaboration d'un plan d'action sur le sport sous l'impulsion du ministère des Sports	1		
	6.32	Implication systématique du mouvement sportif dès le lancement des démarches de classement de nouveaux espaces naturels protégés (la SNDD prévoit d'en doubler la surface d'ici à 2020 en passant de 1 à 2 % du territoire)	1		
	6.33	Désignation par chaque gestionnaire d'espaces naturels d'un référent sur les activités sportives chargé d'élaborer un programme de travail en concertation avec les acteurs du sport et de l'environnement			1
	6.34	Création d'ici à 2013 d'un réseau d'espaces naturels et sportifs garantissant la pratique d'activités sportives éco-citoyennes et la protection d'espèces sensibles; conception d'un label spécifique de réserves « Nature et Sport » cogérées par les acteurs de l'environnement et du sport	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 7 : Santé et développement durable					
Communication pour convaincre et créer les outils nécessaires à l'accompagnement du changement	7.1	Réalisation d'études, cartographies, enquêtes épidémiologiques sur le lien coûts/bénéfices liés aux pratiques sportives à tous les âges, et réalisation du suivi des sportifs tout au long de leur carrière			1
	7.2	Développement de lien avec les Agences Régionales de Santé et les DRJSCS pour décliner les recommandations en matière d'éducation et de promotion de la santé, par la pratique sportive, en relation avec les plans et programmes nationaux (Plan National Nutrition Santé, Bien vieillir, Plan maladies chroniques...)	1		
	7.3	Diffusion des recommandations du rapport préparatoire au « Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive » 2008, au PNNS dans un volet sport	1		
	7.4	Pérennisation du rendez-vous annuel Sport Santé et Bien Être organisé par le CNOSF et l'État	1		
Prévention des risques (sociaux et sociétaux, naturels et technologiques) et préservation de la qualité des milieux (eau, air) et des équipements (bâtiments, sols)	7.5	Mise en place d'analyses épidémiologiques sur les risques d'accidents inhérents à la pratique sportive de loisir et de compétition, développement de référentiels permettant de les prévenir et identification des programmes de prévention qui ont déjà fait leur preuve sur des populations et des sports ciblés, afin de les élargir à d'autres populations et d'autres pratiques ou d'en développer de nouveaux. Constitution de fiches de données de sécurité sur ces risques	1		
	7.6	Adaptation des pratiques sportives, notamment liées à l'organisation de manifestations, lors d'épisodes de pollution, en concertation avec les administrations concernées	1		
	7.7	Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels sportifs et création d'outils de gestion uniques spécifiques à chaque discipline ou activité	1		
Intégration, dans toutes les formations sportives, de la thématique santé et de la notion de Capital Santé	7.8	Analyse de la prise en compte de la santé et de la prévention dans la formation des éducateurs sportifs	1		
	7.9	Intégration de la notion Sport Santé dans le passage des différents grades (flocon, galop...)	1		
	7.10	Intégration du secourisme et des gestes qui sauvent dans les formations sportives fédérales	1		
	7.11	Prise en compte des notions de sport santé dans les programmes d'EPS, notamment au travers du plan santé à l'école, qui intègre les recommandations des plans de santé publique			1
Développement de la relation Sport/Santé, notamment aux niveaux institutionnel, humain et financier	7.12	Transformation des commissions médicales des fédérations sportives en commissions Sport Santé et Bien-Être	1		
	7.13	Développement de la connaissance de l'impact du sport scolaire sur la santé et le bien-être	1		
	7.14	Renforcement des coopérations entre la direction des Sports (ministère des Sports) et la direction générale de la Santé (ministère de la Santé)	1		
	7.15	Intégration du taux de pratique sportive des populations comme un indicateur de la qualité de vie	1		
Encouragement à l'exemplarité des acteurs du sport, sportifs de haut niveau et cadres	7.16	Renforcement des collaborations entre les agences régionales de santé, les DRJSCS, les établissements publics, l'INSEP, le Pôle Ressources National Sport Santé, etc.	1		
	7.17	Institution d'un référent Sport Santé en lien avec le médecin conseil dans les centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) et les écoles nationales	1		
	7.18	Formation et mobilisation des sportifs de haut niveau à la communication sur les enjeux et les thématiques sport-santé		1	
	7.19	En parallèle, réalisation des campagnes de communication institutionnelle	1		
Intensification de l'engagement contre toute forme de dopage	7.20	Application et actualisation des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage	1		
	7.21	Multiplication des campagnes d'information et de prévention contre le dopage en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau, les jeunes, les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédicales	1		

Annexe 3 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

68

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 8 : La responsabilité sociale du sport					
Promotion de l'égalité hommes / femmes dans le sport	8.1	Poursuite des actions menées en matière de « Féminisation du sport » pour favoriser l'accès à la pratique des femmes à travers une offre sportive	1		
	8.2	Augmentation du nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité bénévoles et salariés en poursuivant notamment les politiques d'incitation réglementaire (quotas)	1		
	8.3	Développement de mesures favorisant l'égalité devant la rémunération entre les hommes et les femmes dans les emplois sportifs	1		
Promotion de la pratique sportive des jeunes et de leur implication dans les instances dirigeantes du sport	8.4	Mise en place d'actions de découverte du sport et d'initiation sportive en lien avec les programmes scolaires et les dispositifs périscolaires	1		
	8.5	Association des jeunes aux instances dirigeantes	1		
Intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap	8.6	Développement de l'accès aux personnes en situation de handicap à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité et la mixité sociale des publics : formations des éducateurs, aides techniques et financières, mise en avant des initiatives locales remarquables et sensibilisation du public	1		
	8.7	Mise en accessibilité des lieux de pratiques (application de la loi « handicap ») et des événements sportifs pour tous			1
	8.8	Soutien aux activités handisport et sport adapté	1		1
	8.9	Soutien à l'accès à l'emploi et au bénévolat dans le sport (notamment par l'application de la législation)	1		
	8.10	Développement d'événements sportifs mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap	1		
	8.11	Lancement de programmes de recherche et développement sur le matériel sportif et les équipements adaptés	1		
Accès au sport pour les publics en situation d'exclusion socioéconomique	8.12	Encouragement de l'accès à la pratique pour les publics en difficulté d'insertion socioéconomique, issus notamment des zones urbaines sensibles inscrites dans le cadre des politiques de la ville, et les chômeurs par le renforcement des aides et le développement d'opérations de promotion auprès de ces publics	1		
	8.13	Développement de l'offre de pratique dans les milieux ruraux	1		
	8.14	Promotion des dispositifs favorisant l'information et l'accompagnement à l'emploi dans le sport et au bénévolat pour les publics en situation d'exclusion ; utilisation des emplois événementiels comme tremplin pour l'insertion		1	
	8.15	Repérage, soutien et diffusion des actions exemplaires de développement de la pratique auprès de publics spécifiques en exclusion sportive comme le sport en prison	1		
Meilleure utilisation de la pratique sportive comme outil d'insertion sociale	8.16	Établissement d'un état des lieux sur l'implantation des clubs dans les zones prioritaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) notamment	1		
	8.17	Renforcement des politiques de soutien au développement et à la création de clubs dans les zones prioritaires ; les doter d'outils, de moyens et de formations spécifiques pour leur permettre de favoriser l'inclusion sociale	1		
	8.18	Contribution à la lutte pour le désenclavement des quartiers en favorisant la mixité sociale dans les clubs, les échanges interclubs et lors des compétitions sportives	1		
	8.19	Lancement de projets de recherche-action et d'expérimentation sur l'insertion sociale par le sport pour promouvoir les meilleures pratiques et mettre en place des politiques territoriales partagées utilisant le sport	1		
	8.20	Intégration de représentants des acteurs du sport dans les forums locaux de concertation sur les politiques d'insertion qui réunissent les parties prenantes (type contrat urbain de cohésion sociale) : collectivités, éducation nationale, associations, familles, etc. ; le sport doit être considéré comme un véritable levier d'insertion, non comme une simple source d'occupation de jeunes désœuvrés	1		1
	8.21	Implantation d'équipements multifonctionnels ouverts au cœur des quartiers sensibles en les accompagnant d'une politique d'animation adaptée pour favoriser les pratiques auto-organisées, les échanges multiculturels et les relations avec les habitants	1		1
	8.22	Conception de stades ouverts sur la ville, les quartiers et l'environnement et qui favorisent l'insertion sociale par leur identité culturelle, les emplois créés, l'accueil des associations locales, le développement de partenariats sur la billetterie, etc.			1

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Promotion des actions de solidarité dans le sport	8.23	Développement des partenariats entre les acteurs du sport et les associations de solidarité (soutien financier, organisation de collectes de fonds, relais de campagnes de sensibilisation, etc.)	1		
	8.24	Promotion, soutien et développement des actions de solidarité utilisant le sport support	1		
	8.25	Accompagnement et incitation des sportifs de haut niveau à mettre leur notoriété aux services d'actions de solidarité	1		
Renforcement de la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport	8.26	Lutte contre le hooliganisme et promotion de relations régulées et apaisées entre les instances du football, les clubs et les supporters ; application notamment des préconisations du « livre vert du supporterisme » (ex. : élaboration d'une charte nationale des associations de supporters et de conventions locales) et promotion de la charte contre l'homophobie	1		
	8.27	Repérage, renforcement et généralisation des initiatives de lutte contre les actes de violence et de discrimination	1		
	8.28	Renforcement des partenariats et opérations menées avec les acteurs associatifs sur ces questions, notamment la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports	1		
La gestion de l'humain dans le sport : accompagnement de la carrière des sportifs de haut niveau et des ressources humaines dans le sport	8.29	Poursuite des actions en faveur de la définition du double projet et de la reconversion des sportifs de haut niveau	1		
	8.30	Mise en place de politiques de lutte contre les abus d'autorité dans le sport	1		
	8.31	Mise en œuvre par tous les acteurs du sport employeurs de politiques de juste rémunération des compétences	1		
	8.32	Lancement de travaux de réflexion sur la qualité de l'emploi dans le sport, notamment autour de la notion de pérennité des emplois, en lien avec l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS)	1		
	8.33	Formation continue des ressources humaines du sport tout au long de leur carrière	1		
Promotion de la vie associative et du bénévolat	8.34	Promotion du bénévolat comme source d'épanouissement et de développement personnel notamment par le biais du service civil	1		
	8.35	Développement de partenariats avec les structures de recherche et de promotion du bénévolat (comme France Bénévolat) qui aujourd'hui traitent peu du sport	1		
	8.36	Reconnaissance du rôle des bénévoles et aide à leur investissement en diminuant les coûts supportés (défiscalisation des frais) et en développant les formations	1		
	8.37	Lancement de travaux de recherche sur l'évolution des formes de bénévolat en lien avec les évolutions de la société (notamment autour de la problématique de la disponibilité) pour repenser la place du bénévole dans les structures associatives	1		
	8.38	Préparation et accompagnement du mouvement sportif sur l'évolution des méthodes de recrutement, d'accueil et d'encadrement des bénévoles	1		
Concertation et coordination des acteurs engagés au service de la responsabilité sociale du sport	8.39	Animation d'un réseau des acteurs notamment du mouvement sportif et des collectivités territoriales	1		
	8.40	Constitution d'une instance nationale de concertation	1		
	8.41	Incitation de coopérations bi ou pluri partites visant à améliorer l'efficacité globale des actions et faciliter leur complémentarité	1		
Lutte contre les dérives économiques liées au sport	8.42	Promotion de l'équité sportive en luttant contre la trop grande concentration des moyens financiers : développer la solidarité financière entre le monde professionnel et le monde amateur, ouverture d'un débat au niveau européen sur les moyens de contrôler les dérives financières du sport professionnel (favoriser le fair-play financier, régulation de la masse salariale dans les clubs professionnels...)	1		1
	8.43	Lutte contre les dérives liées à l'organisation des jeux en ligne en favorisant notamment le respect de la réglementation	1		
	8.44	Lutte contre la corruption dans le sport : attribution des marchés, candidatures aux grands événements, etc.	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable					
Participation à la dynamique internationale en matière de sport et développement durable, et soutien à la mise en œuvre de démarches au sein du mouvement sportif mondial	9.1	Incitation des représentants et sportifs de haut niveau Français pour qu'ils soient les relais des principes de développement durable promus par la France : création de commissions dans les instances nationales et internationales, désignation d'élus en charge de la thématique, allocation de moyens humains et financiers, etc.	1		
	9.2	Soutien aux accords et plateformes internationaux	1		
	9.3	Soutien à l'évolution des cahiers des charges des manifestations sportives et des règlements fédéraux internationaux pour l'intégration des principes du développement durable	1		
	9.4	Participation aux travaux de normalisation internationale et à leurs déclinaisons en France, notamment la norme 20 121 sur les événements	1		
	9.5	Instauration d'une veille des bonnes pratiques étrangères, notamment à travers le Centre de ressources et d'expertise sport et développement durable du ministère des Sports	1		
	9.6	Organisation du partage et de la diffusion de l'information au sein des organisations et entre elles	1		
	9.7	Intégration des enjeux du sport dans les programmes internationaux de développement durable	1		
Respect du droit international du travail dans la production du matériel sportif	9.8	Engagement dans des démarches de labellisation et de normalisation des processus d'achat à l'international (évaluation des fournisseurs étrangers, accompagnement du changement d'outils et de méthode de production chez les fournisseurs des pays en développement...)	1		
	9.9	Orientation des appels d'offres internationaux par des critères plus exigeants en termes d'impact sur l'environnement et de conditions sociales de production	1		
	9.10	Valorisation de prestataires faisant la démonstration de leur responsabilité sociale et environnementale	1		
	9.11	Promotion du commerce équitable dans les achats des acteurs du sport, notamment pour le textile en collaborant avec des ONG qui œuvrent en faveur de ces enjeux (ex. : Artisans du Monde, Collectif éthique sur l'étiquette, RITIMO, etc.)	1		
Définition d'un cadre pour assurer les droits des sportifs étrangers évoluant en France	9.12	Lutte contre l'exploitation des mineurs dans le sport professionnel et contre le phénomène des mineurs étrangers isolés, à travers la mise en place d'un dispositif partagé impliquant tous les acteurs concernés : instances internationales (évolution des règlements), clubs (prévention, veille, qualité de l'accueil), autorités (réglementation, coordination des politiques...), etc.	1		
	9.13	Promotion du respect des droits de l'homme dans la filière du sport professionnel (lutte contre les effets indirects liés au recrutement dans les pays en voie de développement, accompagnement des carrières, reconversion) et mise en place d'accompagnements spécifiques destinés à une bonne insertion dans la société française	1		

Choix stratégique	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Multiplication des actions d'échanges et de coopération internationales afin de développer la solidarité internationale dans le sport	9.14	Promotion des actions de coopération comme levier de rapprochement entre les peuples : favoriser le jumelage sportif, utiliser le sport comme levier d'activation des actions de coopérations décentralisées des territoires, etc.	1		
	9.15	Soutien / Valorisation / Participation aux actions de solidarité internationale des ONG (comme Sport sans frontières)	1		
	9.16	Promotion des actions de coopération internationale nord-sud : accompagnement des sportifs de haut niveau, échanges entre cadres techniques, actions de développement locales comme celles initiées par le programme de solidarité olympique	1		
	9.17	Soutien à l'organisation des grands événements sportifs dans les pays émergents, en fournissant notamment, à leur demande, un appui lors des candidatures et un soutien technique dans les organisations	1		
	9.18	Développement des actions de coopération entre les acteurs français et leurs homologues dans les pays émergents : fourniture de matériels (en veillant à la qualité des équipements donnés), formations, échanges de bonnes pratiques, aides aux entraînements des équipes étrangères, mutualisation des pratiques et techniques pour préserver l'environnement, etc.	1		
	9.19	Facilitation de la traduction des documents produits, au moins en anglais et en français, pour accélérer les capacités d'appropriation de chaque acteur	1		
	9.20	Soutien à l'organisation de programmes, de rencontres à l'échelle européenne et internationale, à l'instar des premières rencontres européennes « Nature & Sports, Euro'Meet » coordonnées par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	1		
Promotion des comportements responsables de la communauté sportive française à l'étranger	9.21	Promotion du respect des cultures, des langues, des règlements locaux et de l'environnement naturel des lieux de pratique à l'étranger	1		
	9.22	Encouragement à la maîtrise des langues étrangères au sein du mouvement sportif français pour faciliter les échanges avec le mouvement sportif mondial	1		
	9.23	Promotion du respect des cultures et règlements locaux dans l'organisation d'événements sportifs français à l'étranger	1		
Utilisation des événements sportifs internationaux organisés en France comme vitrine exemplaire des bonnes pratiques	9.24	Mise en place de démarches ambitieuses, des meilleures pratiques et des innovations dans les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France; en faire notamment une condition du soutien de l'État	1		
	9.25	Accueil des délégations étrangères et des spectateurs dans une dynamique d'échanges interculturels et de démarche responsable	1		
	9.26	Valorisation des démarches de développement durable auprès des visiteurs étrangers à travers des dispositifs de communication appropriés	1		
TOTAL			198	31	88

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats			
Prise en compte et gestion raisonnée de la fin de vie des produits et services	Réflexion autour de l'utilisation et de la réutilisation, « on ne change pas un équipement qui gagne », décourager le suréquipement et le renouvellement systématique d'un matériel	1	1						1	1				1					5
	Développement des services de location et de partage du matériel sportif; valorisation et généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition										1	1							2
	Organisation de dons, trocs et échanges de matériel sportif (systèmes de bourses) aux niveaux des clubs, des fédérations							1		1	1								3
	Développement de l'organisation des filières de tri et de collecte du matériel sportif et incitation au recyclage	1							1	1	1			1					5
	Développement du tri sélectif des déchets à l'occasion des manifestations sportives (déchets du grand public comme de l'organisation) en veillant à l'adéquation de la démarche avec la politique de tri mise en œuvre par les collectivités du lieu de la manifestation							1		1	1								3
	Pour les consommables, privilégier le non jetable; notamment pour la distribution de l'eau qui est une problématique particulière lors des événements de course à pied : préférer le matériel réutilisable/rechargeable utilisant de l'eau du robinet ou des bonbonnes grande capacité et les gourdes plutôt que les bouteilles individuelles en plastique; développer l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations sportives									1	1	1							3

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif	Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs			Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Soutien aux efforts de recherche et développement (R&D), et à l'éco-conception	Organisation des échanges entre pratiquants, fabricants et acheteurs, et capitalisation des bonnes pratiques; notamment par la mise en œuvre des conventions signées sur ces thèmes entre le ministère des Sports et les fédérations de fabricants : Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS), Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS)	1	1										1	1				4	
	Encouragement à la mutualisation des usages (matières, R/D) et diffusion des guides sectoriels	1	1						1					1				4	
	Généralisation de l'intégration du cycle de vie et soutien à l'approche de coût global (du berceau à la tombe); poursuite de la démarche menée par l'ADEME de réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) des matériels, équipements et terrains sportifs		1												1				2
	Intégration de la notion de coûts environnementaux		1												1				2
	Réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation des produits locaux, notamment dans le cadre des produits achetés pour l'organisation de manif sportives	1					1	1		1	1				1	1			7
	Amélioration du caractère recyclable du matériel sportif et du potentiel de valorisation du matériel, des équipements et des terrains de sports		1												1				2
	Généralisation de mutualisation des bonnes pratiques et retours d'expérience, via notamment le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports	1				1	1								1	1			5

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques			
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs		Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Formation et sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable	Formation et reconnaissance au moyen de certifications appropriées de « référents développement durable » au sein des organisations sportives et des organisateurs de manifestations sportives : un certain nombre d'entre eux pourraient se spécialiser sur les fonctions de veille, d'observation, de gestion des dispositifs	1							1	1								3	
	Incitation, par des programmes de formation adaptés, des athlètes de haut-niveau à utiliser leur notoriété au service de causes ou d'actions relevant du développement durable ; introduction des dispositions relatives à ces questions dans la charte d'engagement signée par les sportifs de haut-niveau	1										1						1	2
	Information des différentes parties prenantes « internes » (pratiquants, dirigeants, bénévoles, salariés...) et « externes » (spectateurs, fournisseurs, médias, partenaires...), notamment à travers différentes actions de communication, sur les changements climatiques et l'évolution de comportements à mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, pour réduire ses émissions de GES, ainsi que sur les gains associés (environnementaux et économiques)	1	1							1			1					1	4
Développement d'actions d'éducation/formation/ sensibilisation au développement durable pour et par les parties prenantes de l'économie du sport	Inclusion d'un volet éducation/sensibilisation dans les conventions ou accords passés par le ministère des Sports en matière de développement durable avec les fabricants et vendeurs d'articles de sports comme la Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) ou la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS), la Fédération des Industries Nautiques (FIN), les professionnels des activités (syndicats professionnels), les constructeurs d'équipements (comme Qualisport), les médias, les agences conseil	1											1					2	
	Développement et mise en place de dispositifs de sensibilisation au développement durable à travers les activités sportives (en favorisant le lien avec des associations de protection et d'éducation à l'environnement ou des associations de solidarité), notamment lors des événements sportifs en direction des spectateurs								1	1	1		1						4
	Sensibilisation et formation des organisations professionnelles, des syndicats et des prestataires de services sportifs aux enjeux du développement durable du sport	1	1												1			3	

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Étab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Renforcement du partage et de la mutualisation des bonnes pratiques et des réseaux d'acteurs (sur un plan local, national et international)	Ouverture de ces réseaux aux autres acteurs de la formation au développement durable ; création des ressources et des outils communs et partagés (bases de données, guides, expositions, affiches, flyers, campagnes de communication et d'information...) ; un des premiers leviers identifié concerne l'organisation de manifestations	1	1						1	1	1		1					6	
	Utilisation dans le sport des outils développés et utilisés dans d'autres secteurs de l'éducation et la formation au développement durable	1	1	1									1					4	
	Mutualisation des outils et des formations pour en diminuer les coûts	1							1	1								3	
	Organisation d'une veille sur les initiatives intéressantes notamment à l'international ; sur un plan national, cette tâche pourrait être confiée au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports	1							1									2	
	Création d'un Pôle de compétitivité autour du Sport et du développement durable, fonctionnant en réseau à partir de plusieurs centres universitaires, acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP) et sites industriels autour d'une communauté de projets	1		1										1	1			4	
	Développement de relations de coopérations avec les principaux pays contributeurs, notamment de l'Union européenne, pour valoriser les travaux français en s'appuyant notamment sur le rôle pionnier joué par le mouvement sportif français en adoptant un Agenda 21 du sport	1	1						1									3	
TOTAL DÉFI 2		17	9	4	0	0	1	1	7	6	2	1	5	2	1	1	0	2	57
Sensibilisation des acteurs sportifs et non sportifs aux bonnes pratiques de gouvernance	Information des responsables des territoires sur les potentialités des activités physiques et sportives en matière de développement durable, et donc sur l'intérêt d'associer les acteurs du sport à leurs démarches	1				1		1										3	
	Sensibilisation des acteurs du sport à l'intérêt de s'impliquer dans tous les projets territoriaux et dans les réflexions et démarches participatives et collectives menées à ces occasions. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent être des structures adaptées pour développer des prestations de services sportifs en mobilisant collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, pratiquants sportifs ou usagers	1				1		1	1	1	1	1							7

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics						Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques						
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues		Clubs	Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Organisation des conditions de la participation des acteurs des activités sportives	Mutualisation ou création à différentes échelles territoriales d'observatoires pour disposer de l'information nécessaire; au plan national, confier ce rôle au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports, avec des outils de consultation et de diffusion adaptés	1				1	1	1	1									5
	Incitation des acteurs du sport organisés à intégrer les organismes de concertations pluriels tels que les CESER (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux), les conseils de développement des pays et agglomérations, ou mis en place dans le cadre des agendas 21 locaux. Incitation des acteurs du sport à participer aux procédures de concertation des PADD (Projets d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) des PLU (Plans locaux d'urbanisme), de la politique de la ville et de l'établissement des différents schémas et plans (tels que les Plans Climat Énergie Territoriaux)	1				1		1	1	1								5
	Encouragement à la désignation de représentants, par exemple à un niveau interfédéral, pour participer à ces organismes de concertation extra-sportifs					1			1	1								3
	Encouragement à la participation aux lieux de concertation dédiés au sport, tels que les Conférences régionales du sport et les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)	1				1		1	1									4
	Ouverture aux acteurs non sportifs avec voix délibérative - notamment les collectivités - des lieux de concertation sportifs : Comité Régionaux et Départements Olympiques et Sportifs (CDOS et CROS), Conseils régionaux, départementaux et intercommunaux des Offices Municipaux des Sports (OMS), commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), etc.	1					1	1	1									4
	Promotion des partenariats d'expertise avec des ONG spécialisées dans le développement durable et l'environnement (protection et éducation), ainsi qu'avec les services développement durable des entreprises partenaires du sport	1										1						2

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Promotion de la Stratégie auprès de tous les acteurs du sport : incitation des organisations sportives à engager des démarches structurées de développement durable	État des lieux de l'offre sportive (densité territoriale de clubs sportifs, ratio nombre adhérents/clubs, concurrence territoriale de l'offre...)	1				1	1	1	1	1			1	1	1		
	Intégration des enjeux de développement durable de manière réglementaire : dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, dans les contrats de partenariat marketing, etc.	1							1	1	1						4
	Éco-conditionnalité des aides apportées par l'État (conventions d'objectif, CNDS, etc.) tant pour le fonctionnement des organisations, que la réalisation des lieux de pratiques ou l'organisation d'événements	1				1	1	1									4
	Reconnaissance et développement d'écolabels, de certifications et de qualifications dans le domaine du sport (équipements, matériels, intervenants, fonctionnement fédéral et associatif...), tout en évitant leur multiplicité	1						1	1				1	1			5
	Promotion auprès du réseau associatif sportif et des acteurs économiques du sport des principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), notamment au travers des normes ISO_26000 (évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable dans une organisation) et ISO_20121 (organisation d'événements et développement durable) ; et donc, poursuite des travaux d'élaboration de référentiels d'application au sport des normes pertinentes	1				1			1								3
	Développement d'expérimentations territoriales, notamment grâce à la création d'un fonds expérimental du CNDS lié au développement durable	1				1	1	1									4
	Favoriser la mutualisation des structures, des équipements sportifs, des bénévoles et des éducateurs : échelle territoriale élargie, espace de concertation multisports...	1				1		1		1	1						
Mise en place de politiques temporelles	À partir de concertations et de diagnostics locaux, poursuite de la mise en cohérence des rythmes de vie, de l'offre de services et de l'organisation des équipements de proximité, par rapport aux besoins et aux contraintes des usagers. Cette politique doit favoriser l'accessibilité aux lieux de pratiques (transports, plannings...), leur plein emploi, les rencontres et l'utilisation des installations sportives des collèges et lycées durant les périodes de week-end et de congés					1		1	1	1						4	

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics											Acteurs du mouvement sportif			Acteurs économiques						
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias				
Promotion d'une approche responsable du marketing sportif et de la communication par le sport	Par la signature de conventions, encouragement des financements pérennes et des partenariats à long terme pour accompagner le développement des événements et des pratiques dans la durée	1				1		1								1	1					5
	Amélioration de la lisibilité des objectifs et des modalités d'application des partenariats	1						1	1													3
	Intégration du développement durable dans les critères de financements des événements sportifs et de choix des partenaires	1							1	1												3
	Utilisation de collaborations avec le secteur privé comme levier supplémentaire de sensibilisation au développement durable et de mise en œuvre de démarches (utiliser les compétences des entreprises partenaires en matière de développement durable)	1					1				1						1	1				5
	Développement d'une communication responsable autour des politiques de développement durable et évitant les effets d'annonce sans véritable action (éco-blanchiment/ <i>greenwashing</i>)	1										1	1				1	1				5
TOTAL DÉFI 3		19	0	0	0	14	7	16	13	7	3	1	1	5	5	1	0	0	0	78		

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques			
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Soutien aux stratégies individuelles et collectives de réduction des émissions de GES	Réalisation de diagnostics par les acteurs du sport : évaluations des émissions de GES, diagnostics de performances énergétiques des installations sportives, etc. ; encouragement au suivi des évolutions via des mises à jour régulières de ces diagnostics ; poursuite notamment du programme d'incitation à la réalisation de Bilan Carbone® par les fédérations sportives et mise en œuvre de plans de réduction	1				1	1		1	1									5
	Intégration de ces démarches dans des programmes plus larges développés sur le territoire par des collectivités locales : Plan Climat Énergie Territoriaux, Contrat d'Objectif Territoriaux...							1											1
	Partage des « bonnes pratiques » entre les acteurs et valorisation des opérations innovantes et exemplaires, notamment celles menées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif (installations et sites sportifs, transport et mobilité, applications informatiques d'optimisation et de gestion...). Sur un plan national, lancement d'un « club carbone » réunissant les fédérations, les organisateurs d'évènements sportifs, les sponsors et les clubs permettant notamment la modélisation des plans d'action de réduction des émissions de GES en fonction des structures sportives					1		1		1									
Evolution des pratiques et des matériels sportifs	Réduction des consommations d'énergie liées à la fabrication et à l'utilisation des matériels sportifs ; encouragement à l'adoption de solutions techniques innovantes pour les sports mécaniques et ceux nécessitant l'usage d'engins motorisés pour l'entretien des infrastructures, l'enseignement ou la sécurité	1											1						4
	Intégration des fabricants et des distributeurs des matériels sportifs dans la démarche de réduction des émissions de GES liées à la fabrication et l'utilisation de ces équipements	1	1											1					3
	Aménagement des calendriers et horaires des rencontres sportives pour limiter les consommations énergétiques (éclairage, chauffage...)	1												1					2
Prise en compte des perspectives d'évolution du climat dans une stratégie d'adaptation	Anticipation adaptée aux territoires pour les installations sportives, des probables variations climatiques à travers des réflexions portant sur l'intégration dans l'environnement (approche bioclimatique, besoins en climatisation)	1	1					1	1	1				1		1			7
	Mise en œuvre d'une veille relative aux impacts probables des changements climatiques sur les activités sportives et réalisation d'études par typologie d'activité sportive, pondération géographique...	1						1	1	1									4
	Information des pratiquants sur ces évolutions et sur les impacts probables sur la pratique sportive	1																1	2
TOTAL DÉFI 4		13	7	0	0	5	6	15	5	9	0	0	1	6	2	0	0	2	66

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Développement de l'utilisation des transports en commun et des modes de transports doux	Développement et diffusion d'informations (notamment via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) sur les moyens de rejoindre les sites de pratiques en transport en commun, transport doux et covoiturage en lien avec les collectivités locales						1		1							1	2
	Développement de l'attractivité des transports en communs par des offres combinées reposant sur des partenariats adaptés et des aides financières						1						1				2
	Développement et entretien des voies d'accès sécurisées pour les modes de transports doux autour des sites de pratique						1										1
	Modulation des remboursements des frais de déplacement en fonction du mode de transport utilisé	1				1	1		1	1	1						6
	Installation de parkings à vélo sécurisés proche des équipements sportifs						1										1
	Développement de l'inter-modalité par l'amélioration des connexions entre modes de transport tout au long de la chaîne des transports, notamment sur les derniers kilomètres; l'utilisation des transports ferroviaires devant être privilégiée, il faut assurer la prise en charge des transports depuis les gares jusqu'aux lieux de pratique ou de compétitions, pour les sportifs comme pour les spectateurs						1							1			
Sensibilisation aux changements de comportement	Mise en place de formations à l'éco-conduite pour les conducteurs des organisations sportives, notamment pour les événements sportifs								1	1							2
	Lancement de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des modes de transport doux, des transports en commun et du covoiturage	1	1					1	1	1						1	5
Utilisation de véhicules à faible émission pour les flottes captives	Sensibilisation aux alternatives de déplacements faiblement polluants, notamment pour les associations sportives en complément d'une offre publique de mobilité	1				1	1										3
	Développement de partenariats (notamment autour des événements sportifs) avec les constructeurs automobiles pour faire du sport une vitrine sur l'utilisation des véhicules à la pointe sur les enjeux environnementaux							1	1	1			1				4

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif	Acteurs économiques	Autres acteurs environnementaux / ONG					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Étab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Mise en accessibilité tout public des transports pour se rendre sur les sites de pratique et des événements	Application des critères d'accessibilité prévus par la loi dans la construction ou la rénovation des réseaux de transport, en concertation avec les publics concernés pour bien définir les besoins territoriaux spécifiques					1		1	1	1								4	
	Mise en place d'une tarification, en fonction des priorités locales, permettant de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre							1						1				2	
Intégration des enjeux en matière de transport dans l'organisation des grands événements sportifs	Sensibilisation des organisateurs à l'importance des transports lors de manifestations sportives	1						1	1	1	1			1				6	
	Intégration de la question des transports dans les cahiers des charges des grandes manifestations	1					1	1		1								4	
	Développement des « fan zones » pour les grands événements. Ces lieux d'animation dans lequel il est possible de vivre l'événement à distance (dans son pays) pourront réduire les émissions de GES liés aux déplacements des spectateurs sur les sites de compétition	1							1	1	1								4
TOTAL DÉFI 5		10	1	0	0	8	6	18	10	18	8	0	1	1	5	0	0	2	86

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias		
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats				
Responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité	Élaboration de règlements fédéraux sur l'environnement et le développement durable donnant, notamment, des consignes opérationnelles aux clubs et comités sportifs sur la préservation de la biodiversité	1						1	1										3	
	Élaboration d'un cahier des charges environnemental relatif à la conception et à l'organisation des événements sportifs	1	1						1										3	
	Communication directe auprès des licenciés pour les informer de leur responsabilité individuelle et des gestes recommandés par leurs fédérations (celles dont les pratiques se déroulent en milieu naturel ouvert touchent au moins 6 millions de personnes)	1								1										2
	Sensibilisation et formation des cadres et des dirigeants	1								1										2
	Diffusion des bonnes pratiques avec caution scientifique	1	1	1																3
	Incitation des pratiquants fédérés à connaître et respecter la biodiversité des territoires découverts, en particulier à l'étranger, en application des principes du tourisme durable									1										1
	Incitation de l'ensemble du mouvement sportif à établir le contact avec ses homologues environnementaux et gestionnaires d'espaces naturels, au plan local et à l'échelle de territoires pertinents (massifs, bassins, parcs, etc.)					1					1		1							3
Systematisation des coopérations interfédérales par la désignation de référents mandatés selon les thématiques et par l'élaboration de plans d'actions communs					1					1									2	
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité 2010-2020	Elaboration d'un plan d'action sur le sport sous l'impulsion du ministère des Sports	1				1	1	1											4	
	Implication systématique du mouvement sportif dès le lancement des démarches de classement de nouveaux espaces naturels protégés (la SNDD prévoit d'en doubler la surface d'ici à 2020 en passant de 1 à 2% du territoire)	1							1	1									3	
	Désignation par chaque gestionnaire d'espaces naturels d'un référent sur les activités sportives chargé d'élaborer un programme de travail en concertation avec les acteurs du sport et de l'environnement												1							1
	Création d'ici à 2013 d'un réseau d'espaces naturels et sportifs garantissant la pratique d'activités sportives éco-citoyennes et la protection d'espèces sensibles; conception d'un label spécifique de réserves « Nature et Sport » cogérées par les acteurs de l'environnement et du sport	1	1					1												3
TOTAL DÉFI 6	20	13	3	0	14	5	14	8	14	3	1	10	4	6	0	0	3	115		

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs		Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias		
Développement de la relation Sport-Santé, notamment aux niveaux institutionnel, humain et financier	Transformation des commissions médicales des fédérations sportives en commissions Sport Santé et Bien-Être										1								1	
	Développement de la connaissance de l'impact du sport scolaire sur la santé et le bien-être			1							1									2
	Renforcement des coopérations entre la direction des Sports (ministère des Sports) et la direction générale de la Santé (ministère de la Santé)	1	1		1															3
	Intégration du taux de pratique sportive des populations comme un indicateur de la qualité de vie	1			1															2
Encouragement à l'exemplarité des acteurs du sport, sportifs de haut niveau et cadres	Renforcement des collaborations entre les agences régionales de santé, les DRJSCS, les établissements publics, l'INSEP, le Pôle Ressources National Sport Santé, etc.	1			1			1												3
	Institution d'un référent Sport Santé en lien avec le médecin conseil dans les centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) et les écoles nationales	1							1											2
	Formation et mobilisation des sportifs de haut niveau à la communication sur les enjeux et les thématiques sport-santé	1			1							1								3
	En parallèle, réalisation des campagnes de communication institutionnelle	1			1													1		2
Intensification de l'engagement contre toute forme de dopage	Application et actualisation des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage	1								1	1	1	1							
	Multiplication des campagnes d'information et de prévention contre le dopage en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau, les jeunes, les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédicales	1								1	1	1	1							
TOTAL DÉFI 7		18	1	2	14	0	2	0	4	9	2	3	0	0	0	0	0	1	45	
Promotion de l'égalité hommes / femmes dans le sport	Poursuite des actions menées en matière de « Féminisation du sport » pour favoriser l'accès à la pratique des femmes à travers une offre sportive	1								1	1	1						1		5
	Augmentation du nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité bénévoles et salariés en poursuivant notamment les politiques d'incitation réglementaire (quotas)	1								1	1	1						1		5
	Développement de mesures favorisant l'égalité devant la rémunération entre les hommes et les femmes dans les emplois sportifs	1								1	1	1			1	1	1	1		8

Annexe 4 | Tableau proposant les acteurs principalement concernés par préconisation

92

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Promotion de la pratique sportive des jeunes et de leur implication dans les instances dirigeantes du sport	Mise en place d'actions de découverte du sport et d'initiation sportive en lien avec les programmes scolaires et les dispositifs périscolaires	1		1				1									
	Association des jeunes aux instances dirigeantes							1	1	1	1						
Intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap	Développement de l'accès aux personnes en situation de handicap à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité et la mixité sociale des publics : formations des éducateurs, aides techniques et financières, mise en avant des initiatives locales remarquables et sensibilisation du public	1						1	1	1					1	5	
	Mise en accessibilité des lieux de pratiques (application de la loi « handicap ») et des événements sportifs pour tous							1	1	1					1	4	
	Soutien aux activités handisport et sport adapté	1			1				1	1					1	5	
	Soutien à l'accès à l'emploi et au bénévolat dans le sport (notamment par l'application de la législation)	1							1	1					1	4	
	Développement d'événements sportifs mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap	1								1	1				1	4	
	Lancement de programmes de recherche et développement sur le matériel sportif et les équipements adaptés	1		1	1												3
Accès au sport pour les publics en situation d'exclusion socioéconomique	Encouragement de l'accès à la pratique pour les publics en difficulté d'insertion socioéconomique, issus notamment des zones urbaines sensibles inscrites dans le cadre des politiques de la ville, et les chômeurs par le renforcement des aides et le développement d'opérations de promotion auprès de ces publics					1	1			1						3	
	Développement de l'offre de pratique dans les milieux ruraux				1	1		1	1							4	
	Promotion des dispositifs favorisant l'information et l'accompagnement à l'emploi dans le sport et au bénévolat pour les publics en situation d'exclusion ; utilisation des emplois événementiels comme tremplin pour l'insertion	1							1	1						3	
	Repérage, soutien et diffusion des actions exemplaires de développement de la pratique auprès de publics spécifiques en exclusion sportive comme le sport en prison	1					1	1	1	1					1	6	

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Meilleure utilisation de la pratique sportive comme outil d'insertion sociale	Établissement d'un état des lieux sur l'implantation des clubs dans les zones prioritaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) notamment					1		1	1	1							4
	Renforcement des politiques de soutien au développement et à la création de clubs dans les zones prioritaires; les doter d'outils, de moyens et de formations spécifiques pour leur permettre de favoriser l'inclusion sociale					1	1	1	1	1							5
	Contribution à la lutte pour le désenclavement des quartiers en favorisant la mixité sociale dans les clubs, les échanges interclubs et lors des compétitions sportives					1		1	1	1							4
	Lancement de projets de recherche-action et d'expérimentation sur l'insertion sociale par le sport pour promouvoir les meilleures pratiques et mettre en place des politiques territoriales partagées utilisant le sport					1		1	1	1							4
	Intégration de représentants des acteurs du sport dans les forums locaux de concertation sur les politiques d'insertion qui réunissent les parties prenantes (type contrat urbain de cohésion sociale) : collectivités, éducation nationale, associations, familles, etc. ; le sport doit être considéré comme un véritable levier d'insertion, non comme une simple source d'occupation de jeunes désœuvrés					1		1									2
	Implantation d'équipements multifonctionnels ouverts au cœur des quartiers sensibles en les accompagnant d'une politique d'animation adaptée pour favoriser les pratiques auto-organisées, les échanges multiculturels et les relations avec les habitants							1									1
	Conception de stades ouverts sur la ville, les quartiers et l'environnement et qui favorisent l'insertion sociale par leur identité culturelle, les emplois créés, l'accueil des associations locales, le développement de partenariats sur la billetterie, etc.	1				1		1									3
Promotion des actions de solidarité dans le sport	Développement des partenariats entre les acteurs du sport et les associations de solidarité (soutien financier, organisation de collectes de fonds, relais de campagnes de sensibilisation, etc.)							1	1	1					1	4	
	Promotion, soutien et développement des actions de solidarité utilisant le sport support							1	1	1					1	4	
	Accompagnement et incitation des sportifs de haut niveau à mettre leur notoriété aux services d'actions de solidarité									1	1				1	2	

Annexe 4 | Tableau proposant les acteurs principalement concernés par préconisation

94

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Renforcement de la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport	Lutte contre le hooliganisme et promotion de relations régulées et apaisées entre les instances du football, les clubs et les supporters; application notamment des préconisations du « livre vert du supportérisme » (ex. : élaboration d'une charte nationale des associations de supporters et de conventions locales) et promotion de la charte contre l'homophobie	1							1	1						1	4	
	Repérage, renforcement et généralisation des initiatives de lutte contre les actes de violence et de discrimination	1							1	1						1	4	
	Renforcement des partenariats et opérations menées avec les acteurs associatifs sur ces questions, notamment la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports	1								1	1					1	4	
La gestion de l'humain dans le sport : accompagnement de la carrière des sportifs de haut niveau et des ressources humaines dans le sport	Poursuite des actions en faveur de la définition du double projet et de la reconversion des sportifs de haut niveau	1		1					1	1							4	
	Mise en place de politiques de lutte contre les abus d'autorité dans le sport	1							1	1							3	
	Mise en œuvre par tous les acteurs du sport employeurs de politiques de juste rémunération des compétences	1							1	1			1	1			5	
	Lancement de travaux de réflexion sur la qualité de l'emploi dans le sport, notamment autour de la notion de pérennité des emplois, en lien avec l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS)	1				1												2
	Formation continue des ressources humaines du sport tout au long de leur carrière	1											1	1			3	

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Acteurs économiques	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)			
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Médias		
Promotion du bénévolat	Promotion du bénévolat comme source d'épanouissement et de développement personnel notamment par le biais du service civil	1						1	1								3		
	Développement de partenariats avec les structures de recherche et de promotion du bénévolat (comme France Bénévolat) qui aujourd'hui traitent peu du sport								1								1		
	Reconnaissance du rôle des bénévoles et aide à leur investissement en diminuant les coûts supportés (défiscalisation des frais) et en développant les formations	1							1	1							3		
	Lancement de travaux de recherche sur l'évolution des formes de bénévolat en lien avec les évolutions de la société (notamment autour de la problématique de la disponibilité) pour repenser la place du bénévole dans les structures associatives	1							1	1								3	
	Préparation et accompagnement du mouvement sportif sur l'évolution des méthodes de recrutement, d'accueil et d'encadrement des bénévoles	1																1	
Concertation et coordination des acteurs engagés au service de la responsabilité sociale du sport	Animation d'un réseau des acteurs notamment du mouvement sportif et des collectivités territoriales	1															1		
	Constitution d'une instance nationale de concertation	1															1		
	Incitation de coopérations bi ou pluri partites visant à améliorer l'efficacité globale des actions et faciliter leur complémentarité	1						1	1			1	1	1			6		
Lutte contre les dérives économiques liées au sport	Promotion de l'équité sportive en luttant contre la trop grande concentration des moyens financiers : développer la solidarité financière entre le monde professionnel et le monde amateur, ouverture d'un débat au niveau européen sur les moyens de contrôler les dérives financières du sport professionnel (favoriser le fair-play financier, régulation de la masse salariale dans les clubs professionnels...)	1						1	1								3		
	Lutte contre les dérives liées à l'organisation des jeux en ligne en favorisant notamment le respect de la réglementation	1							1								2		
	Lutte contre la corruption dans le sport : attribution des marchés, candidatures aux grands événements, etc.	1							1								2		
TOTAL DÉFI 8		30	0	3	2	9	3	14	26	31	11	1	1	4	4	1	14	1	147

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics								Acteurs du mouvement sportif			Acteurs économiques						
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Participation à la dynamique internationale en matière de sport et développement durable, et soutien à la mise en œuvre de démarches au sein du mouvement sportif mondial	Incitation des représentants et sportifs de haut niveau Français pour qu'ils soient les relais des principes de développement durable promus par la France : création de commissions dans les instances nationales et internationales, désignation d'élus en charge de la thématique, allocation de moyens humains et financiers, etc.										1								2
	Soutien aux accords et plateformes internationaux	1																	1
	Soutien à l'évolution des cahiers des charges des manifestations sportives et des règlements fédéraux internationaux pour l'intégration des principes du développement durable	1									1								2
	Participation aux travaux de normalisation internationale et à leurs déclinaisons en France, notamment la norme ISO 20121 sur les événements	1									1								2
	Instauration d'une veille des bonnes pratiques étrangères, notamment à travers le Centre de ressources et d'expertise sport et développement durable du ministère des Sports	1																	1
	Organisation du partage et de la diffusion de l'information au sein des organisations et entre elles	1										1	1						3
	Intégration des enjeux du sport dans les programmes internationaux de développement durable	1												1					2
Respect du droit international du travail dans la production du matériel sportif	Engagement dans des démarches de labellisation et de normalisation des processus d'achat à l'international (évaluation des fournisseurs étrangers, accompagnement du changement d'outils et de méthode de production chez les fournisseurs des pays en développement...)	1											1	1	1			4	
	Orientation des appels d'offres internationaux par des critères plus exigeants en termes d'impact sur l'environnement et de conditions sociales de production					1	1			1	1		1	1				7	
	Valorisation de prestataires faisant la démonstration de leur responsabilité sociale et environnementale	1									1	1					1	3	
	Promotion du commerce équitable dans les achats des acteurs du sport, notamment pour le textile en collaborant avec des ONG qui œuvrent en faveur de ces enjeux (ex. : Artisans du Monde, Collectif éthique sur l'étiquette, RITIMO, etc.)					1	1				1	1							5

Annexe 4 | Tableau proposant les acteurs principalement concernés par préconisation

98

Choix stratégiques	Leviers d'actions	Acteurs publics								Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau		Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Promotion des comportements responsables de la communauté sportive française à l'étranger	Promotion du respect des cultures, des langues, des règlements locaux et de l'environnement naturel des lieux de pratique à l'étranger								1	1		1					3	
	Encouragement à la maîtrise des langues étrangères au sein du mouvement sportif français pour faciliter les échanges avec le mouvement sportif mondial	1		1								1	1				4	
	Promotion du respect des cultures et règlements locaux dans l'organisation d'événements sportifs français à l'étranger											1	1		1		3	
Utilisation des événements sportifs internationaux organisés en France comme vitrine exemplaire des bonnes pratiques	Mise en place de démarches ambitieuses, des meilleures pratiques et des innovations dans les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France; en faire notamment une condition du soutien de l'État	1				1			1	1							4	
	Accueil des délégations étrangères et des spectateurs dans une dynamique d'échanges interculturels et de démarche responsable	1							1	1							3	
	Valorisation des démarches de développement durable auprès des visiteurs étrangers à travers des dispositifs de communication appropriés	1							1	1						1	3	
TOTAL DÉFI 9		21	0	1	0	3	3	2	16	17	5	4	5	3	3	0	0	2

DÉFI 1 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE

EuroSIMA : démarche ECORIDE



EuroSIMA est une association qui fédère et promeut les intérêts de l'industrie de la glisse. A travers sa **démarche Ecoride**, elle apporte des solutions concrètes pour minimiser l'impact environnemental des entreprises de la filière. Pour atteindre cet objectif, EuroSIMA a mis en place une série de moyens destinés à accompagner les démarches des entreprises aux niveaux énergies, déchets, transports des salariés et des élèves, équipements, etc. :

- les **éco-services** pour les entreprises adhérentes ;
- des actions environnementales concrètes dans les entreprises de la filière leur permettant d'obtenir la **certification Ecoride** ;
- des investissements dans des **projets collectifs** d'analyse de l'existant et de recherche et développement.

De plus, une **commission « environnement »** composée de responsables développement durable des entreprises, d'experts et de représentants d'associations environnementales, se réunit tous les trimestres pour partager les expériences et évaluer les actions collectives de la filière.

<http://www.eurosimacom>

<http://www.eurosimacom/environnement/Demarche-Ecoride-218-0.html>

Patagonia : une entreprise qui s'engage pour l'environnement



Patagonia est une marque américaine de sportswear outdoors, qui a comme ligne de conduite la fabrication de produits de qualité, à travers des processus qui provoquent le moins de dommages possibles à l'environnement.

Ses initiatives incluent :

- **des innovations technologiques autour des produits** (cotons biologiques, éco-fibres, matières recyclées, colorants moins polluants), **et des lieux de travail (efficacité énergétique, énergies renouvelables, ...)** ;
- **le recyclage des vêtements** ;
- **l'aide aux associations à travers l'initiative 1 % for the Planet : 1 % de son chiffre d'affaire, soit 36 millions de dollars depuis sa création en 1953, finance des initiatives environnementales ainsi que du bénévolat de compétence.**

Patagonia est aussi membre de « Freedom to Roam Coalition », une association qui rassemble des individus, des associations et des entreprises qui se mobilisent **pour créer, restaurer et protéger les zones de connexion et corridors de migration entre les différents habitats naturels pour la survie de la vie sauvage.**

Par ailleurs, Patagonia est également engagée dans la création du parc National de Patagonie

<http://www.patagonia.com>

<http://www.patagonia.com/eu/frFR/contribution/patagonia.go?assetid=2329>

Mountain Riders : éco-guide du matériel de montagne et éco-guide des stations de montagnes



L'association Mountain Riders a pour mission l'éducation à l'environnement et la promotion du développement durable en montagne. Outre quelques actions phares comme le nettoyage des pistes au printemps, elle développe des actions éducatives destinées à faire prendre conscience des impacts liés au tourisme de masse et aux activités de plein air sur les écosystèmes montagnards.

Les éco-guides du matériel de montagne et des stations de montagnes orientent le consommateur vers des achats de biens et de services sportifs de montagne plus éco-responsables, et facilitent la généralisation des pratiques positives. L'objectif est d'engager tous les acteurs du marché vers un modèle alliant rentabilité, équité sociale et respect de l'environnement.

Le guide des stations de montagne attribue une note aux 96 stations françaises et internationales suivant un référentiel de 40 critères (accessibilité en transports en commun, eau, déchets, sensibilisation à l'environnement, etc.). Le guide du matériel de montagne analyse les produits de 30 marques suivant 14 critères d'évaluation (social, environnement, éco conception..).

Les éco-guides sont diffusés sous forme de brochures et peuvent aussi être téléchargés gratuitement.

<http://www.mountain-riders.org>

Ethique sur l'Étiquette



Le Collectif Éthique sur l'étiquette (ESE) a pour objectif de sensibiliser le grand public et d'interpeller les décideurs politiques et économiques sur les conditions de travail des ouvrières et ouvriers des pays du Sud. Pour cela, elle réalise notamment des campagnes d'opinion.

Sous l'impulsion de ce collectif, un réseau de plus de 200 collectivités territoriales engagées dans l'achat public éthique s'est créé. Elles ont fait évoluer les pratiques d'achats de leur structure par la signature de motions et de délibérations et ont contribué à la sensibilisation de leurs citoyens.

En 2008, au cours de la campagne « Jouez le jeu pour les JO! » le Collectif Éthique sur l'étiquette a rencontré les représentants du CNOSE, afin de porter ses revendications en faveur du respect des droits humains dans l'industrie du sport et envisager une action conjointe visant à inciter les fédérations sportives aux achats responsables. Le CNOSE s'est formellement engagé à agir aux côtés du Collectif en faveur d'une sensibilisation du mouvement sportif français. Le Collectif demeure vigilant pour que ces intentions ne restent pas lettre morte.

<http://www.ethique-sur-etiquette.org>

Le développement durable au sommet : création du refuge du goûter au pied du mont blanc

Face aux enjeux de la protection de l'environnement, la Fédération française des clubs alpins et de montagne a la volonté d'inscrire l'ensemble de ses opérations de rénovation des refuges dont elle est propriétaire dans une démarche de développement durable, conciliant gouvernance, économie, solidarité sociale et environnement. La technique de fabrication et de gestion de cet équipement en fera un modèle innovant de production et de consommation responsable, dans un milieu particulièrement hostile.

www.nouveaufugedugouter.fr

L'opération Balle Jaune de la Fédération Française de Tennis



14 millions de balles de tennis sont consommées chaque année en France. D'une durée de vie d'un à deux ans, elles finissent généralement à la décharge. Consciente de ses responsabilités environnementales, la Fédération Française de Tennis a lancé en 2008 l'opération Balle Jaune, afin de collecter et de recycler les balles de tennis usagées. En 2010, l'opération a permis de récupérer, grâce à l'implication des clubs, plus de 600 000 balles. Celles-ci sont ensuite broyées et le caoutchouc récupéré sert à réaliser des tapis d'évolution sportifs pour des associations ou des structures à caractère sociale; avec 40 000 balles, on réalise une surface sportive d'environ 100m². En 2009, 2 terrains de sport ont ainsi été offerts à des associations et cette année, déjà 7 projets de nouveaux sols sportifs sont programmés.

www.fft.fr

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Guide Mobilisation des équipes pour le développement durable :

<http://www.comite21.org/docs/fluidbook/index.html>

Guide Éco-communication vers une communication plus éco-responsable. Pistes et outils d'améliorations environnementales pour la conception et la réalisation de publications et de manifestations ADEME :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=29087&p1=00&p2=09&ref=12441>

Les fruits et légumes de saisons : <http://www.defipourlaterre.org/fraise/pdf/affiche-saisons.pdf>

Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises : http://www.fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restoration_collective.pdf

Guide AMF et ADEME « les collectivités et l'éco-responsabilité »

http://www.arpe-paca.org/docs/infos/docs/20090309_coresponsabilitelescollectivitesontunnouveauguide1.pdf

Guide « Evaluation des retombées économiques d'une manifestation sportive de nature. » du PRNSN. <http://www.sportsdenature.gouv.fr/fr/page.cfm?id=76&cat=50>

L'ADEME travaille avec les acteurs du sport sur des outils de communication destinés aux sportifs : clips vidéo et guide de l'Eco futé.

DÉFI 2 : SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

CROSIF : des formations au développement durable grâce aux NTIC



Le Comité Régional Olympique Sportif d'Ile de France s'inscrit dans une politique de développement durable en privilégiant la formation des animateurs, éducateurs, dirigeants de ligues et comités par des formations à distance. Ces formations à distance via des vidéos d'experts permettent de faciliter l'accès à la formation tout en réduisant les transports.

La formation à distance sur le développement durable a pour vocation de rendre les stagiaires capables d'intégrer la dimension développement durable dans les projets associatifs. Elle permet de maîtriser les outils et concepts du développement durable contextualisés au sport, ainsi que de conseiller et d'accompagner les structures, cadres et dirigeants dans leurs actions.

<http://crosif.org/>

Fondation du football : programme « Respect tous terrains »



La Fondation du Football encourage les clubs à structurer un véritable projet de vie, au-delà du projet sportif. L'opération « Respect Tous Terrains » consiste à accompagner plus de 220 clubs pilotes répartis sur toute la France pour mettre en œuvre, tester et évaluer des actions précises en matière de citoyenneté. Ces actions de sensibilisation visent à transmettre des messages destinés aux jeunes licenciés et leur entourage.

Elles portent sur cinq programmes développés par la Fondation : Initiation santé, Arbitrage-Esprit sportif, Engagement citoyen, Egalité des chances et Programme vert. Chaque année, les programmes proposés aux clubs-pilotes sont enrichis avec les bonnes pratiques identifiées à l'occasion de l'appel à candidatures des « Trophées Philippe Seguin » de la Fondation du Football.

<http://www.fondationdufootball.com/fr/operations/respect-tous-terrains/index.html>

Fédération Française d'Équitation : Semaine du Développement Durable



La Fédération Française d'Équitation mène depuis plusieurs années des projets dans le domaine du développement durable. Dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par le Ministère en charge du développement durable et pour inciter les clubs et associations adhérents à y participer, la FFE propose une liste d'actions et outils : jeux concours, diffusion de la charte des « 10 engagements des cavaliers en faveur du développement durable », attestation du « cavalier responsable », valorisation des galops de pleine nature, mise en place d'un rallye développement durable avec questions et ateliers, organisation d'une journée de veille écologique...

<http://www.ffe.com/tourisme/Evenements/Semaine-du-Developpement-Durable>

Fédération française d'études et de sports sous-marins : les sentinelles bleues



Les « Sentinelles bleues » sont des plongeurs, des pêcheurs, des photographes, des biologistes, des apnéistes de tous niveaux qui souhaitent partager leurs observations du milieu sous-marin, alerter sur des évolutions ou encore participer à des repérages ou des suivis.

Les plongeurs amateurs sont en effet des témoins privilégiés de l'état et de l'évolution du milieu sous-marin, notamment au regard de la biodiversité. Nombreux sont ceux qui, au cours de leurs plongées, constatent des événements inattendus : la présence d'espèces exotiques, de pollutions ou encore des évolutions de la faune ou de la flore inhabituelles pour le site... Ces observations peuvent relever les indices de l'évolution du milieu, de la qualité de l'eau, de changements climatiques ou de l'impact de certaines activités humaines. La FFESSM au travers de ces sentinelles souhaite créer un système de veille environnementale du milieu sous-marin et participer ainsi à la préservation des milieux.

<http://sentinellesbleues.blogspot.com/>



Surfrider Foundation : Surfrider Campus.

Surfrider Foundation est une ONG dédiée à la protection et la mise en valeur des lacs, rivières, de l'océan, des vagues et du littoral.

Le Surfrider Campus, centre d'éducation à l'environnement et à la formation professionnelle, est un nouvel outil au service de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation des citoyens. Depuis mars 2009, la formation « SFE » délivre des formations professionnelles en direction de divers publics, issus en particulier du champ sportif (enseignants, éducateurs d'activités nautiques, élus et fonctionnaires territoriaux, entreprises). La formation professionnelle a pour but d'éduquer et de sensibiliser les interlocuteurs venant de la sphère privée ainsi que les partenaires publics aux programmes d'actions et aux enjeux actuels de protection de l'environnement. Les contenus des formations se déclinent en une vulgarisation scientifique de la thématique, des apports concrets d'aide à la décision et des mises en situation.

<http://www.surfrider.eu>

<http://www.surfrider.eu/en/education/centre-deducation.html>

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Guide du Magasin éco-responsable de la FPS. http://boutique.filieresport.fr/epages/190592.sf/fr_BE/?ObjectPath=/Shops/190592/Products/8

Formation bilan carbone pour les fédérations. Groupe réseau « réduction des GES »

Sélection de ressources sport et développement durable.

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Ressources_SDD_juin_2010.pdf

Recensement d'actions et outils en liens avec le développement durable du sport.

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Bibliotheque_actions_outils.pdf

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/enquete_outils.pdf

Guide « Eco conception des outils pédagogiques. » de l'Ifrée

[http://ifree.asso.fr/UserFiles/Livret_ifree_n1_Eco-conception_Coul\(2\).pdf](http://ifree.asso.fr/UserFiles/Livret_ifree_n1_Eco-conception_Coul(2).pdf)

Le ministère des Sports mène une étude sur la prise en compte de l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans les formations conduisant aux métiers du sport.

Un brevet professionnel JEPS environnement et développement durable dans le champ de l'animation va être élaboré à la demande de la branche professionnelle.

Différentes études de connaissance de l'existant et des besoins : Rapport ENA, Etude Qualitative... ???

DÉFI 3 : GOUVERNANCE

CNOSF : label « développement durable, le sport s'engage »



Le label « développement durable, le sport s'engage » du CNOSF est attribué à un événement ou un projet (manifestation, action de formation, de communication ...). Il témoigne de la prise en compte de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte sport pour le développement durable » dans un projet.

En accordant ce label, le CNOSF atteste (pour les publics, les participants et les partenaires de l'action) que son titulaire développe l'action labellisée en répondant à un cahier des charges qui place le développement durable au cœur de son action. Il permet au titulaire du label de rendre visible ses engagements et ses actions, et lui procure un support de communication supplémentaire en l'inscrivant dans la campagne nationale du CNOSF. Pour le CNOSF, le label est un instrument qui favorise le progrès vers un sport et une société plus durable et d'inscrire le porteur de projet de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

http://www.franceolympique.com/art/636-demande_de_label_%C2%ABsport_et_developpement_durable%C2%BB.html

Racing Club Narbonne Méditerranée : Agenda 21



Double champion de France (1936 et 1979), le Racing Club de Narbonne Méditerranée (RCNM) participe actuellement au championnat de Rugby de Pro D2. Le RCNM a construit son agenda 21 autour de l'épanouissement humain. Au travers de ce document cadre le RCNM s'engage à donner les moyens aux joueurs d'être performants durablement, de progresser, d'offrir de bonnes conditions d'accueil, d'impliquer ses parties prenantes dans leurs démarches et d'intégrer le développement durable au développement économique du club.

www.rcnm.com

Stade de France : mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)



Le plus grand stade français (81 338 places) a engagé depuis 2007 une démarche RSE. Le consortium Stade de France s'est engagé dans un plan d'actions en trois axes :

- une entreprise compétitive et durable ;
- un stade ouvert et engagé ;
- des événements éco-responsables.

De nombreuses actions sont d'ores et déjà mises en place dans la gouvernance de l'entreprise, la gestion opérationnelle de l'enceinte, la sensibilisation et les relations avec les parties prenantes. Des indicateurs sont étudiés et peu à peu instaurés pour piloter l'activité au mieux, sans perdre de vue les objectifs initiaux et en maîtrisant ses impacts et ses retombées.

www.stadefrance.com

**Outil ADERE, une initiative collective :
ADEME, ANAE, FNH, MEDULI, MOUNTAIN RIDERS, UFOLEP**



L'Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements (ADERE) est destiné à évaluer l'intégration du volet environnemental dans l'organisation d'une manifestation. Il s'agit d'un outil gratuit disponible sur Internet, accessible à tous.

Pour une première évaluation, les organisateurs répondent à une série de questions autour de 6 thèmes différents liés à l'organisation de l'événement : alimentation, communication, lieu technique et décors, transports, hébergement et sensibilisation. Ces questions simples permettent de détecter les points d'amélioration. Des pistes d'actions et des liens pour aller plus loin dans sa démarche sont ensuite proposées pour aider l'organisateur à réduire l'impact de son événement sur l'environnement. Près de 500 organisateurs de manifestations sportives ont déjà effectué un diagnostic et mis en place un plan d'action correspondant.

<http://www.evenementresponsable.fr/>

LES CDESI : l'exemple de celui du Tarn



La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) est l'instance où se définissent des solutions opérationnelles et concertées aux problèmes d'accessibilité des lieux de pratique des sports de nature. Ces solutions peuvent ainsi être proposées aux acteurs en charge de la gestion et du développement des sports de nature, parmi lesquels, au premier rang, le conseil général du Tarn. L'enjeu est de promouvoir une pratique raisonnée, garante de la préservation des espaces naturels dans le cadre d'une bonne entente avec les autres usagers. La mise en œuvre d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) est pour le département du Tarn, l'occasion de promouvoir un projet qualité pour l'ensemble des sports de nature. Elle s'appuie sur plusieurs dimensions qui couvrent l'ensemble du développement durable : axe sportif et social, axe environnemental, axe d'aménagement du territoire et axe de développement économique.

<http://cdesi.tarn.fr/index.php?id=2845>

Charte Manifestation Sportive de Nature en Rhône-Alpes Développement Durable



Il s'agit d'un outil mis à disposition des organisateurs d'événements, qui propose une quarantaine d'actions à mettre en œuvre au cours d'une manifestation dans le but de réduire ses impacts environnementaux et sociaux. La réalisation de ces actions permet aux organisateurs de se porter candidats à l'obtention du label : «Manifestation sportive de nature et développement durable», auprès de la DDCS(PP) de leur département. Initialement conçue par la DDJS de Haute-Savoie, la charte est née d'un travail commun des huit DDCS(PP) de la région Rhône-Alpes, piloté par la DRJSCS Rhône-Alpes. Elle permet :

- de formaliser l'engagement que prend l'organisateur en faveur du développement durable ;
- d'obtenir une labellisation sous certaines conditions ;
- d'avoir un outil d'échange entre les organisateurs et la DDCS et de mutualiser les idées afin de créer une base de données accessible à tous.

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Charte nationale en faveur du développement durable des stations de montagne.

<http://www.anmsm.fr/docs/charteenvironnement.pdf>

Le cadre de référence relatif aux projets territoriaux de développement durable (Agenda 21 local,..) est en cours de mise à jour par le ministère en charge du développement durable. Il comprend un volet consacré aux activités sportives et culturelles afin d'intégrer systématiquement ces activités dans les démarches de développement durable.

http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre_de_reference_cle5a319c-1.pdf

Les acteurs du sport agissent pour adapter la norme ISO 26000 au champ sportif et aboutir à la norme iso 20121 relative à l'organisation et au management des événements (dont sportifs).

<http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/developpement-durable/organisation-d-evenements-et-developpement-durable-l-iso-20121-vise-2012>

Guide international sur la responsabilité sociétale ISO 26000 : <http://groupe.afnor.org/e-catalogues/plateforme-iso26000-rhone-alpes-F/>

Les orientations nationales du CNDP 2011 demandent explicitement la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des financements accordés aux associations sportives et aux collectivités locales.

<http://www.cnds.info/>

DÉFI N°4 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIES

UFOLEP : Stratégie de réduction des émissions de GES par la réalisation de Bilans Carbone au sein de structures de différents niveaux



L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), le secteur plein air et sports de la Ligue de l'enseignement, est la première fédération affinitaire multisports de France. Elle se distingue notamment par sa démarche exemplaire de prise en compte du développement durable. La réalisation de 6 bilans carbone a permis d'identifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de l'activité fédérale : siège, comités départementaux, événements, etc. Sur la base de ces diagnostics, un plan d'action pertinent a été établi : dispositions financières pour inciter au covoiturage, fin des dérogations pour les déplacements par avion, baisse de 20 % du nombre de réunions...

www.ufolep.org

Commune de Saint Nolff : complexe sportif Le Tournesol / Ar Tro Heol



Saint-Nolff est une commune française située dans le département du Morbihan en Bretagne. Elle s'est lancée en 2005 dans un agenda 21, reconnu par l'État en 2007 pour la qualité de la démarche engagée.

Le complexe sportif Le Tournesol est un nouvel équipement sportif respectueux de l'environnement et qui a adopté un mode de gestion durable. Il a été conçu selon un plan d'actions pertinent :

- Implantation de l'équipement au plus proche du centre bourg et des écoles;
- Définitions des besoins en lien avec les associations sportives utilisatrices;
- Choix des matériaux et construction du bâtiment aux normes HQE;
- Chauffage rayonnant à double flux;
- Parking terre-pierre pour éviter l'imperméabilisation du sol;
- Toiture terrasse avec des modules photovoltaïques.

<http://www.saint-nolff.fr/>

Commune de Vaison-la-Romaine : éco-construction d'un gymnase



Vaison-la-Romaine est située dans le département du Vaucluse. Son gymnase a été conçu suivant différents critères environnementaux, afin de réduire sa dépendance énergétique :

- Choix du site d'implantation (intégration dans un complexe sportif municipal situé à côté du lycée et du collège) ;
- Choix des matériaux: emploi de matériaux résistants et à bonne inertie thermique (isolation en canisses de roseau dans les façades de la grande salle omnisports) ;
- Réduction de la consommation énergétique : pas de chauffage au-delà de 12°C pour la grande salle de sports, système de ventilation naturelle, très bon éclairage naturel, éclairage artificiel gradué ;
- Travail sur le confort thermique été/hiver.

Ville du Havre : un projet de stade très innovant

Décidé en 2007, la construction du nouveau grand stade du Havre a débuté en 2010. Le « Grand Stade de la CODAH » (nom provisoire), est très ambitieux sur le volet développement durable et prévoit de nombreuses innovations. Sur le plan environnemental, l'objectif est de développer le concept du « stade éco-citoyen » :

- construire selon la démarche HQE® ;
- avoir un bilan carbone le plus bas possible ;
- donner une dimension pédagogique à l'ouvrage relativement au développement durable ;
- sur le plan énergétique, faire du stade le premier stade français à « énergie positive ».

Pour parvenir à ce dernier objectif très ambitieux, le projet prévoit une efficacité énergétique d'un niveau RT05 -10 % et de produire 170 000 kWh/an grâce à 1500 m² de capteurs photovoltaïques en toiture.

Autre innovation, outre la mise en place de différents conteneurs à tri, il est envisagé l'installation d'un composteur industriel rotatif, une première dans un stade.

Une attention a également été portée sur la réduction des nuisances sonores et la bonne intégration paysagère de l'ouvrage. Un système de récupération d'eau de pluie est également prévu.

Sur un plan social, la CODAH a inscrit une clause d'insertion, dans le marché conclu avec le groupement en charge de la réalisation du projet. Cette démarche vise à offrir une opportunité professionnelle à des demandeurs d'emploi, résidents de l'Agglomération havraise. 30 contrats de professionnalisation sont en cours de création, sur l'ensemble des travaux, aussi bien dans les métiers du bâtiment que dans ceux de la maintenance, de l'exploitation et de l'administratif.

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Méthode et formation Bilan carbone de l'Ademe

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=15729&m=3&catid=15730>

Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsable d'Événement (ADERE)

<http://www.evenementresponsable.fr/>

Guide Méthodologique Bilan Carbone des Activités Sportives Fédérales

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/maquette_guide_BD.pdf

Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs

http://www.sports.gouv.fr/DossiersLourds/RES_2010_complet_WEB.pdf

Réalisation de référentiels de certification HQE effectuée pour les salles multisports et prochainement les piscines. Poursuite envisagée pour l'ensemble des équipements sportifs.

L'ADEME et le ministère des Sports proposent des formations Bilan carbone des activités sportives fédérales dirigées à l'aide d'un guide pratique. Un réseau interfédéral « réduction des émissions de GES » est également animé.

L'ADEME et le ministère des Sports mènent des études pour concevoir des outils d'aide à la décision afin de minimiser les transports générés dans le cadre des pratiques sportives.

DÉFI N°5 : TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

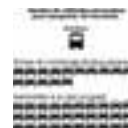
Fédération Française de Voile : championnat de France de voile Flotte collective.

La Fédération Française de Voile a mis en place en 2010 des championnats de France Flotte Collective. Ce nouveau format permet aux compétiteurs de venir sans leur bateau. La singularité de ces championnats de France réside en effet dans le fait que c'est l'organisateur, et non le compétiteur, qui fournit le matériel. Désormais, le gilet et la licence sont les seuls éléments indispensables à la compétition. Le résultat dépend uniquement des qualités sportives des concurrents.

Derrière la mise en place de ces deux championnats se cache un véritable projet à moyen et long terme d'évolution de la pratique. Cette initiative se rapproche de la philosophie du Velib' : optimisation du temps d'utilisation du matériel et fort impact sur la réduction des gaz à effet de serre.

www.ffvoile.fr

Les plateformes de covoiturage



Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'auto-stop) d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers dans le but d'effectuer un trajet commun. Le covoiturage ne modifie pas la règle de prise en charge des dégâts liés à un sinistre dès lors que le conducteur ne tire pas de bénéfices financiers des participations des passagers.

Un nombre croissant d'événements et d'organisations sportives met en place des sites Internet destinés à faciliter la mise en relation de personnes souhaitant covoiturer. L'objectif est ainsi de réduire le nombre de véhicules utilisés pour se rendre sur le lieu de la manifestation, et de diminuer ainsi son impact sur l'effet de serre. On citera par exemple les plateformes de covoiturage de la Fédération française de cyclisme, de la Fédération française de tennis (utilisée notamment pour Roland Garros) ou du Consortium Stade de France.

Championnat du monde de ski de Val d'Isère 2009 : programme Transport



Les championnats du monde de ski de Val d'Isère 2009 ont cherché à prendre en compte les impacts environnementaux générés par l'événement ; celui-ci a ainsi obtenu la certification ISO 14 001, une première pour un événement sportif en France. Le Comité d'Organisation a notamment construit un programme ambitieux de réduction des transports avec la mise en place d'un système de transport en commun pratiquement gratuit (1 euro) vers Val d'Isère. Un partenariat avec la Région Rhône Alpes a permis l'acheminement des spectateurs par trains régionaux affectés spécialement jusqu'à Bourg Saint Maurice, relayés jusqu'à la station par des navettes gratuites respectant les normes EEV ; un plan de circulation a rendu Val d'Isère piétons pendant toute la durée de l'événement... Cette démarche a permis d'économiser la montée de plus de 20 000 véhicules légers et de réduire significativement le Bilan Carbone® de la manifestation.

La montagne sans voiture : Changer d'approche



Mountain Wilderness, est une association dont le but principal est la « sauvegarde de la montagne, sous tous ses aspects ». L'association a notamment monté « Camp to camp », un site communautaire des passionnés de montagne associés pour monter un programme d'incitation et de facilitation à la pratique des sports de montagne en transport en commun.

Changerdapproche.org est le portail de l'écotourisme et de l'éco-mobilité. Il permet de trouver les accès en transport en commun jusqu'aux sites d'activités de montagne. Plus de 7000 itinéraires accessibles en mobilité douce depuis près de 800 accès sont recensés.

Changer d'approche est aussi un jeu-concours annuel qui récompense des sorties en montagne organisées en transports en commun.

<http://www.camptocamp.org/portals/219879/fr/changerdapproche-org>

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Calculette Eco-déplacements de l'ADEME

<http://www.ademe.fr/eco-deplacements/calculette/>

Plusieurs fédérations ont mis en place des coopérations avec des prestataires de covoiturage. Le ministère des Sports réalise une fiche pratique sur le sujet.

DÉFI N°6 : CONSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

Fédération Française de Randonnée Pédestre : Programme Eco-veille



Eco-veille® est une démarche qualité de la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui a pour but de sensibiliser les citoyens de tous âges (adultes, enfants, scolaires) à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la préservation des chemins et sentiers de randonnée pédestre.

Ce réseau a pour objectif de :

- surveiller l'état des chemins et de leur environnement proche;
- sensibiliser et faire comprendre aux randonneurs et plus largement aux citoyens que la préservation des sentiers et de leur environnement repose sur une action permanente demandant la participation de tous;
- protéger ou réparer directement et concrètement en relayant les problèmes constatés auprès des acteurs et décideurs compétents;
- valoriser l'implication de chacun dans ces démarches de protection de l'environnement.

WWF : organisation du Pandathlon (Vaucluse)



Le Pandathlon est un événement sportif, écologique et solidaire.

Par équipes de 4 personnes, les participants sont invités à relever un double défi : le défi sportif qui consiste à monter puis descendre le mont Ventoux en moins de 10h, et le défi de mobiliser son entourage autour des problématiques environnementales et de collecter des fonds (1600 euros par équipe). Les participants affirment ainsi leur solidarité avec les causes défendues par le WWF et lui permettre de financer des actions de terrain pour préserver l'environnement.

L'événement est lui même fortement investi dans la diminution de son impact sur l'environnement : travail sur l'éco-conception aux niveaux des transports, de l'alimentation, de la communication...

<http://www.pandathlon.fr/>

Associations de spéléologie : dépollution de l'Aven Chazot

Au terme de 6 campagnes de nettoyage engagées en 2007, deux associations sportives de spéléologie (le club Ressac de Grospierres et du Centre technique Nord Franche-Comté) avec l'aide de quelques 200 bénévoles sont parvenus en novembre dernier à rendre à l'aven Chazot son aspect naturel.

Ce gouffre, entre Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Remèze avait la triste réputation d'être la « poubelle » de l'Ardèche. Ce sont 340m³ de déchets qui ont été extraits : restes d'animaux et d'humains, armes et munitions, détritrus ménagers ... De 32m, le fonds est passé à près de 65m.

Des galeries latérales donnant sur de magnifiques salles ont pu être mises au jour. Avec l'aide des collectivités, une grille préserve désormais l'accès à l'aven..

Un panneau pédagogique sensibilise à la préservation du milieu souterrain.

La Ligue de Football de la Réunion au service de la protection d'un oiseau endémique

Le pétrel de Barau est une espèce d'oiseau endémique de l'île de la Réunion. En avril, les jeunes quittent leur nid, de nuit et sont attirés par les éclairages publics et notamment ceux des stades et s'échouent, voués à une mort certaine. Une concertation entre la Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion, la mairie de Saint Pierre et la Ligue de football de la Réunion a permis, durant la période d'envol des jeunes, de diminuer l'intensité des éclairages des stades, voire de la supprimer pour décaler en journée les entraînements et matchs. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'échouages de pétrels qui sont évités par an.

www.liguefoot-reunion.ffr.fr

Le CREPS de Montpellier au service de la biodiversité

Les responsables de cet établissement public de l'Etat ont pris conscience de l'importante biodiversité qui se trouvait dans son parc et décidé de sensibiliser les sportifs de haut niveau et les stagiaires en formation aux enjeux du développement durable. Le CREPS vient donc de signer une convention très innovante avec la ligue de protection des oiseaux permettant la sauvegarde et le développement de la biodiversité et l'éducation des jeunes.

<http://www.creps-montpellier.org/>

CREPS POITOU CHARENTES



Le Creps de Poitou Charentes est, depuis plusieurs années, dans une démarche de Développement Durable grâce à une série d'actions et de projets pertinents.

Jardin partagé et verger biologique collectif et participatif, consommation d'eau de source traitée localement, chaudière à plaquettes nouvelle génération, panneaux photovoltaïques, aménagements éco-responsables (parc de 42 ha incluant une ZNIEF, parcours permanent d'orientation avec piquets en acacia, parcours d'Accro branche, bike park). L'établissement s'engage résolument dans un système de management durable en visant la certification ISO 26000. Il existe déjà une gestion éco-responsable du patrimoine bâti, une démarche énergétique globale, les formations sont éco-conçues et une charte « éco-manifestations » est appliquée à chaque événement accueilli. Le CREPS contribue à l'insertion socio-professionnelle des jeunes handicapés du pôle sport adapté et applique une politique tarifaire à visée sociale. Tous ces documents de travail sont élaborés en collaboration avec des associations environnementales et institutions locales (ADEME, ONF, IFREE, graine, CROS).

Les actions sont menées pour et par le personnel de l'établissement. Cette dynamique forte a été organisée à partir d'une commission développement durable au sein de la structure et d'un référent « chef de projet sport et développement durable ».

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Guide des bonnes pratiques sportives – Profitons de la nature dans le plus grand respect... Frapna

http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr/download/environnement/guide_bonnespratiquesportives_FRAPNA.pdf

Le pôle ressources national des sports de nature consacre une part importante de son action à promouvoir un développement maîtrisé des sports de nature, conciliant la pratique sportive avec le respect de l'environnement, des autres usagers et des propriétaires de la nature.

Le ministère des Sports participe à la finalisation d'un guide d'application à destination des organisateurs d'événements sportifs en zone Natura 2000, élaboré entre tous les acteurs du sport et de l'environnement concernés.

DÉFI N°7 : SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

Fédération Française d'Athlétisme : Coach Athlé Santé



Le dispositif Coach Athlé Santé a été lancé par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) en septembre 2006 dans le but de mieux répondre aux préoccupations de santé et de loisirs de la société en proposant une nouvelle pratique destinée à ceux qui recherchent le plaisir ou visent le bien être. Novateur dans sa philosophie d'approche, le concept de Coach Athlé Santé l'est également dans sa mise en place puisqu'il s'appuie sur la formation qualifiante d'éducateurs sportifs professionnels dans les clubs, traditionnellement formés à l'entraînement sportif. A terme, cette professionnalisation de poste permettra à l'athlétisme de se développer en répondant mieux aux nouvelles demandes du public.

<http://www.athle.com/asp.net/main.news/news.aspx?newsid=4994>

Opération « Sentez-vous sport »



La première édition des « Rendez-vous du Sport, de la Santé et du Bien-être », organisée par le CNOSF, le ministère en charge des Sports et le CNDS, s'est donnée en octobre 2010 pour objectif de réunir des milliers de français sur plus de 250 sites répartis dans toute la France. Ouverts à tous et à vocation informative, ces rendez-vous annuels ont pour objectif d'inciter la population française à pratiquer davantage une activité physique de manière régulière et encadrée. L'ensemble des animations sont destinées autant à des pratiquants habituels d'une activité physique et sportive qu'à des pratiquants occasionnels et à des non pratiquants.

<http://www.sentezvousport.fr/>



CNOSF : outil de prévention sport santé dopage

Ce programme du CNOSF est un ensemble d'outils de sensibilisation et de lutte contre le dopage dans le sport. Un panel d'outils est proposé à destination de différents publics. La mallette « sport pour ma santé » est un outil d'information pour tout utilisateur désirant s'impliquer dans des actions de sensibilisation. Il se réfère aux derniers textes antidopage en vigueur et bénéficie de mises à jour régulières. Elle doit susciter une prise de conscience nécessaire à l'adoption de comportements responsables et favorables à la pratique d'un sport « net ». Des campagnes de communication (expositions, dépliants) et des outils de sensibilisation (jeu de carte « net challenge », éventail « parcours sans fautes ») sont mis à disposition des clubs sportifs.

<http://sportsante.franceolympique.com/art.php?id=5335>

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Des études et travaux font déjà référence en ce domaine (ex : étude 2008 de l'INSERM).

Le ministère des Sports, ses établissements et son pôle ressources national des sports de nature produisent de nombreux outils en matière de sécurité liés, en particulier aux sports de nature.

DÉFI N°8 : DÉMOGRAPHIE, IMMIGRATION, INCLUSION SOCIALE

Sport dans la ville



Créée en Mars 1998, l'association Sport dans la Ville a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers sensibles à travers le sport.

Par la mise en place et l'animation de centres sportifs au cœur des quartiers, par des programmes de découverte et des actions de sensibilisation au monde professionnel, Sport dans la Ville souhaite apporter à chaque jeune des valeurs physiques, morales et intellectuelles fondamentales à leur développement personnel et à leur réussite professionnelle : le respect de soi et des autres, le sens du travail, l'esprit d'équipe, la maîtrise et le dépassement de soi.

<http://www.sportdanslaville.com/>

Fêtes le Mur



Fête le Mur est une association créée par Yannick Noah qui a pour objectif d'initier les enfants à la pratique du tennis, favoriser la mixité sur le terrain de sport dès le plus jeune âge, permettre aux enfants de s'épanouir et de vivre ensemble dans un esprit solidaire et citoyen et de favoriser l'accès à une formation professionnelle et au haut-niveau pour les plus motivés. Fête le Mur est présente dans 25 Zones Urbaines Sensibles en France et outre la simple initiation au tennis, Fête le Mur a développé ces dernières années d'autres activités toujours dans l'optique de faciliter l'insertion des jeunes : accompagnement à la compétition, aide à la formation professionnelle et initiation à l'arbitrage.

Rencontres EDF Handisport



Les 10 et 11 septembre 2010, le Parvis de l'Hôtel de Ville s'est transformé en un gigantesque village dédié à la pratique du handisport où se sont côtoyés les acteurs du sport, du mouvement Handisport et du sport adapté (athlètes de haut niveau, professeurs d'éducation physique, éducateurs...) et le grand public. Cet événement gratuit et accessible à tous représente un moment d'échange et de partage entre personnes valides et personnes handicapées à travers une même passion, le sport.

Plus de trente disciplines paralympiques ou de loisirs sont représentées afin de faire découvrir aux petits comme aux grands le handisport à travers des séances d'initiation et des ateliers de démonstration.

<http://www.edf.com/html/handisport/2010/index.html>

Agence pour l'éducation par le sport : programme « Fais nous rêver » : une base de données d'expériences en matière d'éducation et d'insertion par le sport

Créée en 1996, l'Agence pour l'Éducation par le Sport est une organisation militante qui agit avec son réseau pour favoriser et développer l'éducation et l'insertion des personnes par le biais du sport et des activités physiques. Programme fondateur de l'Association, « FAIS-NOUS REVER » a été conçu en réponse à un besoin de reconnaissance des acteurs de terrain. Les appels à projets permettent le repérage des bonnes pratiques locales et favorisent leur développement par un soutien technique, financier et promotionnel. Le programme se décompose en 2 dispositifs :

- L'appel à projets « Fais-nous rêver » existe depuis 12 ans et a permis de repérer plus de 4000 initiatives locales d'éducation, de prévention et d'insertion par le sport;
- Les Trophées des Collectivités, qui existent depuis 3 ans, constituent un outil puissant de détection et de valorisation des projets d'éducation par le sport, et donnent la possibilité à plus de 30 collectivités lauréates de bénéficier de la promotion de leur action.

Ces dispositifs nationaux favorisent la connaissance et la reconnaissance des actions d'éducation par le sport par un réseau d'acteurs engagés (institutions, collectivités, fédérations, entreprises et fondations, universités, réseaux nationaux, associations, médias, etc.) et de diffuser les bonnes pratiques.

Coupe du monde des sans abris 2011 : vers un projet d'insertion par le sport

Le 2 juin 2009, le Comité International d'Organisation de la Homeless World Cup a officiellement annoncé que la 9ème Coupe du Monde de Football des personnes sans-abri se déroulera en France, à Paris, du 10 au 29 août 2011. La compétition accueillera sur le Champ-de-Mars près de 70 équipes nationales et plus de 300 matchs, dans l'objectif de favoriser la réinsertion par le sport : la compétition donne un autre visage des personnes sans-abri, elle démontre que grâce au sport, les personnes vont mieux et peuvent redevenir actrices de leur propre vie. Ce projet est piloté par le « Collectif Remise en Jeu » créé en 2006 par des associations comme le Secours Catholique, l'Association Emmaüs, la Péniche du cœur ou la Mie de Pain pour monter des projets d'insertion par le sport. Il intègre un colloque international sur l'exclusion qui se tiendra pendant l'événement et devrait aboutir à la création d'un Centre national d'intégration par le sport.

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Pôle Ressources National Sport Handicaps http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=35&Itemid=5

DÉFI N°9 : DÉFI INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PAUVRETÉ DANS LE MONDE

Sport sans frontières



Sport Sans Frontières est une association de Solidarité Internationale apolitique et non confessionnelle. Elle développe depuis 1999 à travers le monde des programmes d'éducation par le sport pour les publics marginalisés, en situation difficile, victimes de la guerre et de la pauvreté dans le monde. Elle utilise le sport comme un outil éducatif et thérapeutique, mais aussi comme moyen d'intégration à certaines personnes. Aujourd'hui, 7 missions sont gérées activement par plusieurs membres de l'association en Afghanistan, Bolivie, Inde, Kosovo, Sénégal, Sri Lanka et au Burundi.

<http://www.sportsansfrontieres.org/>

Kayak sans frontière

Kayak sans frontière est une association qui mène un projet de développement sportif au Sénégal. La première motivation a été de répondre à la lettre d'un sénégalais qui demandait le soutien d'un club français pour développer les activités au Sénégal. Aujourd'hui, les actions de Kayak sans frontière se traduisent principalement par le don de matériels, l'aménagement de clubs nautiques, la formation d'initiateur, et l'organisation d'une coupe du monde de Dragon Boat en Mars 2011 au Sénégal (M'Bao). Cette action de partenariat entre clubs de deux pays témoigne d'une formidable aventure humaine et de solidarité Nord-Sud.

La Nuit de l'Eau

La Nuit de l'Eau est une opération caritative organisée par la Fédération Française de Natation et UNICEF France avec le soutien de son partenaire principal EDF. Cet événement vise à sensibiliser le grand public à la nécessité de respecter l'Eau, autour d'animations festives, éducatives et solidaires dans toutes les piscines de France. Les fonds récoltés à cette occasion pour UNICEF France viennent en aide aux enfants du Togo, visant à améliorer l'accès à l'eau potable. A ce jour, 200 clubs se sont mobilisés et plus de 300 000 euros ont déjà été collectés pour l'UNICEF depuis la première édition de la Nuit de l'eau. La 4ème édition de la Nuit de l'eau est prévue en mars 2011.

Peace & Sport, L'Organisation pour la Paix par le Sport



« Peace and Sport, L'Organisation pour la Paix par le Sport » a été créée en 2007 par le Médaillé Olympique et Champion du Monde de Pentathlon Moderne Joël Bouzou, actuel Président de l'organisation. Elle œuvre à la construction d'une Paix Durable à travers le monde. Pour cela, elle promeut la pratique du sport structuré et de ses valeurs comme instrument d'éducation des jeunes générations, et comme vecteur de stabilité sociale, de rapprochement et de dialogue entre les communautés. Véritable initiative mondiale au service de la paix, Peace and Sport intervient dans les zones rendues vulnérables par l'extrême pauvreté, les séquelles des conflits ou l'absence de cohésion sociale. Là où l'organisation intervient, elle accompagne les acteurs locaux (gouvernements, associations, ONG, fédérations sportives nationales, ...) dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes de terrain à destination de la jeunesse vulnérable. Les programmes soutenus par Peace and Sport sont des projets-pilotes qui font émerger les meilleures pratiques susceptibles d'être ensuite généralisées. Organisation neutre et apolitique, basée en Principauté de Monaco, Peace and Sport est une initiative mondiale placée sous le Haut Patronage de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco.

Pour aller plus loin : Actions, travaux en cours et autres expériences

Programme « green goal de la Fédération internationale du football amateur à l'occasion du mondial 2010 » http://www.biorespect.com/info/conscience_de_l_etre/149

Programme « Le sport au service du développement et de la paix » de l'ONU

<http://www.un.org/french/themes/sport/index.shtml>

Remerciements

120

L'élaboration de ce document a nécessité l'investissement d'un grand nombre d'acteurs et de partenaires du ministère des Sports.

En premier lieu, il convient de remercier le Comité National Olympique et Sportif Français et plus particulièrement son Président Denis MASSEGLIA, son Vice-Président délégué Jean-Michel BRUN et le Président de la commission sport et développement durable, Jean-Pierre CHAMPION. C'est grâce à la forte implication de Jean-Pierre FAYE et Pascal VAUTIER que l'ensemble du mouvement sportif avec les CROS, CDOS et la plupart des fédérations sportives se sont engagés dans cette démarche.

Des remerciements appuyés sont également adressés au Centre National de Développement du Sport (CNDS) pour avoir permis le déroulement des Assises et apporté son expertise et à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour la mobilisation de ses compétences et de ses moyens.

Les collectivités territoriales et les associations nationales d'élus par leurs présences et leurs contributions ont apporté une aide précieuse à la définition des choix et des actions stratégiques.

Au fil des Assises territoriales, chaque participant a pu, au sein des ateliers, apporter sa contribution.

Les sportifs de haut niveau ont pu renseigner en ligne un questionnaire pour enrichir le projet de Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport.

Un certain nombre d'experts ont également apporté leur éclairage sous forme d'une contribution écrite : Laurent DAMIANI (Sponsor), Benjamin MARIAS (Azimut Innovation), Raphael BOUJU (Atémia), Maud LELIEVRE (Écomaires), Pierre GOJIN (Fédération Professionnelle des entreprises du Sport), Stéphane LATXAGUE (Surf Rider Foundation), Roger BONNENFANT (AIRES), Philippe SANCHEZ (DRJSCS Aquitaine), Laetitia ZAPPELLA (UFOLEP), Adil EL OUADEHE (UFOLEP), Roland GERARD (réseau école et nature), Philippe MACHU (UFOLEP), Alexis GALLICE (CIALFI), Nathalie DURAND (Observatoire du sport et du développement durable), Miranda Kiuri (Universitaire), Jacques THOUROUDE (ANDES), Alexandre HEAGY (CDOS 54), Manon PAPELIER (Direction des Sports), Alain GUEGUEN (FFRP), Jean-Michel PASTOR (Haut Fonctionnaire en charge du développement durable), Nadia BOEGLIN (Commissariat Général au Développement Durable), Nathalie CATAJAR (médecin conseiller régional DRJSCS Ile De France), Emelyne RETHORE, François ACHIARY (DDCSPP Pyrénées Atlantique).

Pour recueillir et synthétiser les préconisations d'actions, la direction des sports a bénéficié de la participation d'experts qui ont accepté de rendre compte des contributions qu'ils avaient identifiées en participant à une ou plusieurs Assises territoriales. Il s'agit donc de remercier pour leur investissement particulier : Roger BONNENFANT (AIRES), Marie-Liesse DOVERGNE (enseignant chercheur), Pierre GALIO (ADEME), Denis CHEMINADE (on line formation), Xavier PARENTEAU (Consortium Stade de France), Antoine CHARLOT (Comité 21), Nathalie BOY DE LA TOUR (fondation du football), Claudine ZYSBERG (Commissariat Général au Développement Durable) ainsi que les membres du bureau de la communication du ministère des Sports, tout particulièrement Virginie MEUNIER, Charlotte BOUDAL et Morad ABDALLAH pour leur présence systématique aux Assises.

Yves RUELLE, stagiaire de l'Institut Régional d'Administration de BASTIA à la Direction des Sports a été un fort appui pour la constitution des annexes.

Un grand merci est à adresser à Tony ESTANGUET, ambassadeur du ministère des Sports pour le développement durable.

La direction des sports s'est appuyée sur le cabinet KENEO, avec Monsieur Edouard DONNELLY et le cabinet Rendez-vous RP, avec Madame Stéphanie GENTILHOMME, pour rédiger la synthèse des contributions.

Merci également à l'ensemble des ministères qui se sont investis dans la démarche, en particulier le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et tout particulièrement le Commissariat Général au Développement Durable dont la présence au fil du travail engagé, a permis de maintenir la cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Enfin, un remerciement aux acteurs économiques, environnementaux et sociaux, qui, nombreux et divers, ont permis la pluralité des approches et la garantie d'une mise en œuvre partagée de la stratégie.